



2010

RAPPORT ANNUEL
DOCUMENT DE REFERENCE

03 Message du Président

04 ■ 01. GL EVENTS

05 Profil
06 Message du Vice-président
07 Les temps forts 2010
09 Chiffres clés
12 Cahier de l'actionnaire
14 Histoire et étapes clés

16 ■ 02. MÉTIERS

17 Marchés et stratégie
18 Gestion d'espaces et organisation d'événements
22 Services aux événements
23 Perspectives

24 ■ 03. ENTREPRISE

25 Gouvernement d'entreprise
27 Responsabilité sociale d'entreprise

31 ■ 04. RAPPORT DE GESTION ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

32 Rapport de gestion - présentation des comptes consolidés
43 Rapport de gestion - présentation des comptes sociaux
49 Composition et fonctionnement des organes d'administration et de contrôle
51 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux
53 Rémunérations des autres mandataires sociaux
54 Intéressement du personnel
54 Adresses, activités et mandats exercés par les dirigeants
56 Situation des mandataires sociaux
56 Rapports complémentaires du conseil d'administration
63 Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
68 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration

69 ■ 05. ETATS FINANCIERS

70 Comptes consolidés
103 Honoraires des commissaires aux comptes
104 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
105 Comptes sociaux de GL events
119 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
120 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

127 ■ 06. RENSEIGNEMENTS SUR GL EVENTS ET SON CAPITAL

128 Renseignements de caractère général concernant GL events
130 Renseignements de caractère général concernant le capital de GL events

136 ■ 07. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

137 Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 29 avril 2011
144 Document annuel d'information
146 Responsable du document de référence
146 Attestation du responsable du document de référence
147 Contrôleurs légaux des comptes
147 Informations incluses par référence
148 Table de concordance

2010, L'ANNEE DE L'ACCELERATION

Si la période tourmentée que nous avons connue en 2008 et 2009 est aujourd'hui derrière nous, nous n'oublierons pas les leçons que nous en avons tirées. Elles comptent aujourd'hui parmi les raisons qui ont motivé la réussite de 2010 : une stratégie qui a privilégié les marchés émergents, une volonté constante de maîtrise des coûts, une solidarité sans faille des équipes, une capitalisation de nos atouts vis-à-vis de nos donneurs d'ordres. En d'autres termes : la vision, la tactique, l'éthique, l'image. Ce sont nos fondamentaux, garants de notre pérennité.

J'évoquais l'accélération : 2010 a en effet connu une conjugaison de faits marquants qui se sont avérés autant de facteurs de succès. Tout d'abord, de grands événements qui ont été pour GL events des opportunités toujours renouvelées de démontrer nos savoir-faire et notre force de frappe logistique : la Coupe du Monde de football, les jeux du Commonwealth, l'exposition universelle de Shanghai...

Même montée en puissance pour la gestion d'espaces, notre levier de croissance, avec deux opérations majeures à Paris : le palais Brongniart et la Mutualité. Deux sites emblématiques, avec chacun son histoire et le futur que nous nous proposons d'écrire à travers la gestion qui nous est confiée. Ancien haut lieu de la place financière, le premier offre le cadre à des pratiques entrepreneuriales innovantes. Quant au second, porteur d'une longue mémoire sociale, il accueillera toutes sortes de manifestations, conjuguant l'événement dans sa diversité et surtout son plein sens de rencontre entre les hommes.

Désormais, GL events va s'organiser en trois pôles : GL events Live — qui intègre dans un ensemble cohérent toute la chaîne de valeur de la création d'événements à la logistique événementielle ; GL events Exhibitions — pôle dédié aux salons, propriétaires ou organisés pour compte de tiers ; GL events Venues — qui maximise les synergies des 36 sites que nous gérons dans le monde en renforçant leur mise en réseau. Ces trois entités fonctionneront en synergie, renouvelant le modèle intégré qui est le nôtre depuis l'origine et lui donnant plus de force et d'assise pour conquérir des marchés cibles où nous prenons position : BRIC, pays du Golfe, Asie, Amérique du Sud...

L'horizon est plus que jamais porteur, 2011 et 2012 s'annonçant comme des années riches en grandes manifestations, de la Coupe du Monde de rugby en Nouvelle-Zélande aux Jeux Olympiques de Londres. Ce sont des échéances qui nous incitent à rester plus que jamais mobilisés, conscients de nos atouts mais aussi attentifs les uns aux autres, valeurs que nous transmettons aux jeunes qui nous rejoignent à travers l'apprentissage. Les moments difficiles comme les périodes plus sereines que nous avons traversés ne cessent de nous démontrer que notre histoire est avant tout une aventure humaine placée sous le signe de la cohésion et de la volonté de réussir ensemble. Les résultats de 2010 en apportent une nouvelle preuve : ce sont les talents, les compétences présents au sein du groupe qui en sont la force agissante et qui feront toujours la différence.

Olivier Ginon
Président de GL events

01

GL events

- 05** Profil
- 06** Message du Vice-président
- 07** Les temps forts 2010
- 09** Chiffres clés
- 12** Cahier de l'actionnaire
- 14** Histoire et étapes clés

Premier groupe international intégré de la filière événementielle, GL events intervient dans les trois principaux métiers de l'événement : l'organisation de salons, congrès et événements, la gestion d'espaces réceptifs et la fourniture de prestations et services aux événements.

Grâce à l'intégration de l'ensemble des compétences événementielles et à sa présence sur 91 sites en France et à l'international, GL events accompagne les entreprises, institutions, organisateurs de manifestations, de la définition des stratégies événementielles jusqu'à la mise en œuvre des opérations sur le terrain.

GL events réunit 3 435 collaborateurs, issus de nationalités et d'horizons variés, couvrant l'ensemble des métiers de la filière événementielle. Attaché aux valeurs qui fondent son histoire, GL events a développé une politique de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) ambitieuse et contribue à la dynamisation de sa filière professionnelle. Le groupe a réalisé 727,2 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2010.

GL EVENTS PRESENT SUR LES TROIS GRANDS MARCHES DE L'ÉVENEMENTIEL :

- les salons, expositions, professionnels et grand public,
- les congrès, conventions, colloques et incentive,
- les événements corporate, institutionnels, culturels ou sportifs.

GESTION D'ESPACES ET ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

• L'organisation d'événements

GL events organise pour son propre compte plus de 250 salons dans des secteurs aussi diversifiés que l'agro-alimentaire, l'industrie automobile, l'habitat, ou encore l'horlogerie et la santé. Le groupe intervient également auprès des entreprises et des institutions pour la conception et la réalisation de tous types d'événements. Enfin, son réseau d'espaces événementiels lui permet de dupliquer des manifestations, mais aussi d'accompagner ses clients sur des opérations, en France et à l'international.

• La gestion d'espaces événementiels

GL events a développé un réseau d'espaces événementiels unique, essentiellement géré en concession ou en délégation. Le groupe totalise 36 sites à la fin de l'année 2010 : centres de congrès, parcs d'expositions, salles d'expositions et espaces réceptifs. Un réseau international qui constitue une offre réceptive particulièrement attractive, pour une clientèle en recherche permanente de nouvelles destinations de tourisme d'affaires. Un réseau qui permet à GL events d'accompagner ses clients grands comptes sur la plupart de leurs zones géographiques stratégiques.

SERVICES AUX ÉVÉNEMENTS

Avec plus de 36 métiers représentés, le pôle des services aux événements réunit l'ensemble des expertises, qui permet à GL events d'équiper et d'aménager tout type d'événement dans le monde entier, de la conception à la réalisation : structures, installation générale, éclairage, mobilier, décoration, audiovisuel, accueil... Les implantations locales de GL events, combinées à un important parc d'actifs, lui donnent une position d'acteur de référence pour la gestion des plus grands événements internationaux.

« EN 2011, GL EVENTS VA POURSUIVRE SA CROISSANCE »**GL events affiche en 2010 une croissance soutenue, dans un contexte économique qui reste pourtant difficile. Comment expliquez-vous ce succès ?**

L'année 2010 est une année de forte croissance pour GL events, puisque notre groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 727,2 M€, en hausse de 25 % par rapport à 2009. Cette croissance témoigne de la pertinence de notre stratégie de développement sur nos différents métiers : Tout d'abord, cette année a conforté GL events comme acteur de référence des grands événements internationaux : Coupe du monde de Football en Afrique du Sud, Jeux du Commonwealth en Inde, Exposition Universelle de Shanghai, ou Saut Hermès à Paris.

Ensuite, notre réseau de sites réceptifs s'est élargi, avec de nouvelles délégations, à l'image du Palais Brongniart, du Palais des expositions d'Oran et de l'Hôtel Salomon de Rothschild, mais aussi l'exploitation en année pleine du World Forum de La Haye, de Mégacité Amiens et du Square Bruxelles.

Enfin, nos activités d'organisation d'événements ont bien résisté, notamment grâce à de belles opérations à l'international, comme les commémorations de l'indépendance du Congo et du Gabon. Pour les salons, 2010 marque une confirmation dans les filières porteuses, comme l'environnement, et une reprise dans les secteurs impactés par la crise, comme l'automobile ou l'industrie. C'est un signe encourageant pour 2011.

Quels sont les grands rendez-vous des prochains mois pour GL events ?

2011 commence sur un rythme soutenu, marqué par une très bonne dynamique des salons, notamment le SIRHA, qui a enregistré des performances record. Nous avons également lancé avec succès de nouvelles manifestations, à l'image du Qatar Motorshow, qui a réuni en janvier à Doha les grands constructeurs mondiaux. La Coupe d'Asie des Nations de Football au Qatar permet à notre pôle GL events Live d'enregistrer un bon début d'année. Nous sommes également engagés sur plusieurs événements liés à la Présidence Française du G8 et du G20. GL events reste par ailleurs mobilisé sur les grands événements sportifs, porteurs de belles opportunités : Coupe du Monde de Rugby en 2011 en Nouvelle-Zélande, Jeux Olympiques de Londres en 2012, Coupe du Monde de Football et Jeux Olympiques au Brésil en 2014 et 2016...

GL events met en place en 2011 une nouvelle organisation. En quoi est-elle créatrice de valeur pour vos clients ?

Cette nouvelle organisation a pour objectif de renforcer la qualité des prestations apportées à nos clients, qu'il s'agisse de grands annonceurs internationaux ou de clients de proximité, qui sont aussi le socle de notre activité.

Nous avons ainsi décidé de réunir, au sein d'un même pôle opérationnel, l'ensemble de nos activités d'organisation d'événements, de communication et de services, pour offrir à nos clients une prestation totalement intégrée, de la réflexion stratégique en amont d'un événement jusqu'aux plus petits détails de son organisation matérielle.

Ce pôle, baptisé « GL events Live », regroupe désormais les compétences de plus de 2 500 spécialistes, issus de 40 métiers de l'événementiel, parfaitement coordonnés et entièrement tournés vers la réussite de l'événement. Il s'agit là d'une offre unique, qui devrait nous permettre d'accompagner encore plus efficacement nos clients dans la définition et la mise en œuvre de leurs stratégies événementielles, en France comme à l'international.

Olivier Roux

Vice-Président de GL events

JANVIER 2010**CAN 2010 : GL events installe la presse**

GL events a signé un contrat avec la société angolaise Liralink Tecnologia, prestataire désigné par le Comité d'Organisation de la Coupe d'Afrique des Nations pour réaliser l'ensemble des installations temporaires destinés à la presse sur les quatre sites de la compétition : la capitale Luanda et les villes de Benguela, Lubango et Cabinda. L'intervention de GL events a consisté à installer, aménager et équiper, dans chaque stade : centres de presse, salles de conférence, zones mixtes et tribunes de presse.

AVRIL 2010**Son et lumière pour le Congrès Mondial du Gaz à Oran**

À l'occasion du Congrès Mondial du Gaz, qui s'est tenu du 18 au 21 avril à Oran, GL events est intervenu sur trois phases de cette manifestation : la cérémonie d'ouverture, le programme de conférences et l'espace d'expositions sur lequel elle était prestataire officiel. Les équipes du groupe ont livré les équipements en lumières, vidéo, son ou encore 3 500 casques et récepteurs numériques pour l'interprétation simultanée. Un effectif de 35 personnes était présent sur place pour assurer l'ensemble des prestations du montage au démontage.

Le « Saut Hermès » : événement équestre au Grand Palais

En partenariat avec GL events et le Grand Palais, les 3 et 4 avril, Hermès a renoué avec la grande tradition des événements équestres au cœur de Paris. Au sein même de l'historique Grand Palais, cette prestigieuse marque a proposé le « Saut Hermès » : une manifestation sportive, artistique et culturelle célébrant les diverses facettes de l'univers du cheval. Pendant deux jours, en présence du grand public, se sont succédé sous la verrière, un concours de sauts d'obstacles labellisé CSI 5★ par la Fédération Équestre Internationale et la Fédération Française d'Équitation, un spectacle inédit et quelques expositions...

MAI 2010**Shanghai 2010 : les nouvelles technologies à l'honneur !**

Deux mille points lumineux, 32 vidéoprojecteurs, 7,5 km de fibre optique... Ces chiffres témoignent de l'ampleur du chantier assuré par GL events sur la zone UPBA (Urban Best Practices Area) de l'Exposition Universelle 2010 de Shanghai, qui a eu lieu du 1er mai au 31 octobre. Cet événement placé sous le thème « Meilleure ville, meilleure vie », pour les villes du monde entier, a constitué une scène exceptionnelle pour présenter leurs problématiques et solutions urbaines. GL events a été le principal partenaire du Pavillon Rhône-Alpes et a mis en place une offre packagée pour gérer six pavillons nationaux et régionaux : Chili, Taiwan, Portugal, Rhône-Alpes, Paris Île-de-France et Lille.

L'Acropolis de Nice reçoit le Sommet Afrique-France

51 délégations de pays africains ont participé, avec la France, au XXVe Sommet Afrique-France. Cet événement a eu lieu au sein de l'Acropolis de Nice, site géré par GL events, les 31 mai et 1er juin 2010. Le groupe a fourni les aménagements temporaires, le mobilier, le dispositif d'accueil, les cabines d'interprétation simultanée, la régie technique... Des représentants de l'Union africaine, de l'Union européenne, de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture avaient fait le déplacement. Sans compter les 80 entrepreneurs français, 150 entrepreneurs africains et les organisations syndicales qui ont activement participé aux travaux. Une telle ouverture au monde économique et social a constitué une première dans l'histoire des sommets Afrique-France.

JUIN 2010**Coupe du Monde de football FIFA 2010™ : contrat historique pour GL events**

Du 11 juin au 11 juillet, pour la première fois de son histoire, la Coupe du Monde de Football FIFA™ s'est déroulée sur le continent africain. En Afrique du Sud plus précisément. Quatre mois avant que cet événement planétaire ne sacre l'Espagne, GL events a signé un contrat historique de 40 millions d'euros pour aménager les dix sites retenus pour la compétition. GL events et l'entreprise sud-africaine Oasys Innovations se sont ainsi chargés de la mise en œuvre d'installations événementielles : structures temporaires, aménagements électriques, mobilier, prestations audiovisuelles, etc. Plus de 3 000 personnes ont directement travaillé sous la responsabilité du groupe.

AOUT 2010**Saga Africa pour GL events**

En 2010, 17 pays d'Afrique subsaharienne, dont 14 anciennes colonies françaises, ont fêté le 50e anniversaire de leur indépendance. À l'occasion de cet événement hautement symbolique, le Congo et le Gabon ont fait appel à GL events pour produire deux spectacles « son et lumière ». Le groupe a travaillé en étroite collaboration avec les équipes techniques et les artistes congolais et gabonais. De ce partage des savoir-faire sont nés deux événements d'envergure. Le 14 août, à Brazzaville, douze tableaux vivants évoquant la culture et les talents du Congo ont été mis en scène devant une dizaine de chefs d'État africains. Deux jours plus tard, le groupe a réussi l'exploit de mettre en scène un nouvel événement à Libreville. Un spectacle sur terre et sur mer pour célébrer l'histoire du Gabon, de son peuple et de ses terres.

SEPTEMBRE 2010**Brésil : nouvelle biennale du livre de Parana**

200 000 visiteurs sont venus discuter littérature avec les 40 auteurs et les 60 exposants présents lors de la 1re édition de la biennale du livre de Parana. Organisée au centre de convention de Curitiba au Brésil, ce nouveau rendez-vous a permis aux enfants, grâce au Cirque des Lettres, de faire un voyage inoubliable au pays des livres.

Coupe Davis à Lyon : retour aux sources pour la France

Les 17, 18 et 19 septembre, le Palais des Sports de Gerland a accueilli la demi-finale de Coupe Davis entre la France et l'Argentine. 19 ans après la victoire de la bande à Noah en finale contre les États-Unis, dans ce même Palais des Sports... GL events était de la partie de multiples manières : création, installation et aménagement du village partenaires ; installation de structures temporaires ; aménagement du centre de presse. Sans compter la gestion, pour le compte de la FFT, de la commercialisation des packages VIP.

OCTOBRE 2010**3 pavillons Absolute sur la Ryder Cup 2010**

Durant la Ryder Cup 2010, organisée au Celtic Manor (Pays de Galles), du 1er au 3 octobre 2010, GL events a installé trois pavillons Absolute à double étage totalisant plus de 5 000 m² sur le terrain de Golf Twenty Twenty. Un pavillon double étage avec installation des commodités (cuisine et salle de bains) a été joint à toutes les structures et un ascenseur client a été installé dans chaque structure. Toutes les structures Absolute ont été construites sur des plateformes surélevées pour garantir aux clients des vues incomparables de l'action sur le terrain de golf.

Jeux du Commonwealth : les grands moyens

Prestataire de l'événement, GL events a installé 40 000 m² de structures, 53 km de barrières ou encore 60 000 pièces de mobilier. GL events et Litmus, partenaire indien dans le service aux événements, ont également mis en place le Village des Jeux (restaurant, gare routière, etc.) et les lounges VIP dans le nouvel aéroport de Delhi. Sur place, l'équipe projet de GL events était composée de 150 personnes représentant 11 nationalités.

DECEMBRE 2010**80 000 visiteurs au Motor Show de Bologne**

80 000 visiteurs, 340 exposants, 50 événements, 11 pavillons, 8 espaces extérieurs occupés. Dans un secteur fortement impacté par la crise économique, GL events et l'ensemble des partenaires du Motor Show de Bologne en Italie, ont multiplié les initiatives et les innovations pour rendre possible la tenue de ce salon. Avant la prochaine édition, 36e du nom, qui se déroulera du 3 au 11 décembre 2011, le Motor Show a débuté l'année 2011 en Orient, au Parc d'exposition de Doha.

2010, ANNEE DE FORT DEVELOPPEMENT POUR GL EVENTS

Dans un marché de l'événementiel mieux orienté en 2010, GL events a enregistré un volume d'affaires de 727,2 millions d'euros, soit une croissance de + 25 %, et de + 16 % à périmètre et change constants.

Le groupe a bénéficié de la force de son modèle intégré, de la qualité de ses actifs, de l'engagement de ses équipes et de ses solides positions mondiales pour accélérer sa prise de parts de marché. GL events a ainsi enregistré une croissance significative en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud. Le chiffre d'affaires a été réalisé à 50 % en France, 25 % en Europe et 25 % au grand international.

Les deux métiers ont enregistré de très bonnes performances commerciales. Les services ont couvert les plus de Football FIFA™, Coupe d'Afrique des Nations, Jeux du Commonwealth à New Delhi, Exposition Universelle de Shanghai, Ryder Cup au Pays de Galles. Le groupe a également été présent sur de prestigieux événements en France : Saut Hermès, Championnats du Monde de Badminton, et BNP Paribas Masters de Tennis à Paris, Quart de Finale de Coupe Davis à Clermont-Ferrand et Demi-finale à Lyon, Festival de Cannes, etc.

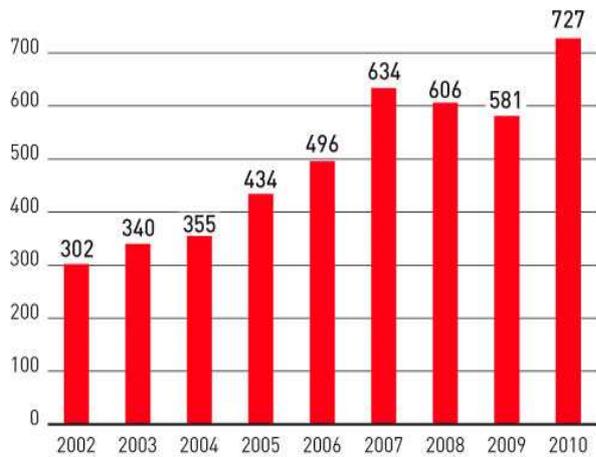
GL events a enfin poursuivi sa conquête dans les domaines de la gestion d'espaces et de l'organisation d'événements, réussissant l'intégration et le démarrage commercial de nombreux espaces événementiels de qualité : Palais Brongniart, Palais des expositions d'Oran, Hôtel Salomon de Rothschild, World Forum de La Haye, Mégacité d'Amiens, Palais des Congrès le Square de Bruxelles.

RESULTAT OPERATIONNEL EN FORTE HAUSSE A STRUCTURE BILANCIELLE COMPARABLE.*Compte de Résultat consolidé (M€)*

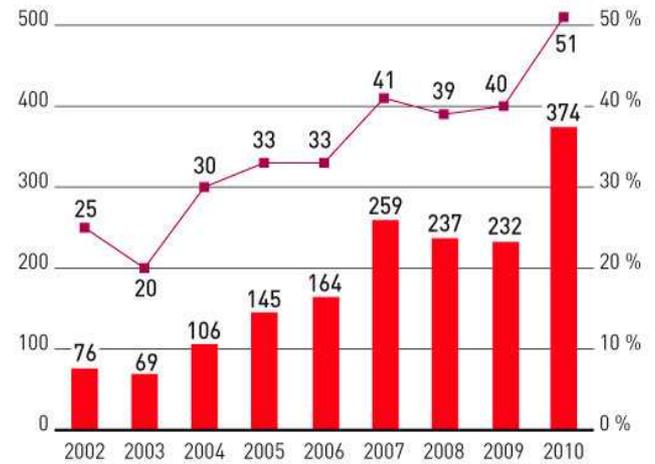
En M€	2010	2009*	Variation	2009 publié
Chiffre d'affaires	727,2	581,4	25 %	581,4
Résultat opérationnel	48,8	33,4	46 %	45,5
Résultat financier	- 7,2	- 10,1	—	- 12,0
Impôt	- 12,5	- 6,0	—	- 6,6
Résultat net des sociétés intégrées	29,1	17,3	68 %	26,9
Mise en équivalence	1,1	0,7	—	0,7
Minoritaires	- 3,8	- 2,4	—	- 2,4
Résultat net part du groupe	26,4	15,6	70 %	25,2
Marge nette	3,6 %	2,7 %	—	4,3 %

* Retraité de l'immobilier, cédé en fin d'exercice 2009 : 7 M€ de PV, 7 M€ de loyers - 3 M€ d'amortissements.

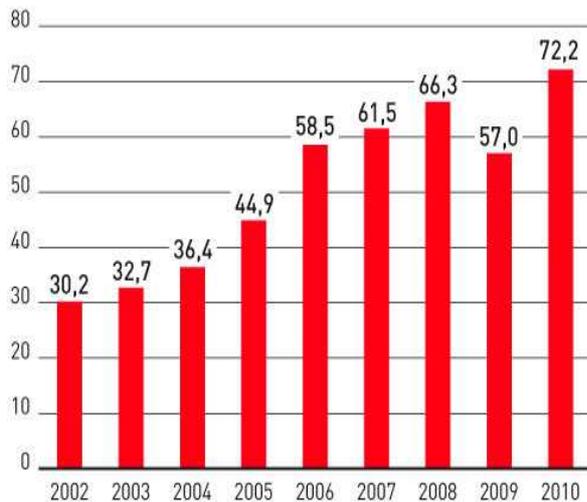
Évolution du chiffre d'affaires (M€)



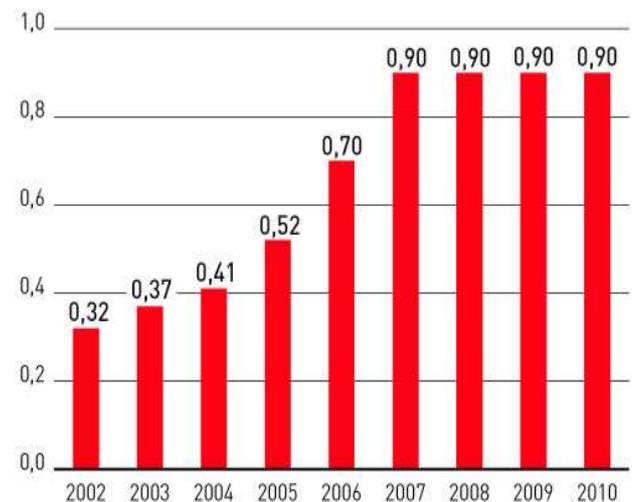
Chiffre d'affaires à l'international (M€)



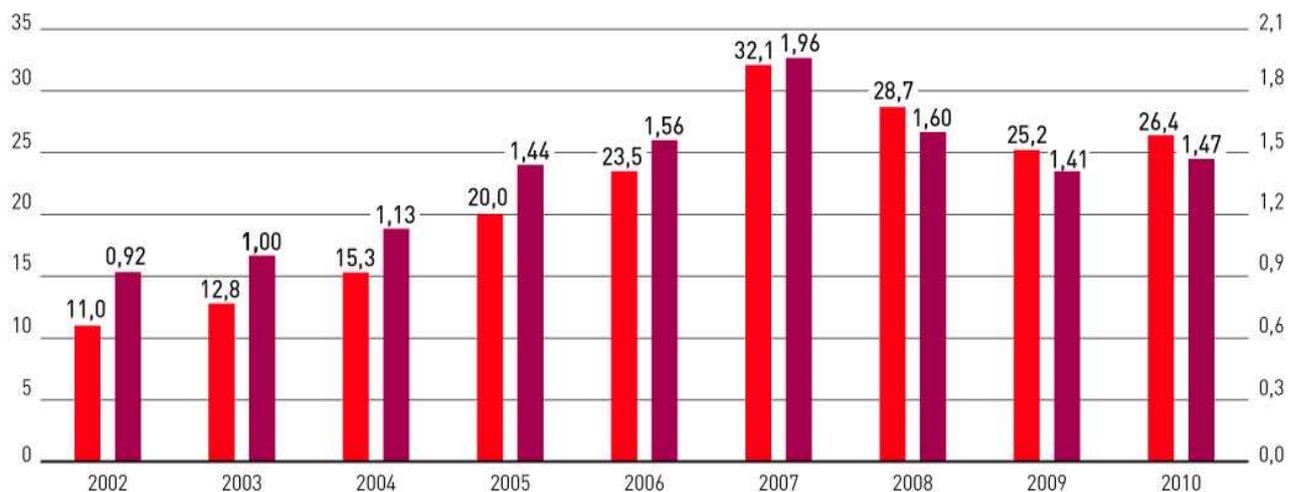
Capacité d'autofinancement (M€)



Dividende brut par action (€)

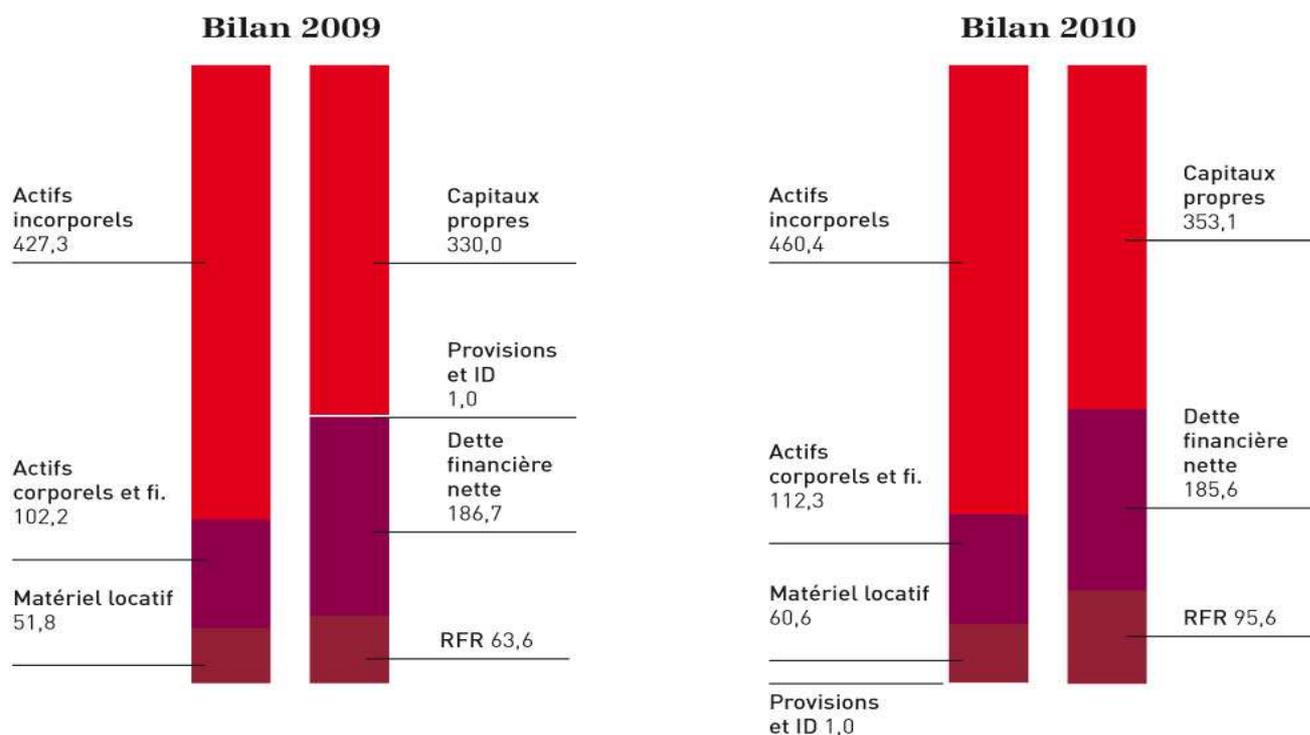


Résultat net part du groupe (M€) et résultat net par action (€)

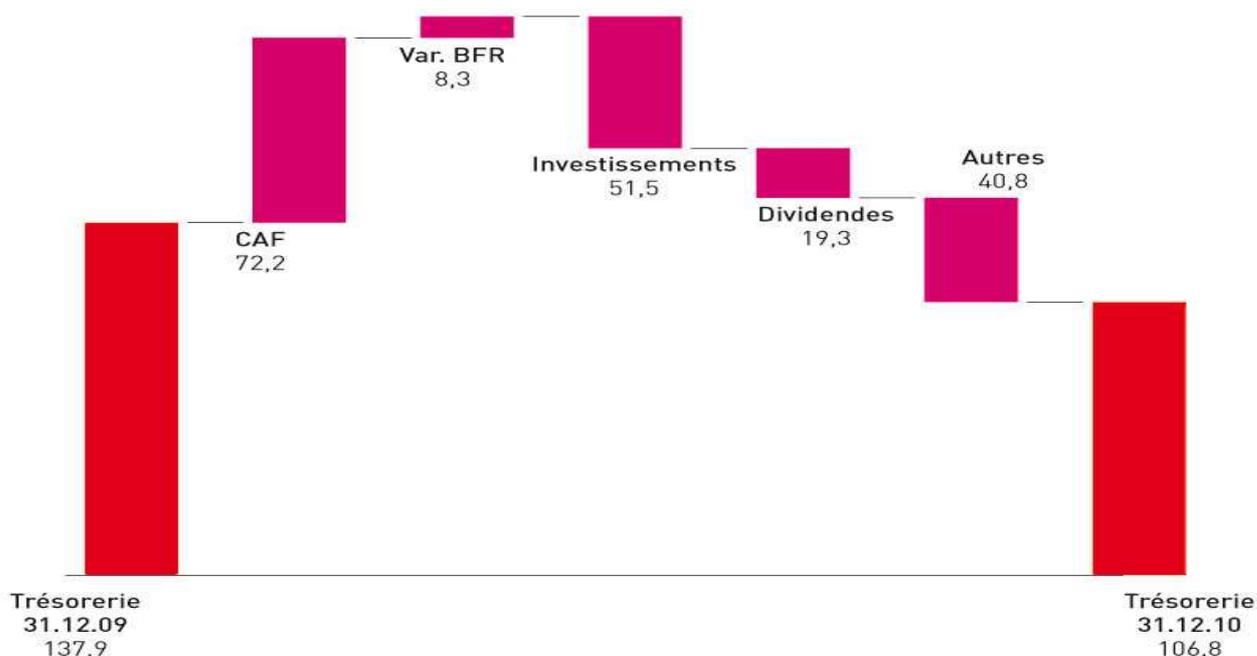


**BAISSE DU GEARING (ENDETTEMENT NET / FONDS PROPRES) A 53%.
RESSOURCE EN FOND DE ROULEMENT SIGNIFICATIVE.**

Bilan consolidé simplifié



Flux de trésorerie



LE BON NIVEAU DE CASH FLOW PERMET DE FINANCER LES INVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS REALISES POUR POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT.

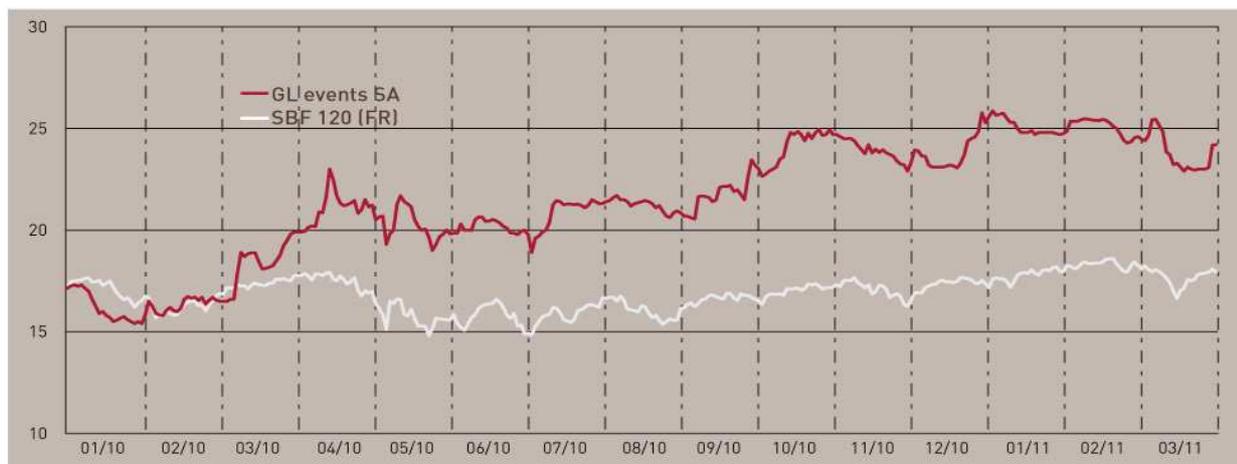
INFORMATION

Eurolist compartiment B
 Code ISIN - FR 000066672
 Code Bloomberg - GLOFP
 Code REUTERS - GLTN.PA
 Code FTSE - 581

Depuis son introduction en bourse, GL events développe une communication privilégiée auprès de ses actionnaires. Sur le site internet www.gl-events.com, rubrique « infos finances », un espace dédié aux actionnaires propose :

- un historique des communiqués de presse ;
- un calendrier des communications financières ;
- un guide de l'actionnaire ;
- un historique des rapports annuels (disponibles en téléchargement) et des publications ;
- les chiffres clés du Groupe ;
- les enregistrements des interviews de dirigeants.

Email : infos.finance@gl-events.com

Cours de l'action**CALENDRIER DES COMMUNICATIONS POUR 2010 RAPPORTS ANNUELS**

29 avril 2011 Cité Centre de Congrès Lyon (10h30) Actionnaires – Assemblée Générale Mixte

28 juillet 2011 Paris (17h30) Membres SFAF Gérants – Journalistes Réunion d'information financière : présentation des comptes semestriels 2011

29 juillet 2011 Presse financière – Communiqué chiffre d'affaires deuxième trimestre et résultats premier semestre 2011

18 octobre 2011 Presse financière – Communiqué chiffre d'affaires troisième trimestre 2010

SOCIETES DE BOURSE AYANT PUBLIE SUR LA VALEUR

- CM CIC SECURITIES
- CA CHEUVREUX
- GILBERT DUPONT • ODDO SECURITIES
- PORTZAMPARC • SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- EXANE BNP PARIBAS

Dividendes

Les dividendes distribués au cours des cinq derniers exercices et proposés à la prochaine assemblée générale sont les suivants :

Exercice	Dividende brut par action en €
31 décembre 2005	0,52
31 décembre 2006	0,70
31 décembre 2007	0,90
31 décembre 2008	0,90
31 décembre 2009	0,90
31 décembre 2010 (proposé)	0,90

DIFFUSION DES COMMUNIQUES

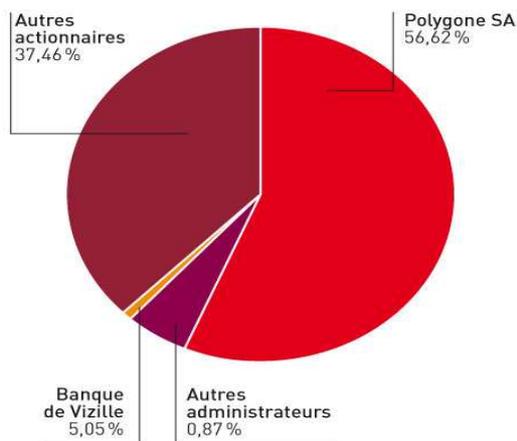
Les communiqués de GL events sont disponibles la veille (après 18 h) de leur publication dans la presse financière sur le site www.gl-events.com (rubrique infos finance). Ils sont adressés systématiquement par email, fax ou courrier à toute personne qui en fait la demande (les fax sont adressés la veille au soir également, les courriers sont acheminés en fonction des délais postaux).

RAPPORTS ANNUELS

Le rapport annuel peut être obtenu en version papier sur simple demande ou peut être téléchargé à partir du site Internet sur lequel l'historique des communiqués et des rapports (depuis l'introduction en bourse de la société) est accessible en permanence.

Tous les éléments de communications financières sont traduits en langue anglaise et sont disponibles sur le site www.gl-events.com (rubrique infos finance) ou en version papier.

Répartition de l'actionariat



RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Erick Rostagnat

Directeur Général Finances et Administration

Tél. : 04 72 31 54 20

Fax : 04 72 31 54 95

Site internet : www.gl-events.com (rubrique Infos Finance)

e-mail : infos.finance@gl-events.com

1978 – 1989

- Création par Olivier Ginon et trois associés (Olivier Roux, Gilles Guedard-Comte et Jacques Danger) de la Sarl Polygone Services.
- Alliance du groupe Polygone (devenu n° 1 français des installations d'expositions et d'événements) avec la société Cré-Rossi, (location de mobilier, d'accessoires et de revêtements de salons).
- Modification de la raison sociale en Générale Location.

1990 – 1997

- Huit années de croissance. Générale Location renforce sa stratégie d'offre globale par des acquisitions et créations dans les savoir-faire suivants : installation générale d'expositions, location de mobilier, stands de prestige, signalétique, agencements pour la grande distribution et la muséographie, hôtes et hôtesse d'accueil.
- Générale Location s'internationalise en s'implantant à Dubaï.

1998 – 2003

- Six années charnières. Après son introduction au Second Marché de la Bourse de Paris, Générale Location fait ses premiers pas dans le domaine des grands événements internationaux (Coupe du Monde de Football en France, Sommet des Chefs d'États, Festival du Film de Cannes...).
- Le groupe réalise également des chantiers majeurs : Jeux Olympiques de Sydney, sommets des Chefs d'État Européens à l'occasion de la Présidence Française de l'Union Européenne, ainsi que de nombreux événements liés au passage à l'an 2000.
- Générale Location devient GL events. Le groupe enregistre alors une très forte progression dans la gestion d'espaces et d'événements et, pour poursuivre sa croissance sur le marché de l'événementiel, lance une augmentation de capital de 15,4 millions d'euros.

2004 – 2006

- Outre l'acquisition de Market Place, agence événementielle et de Temp-A-Store en Grande-Bretagne, GL events accélère son développement à l'international en s'installant notamment à Shanghai, mais aussi en confortant son réseau en France.
- Le groupe acquiert la société propriétaire de Hungexpo, à Budapest, remporte la concession du Parc des Expositions de Rio de Janeiro et le contrat de gestion de Pudong Expo pour la ville de Shanghai.
- En 2005, le groupe lance une augmentation de capital qui lui permet de lever 35,7 millions d'euros.
- En France, GL events voit la concession du Palais des Congrès de Lyon renouvelée, effectue une prise de participation majoritaire dans Sepelcom, significative dans Sepel, société qui gère le Parc des Expositions de Lyon, Eurexpo, et remporte les appels d'offres pour la gestion du Parc des Expositions de Metz et du Centre de Congrès de Nice Acropolis.

2007 – 2009

- En France, GL events remporte la gestion du Parc des Expositions et du Palais des Congrès de Nice, du Parc des Expositions de Metz et de la Halle multifonctionnelle de Roanne, du Parc d'Expositions de Troyes, du Palais de la Mutualité à Paris et celle du Centre d'Expositions et de Congrès MégaCité à Amiens
- À l'international, le groupe remporte la gestion du Palais des Congrès de Bruxelles, du Parc des Expositions de Turin, du Centre de Conventions de Curitiba, de l'Arena de Rio de Janeiro et celle du World Forum Convention Center de La Haye.
- En 2007, le groupe lance une augmentation de capital qui lui permet de lever 77,6 millions d'euros.
- Outre l'acquisition des sociétés d'organisation Promotor International et AGOR et une prise de participation dans Première Vision, GL events enregistre également une très forte progression dans les salons professionnels avec l'acquisition de six nouveaux salons dans la filière Industrie.
- GL events acquiert le Traiteur Loriges pour accélérer sa stratégie Food & Beverage.

2010

- La création de GL events Exhibitions, le 1er janvier 2010, permet au groupe de renforcer la qualité des services offerts aux exposants et aux visiteurs, en lien avec les acteurs des différentes filières et communautés professionnelles.
- La Ville de Paris confie au groupe la gestion du Palais Brongniart. À l'international, le groupe remporte celle du Palais des Expositions d'Oran.
- GL events remporte un contrat historique à l'occasion de la Coupe du Monde FIFA 2010™, en Afrique du Sud. Le groupe conforte également sa position via de nombreux rendez-vous internationaux : les Commonwealth Games, les Asian Beach Games, etc.
Et, en développant une nouvelle offre de services, GL events est également présent sur l'Exposition Universelle de Shanghai où il assure la gestion de pavillons pour le compte de pays exposants comme le Chili ou Taiwan.
- GL events poursuit le développement de son réseau international de destinations « Premium » : Barcelone, Bruxelles, Budapest, La Haye, Lyon, Nice, Paris... Anticiper l'évolution du marché de l'événementiel qui, aujourd'hui plus que jamais, s'internationalise et se globalise est l'objectif de cette innovation commerciale.

02

Métiers

- 17** Marchés et stratégie
- 18** Gestion d'espaces et organisation d'événements
- 22** Services aux événements
- 23** Perspectives

UNE STRATEGIE DE CROISSANCE SOLIDE, FONDEE SUR PLUSIEURS LEVIERS

Le business model intégré : un positionnement unique sur le marché, socle d'un développement cohérent et performant

Le modèle intégré sur lequel GL events s'est construit depuis sa création n'a cessé de prouver sa pertinence. Il s'est renforcé au fil du temps, soutenant la croissance du groupe, aussi bien organique qu'externe.

Cohérence est le maître-mot. À partir des services aux événements, cœur de métier historique du groupe, le développement s'est effectué de manière progressive et en saisissant des opportunités autour de deux axes principaux :

- la gestion de sites et l'organisation d'événements, GL events évoluant du statut de prestataires de services à celui d'opérateur global, gestionnaire d'un réseau de sites international, partenaire de nombreuses collectivités territoriales. Ce déploiement lui permet aujourd'hui, non seulement de proposer une offre complète, clés en main, pour l'organisation de manifestations, mais aussi de proposer la duplication de manifestations propriétaires à travers son réseau,
- le concept « Destinations », qui repose sur la diversité et la complémentarité des sites du groupe. Au sein d'une même ville ou d'une même région, les grands donneurs d'ordres internationaux peuvent trouver une offre qui leur permettra d'organiser leurs manifestations de manière optimale, coordonnée et harmonieuse. A l'exemple de Lyon où ils ont la possibilité de se déployer tout à la fois à Eurexpo Lyon pour un salon, au Palais des Congrès pour les colloques et ateliers, mais aussi au Château de Saint-Priest pour les réceptions VIP. C'est également le cas à Rio de Janeiro, où le choix associe l'HSBC Arena pour des shows et le Riocentro pour les conventions et autres séminaires.

Le dynamisme avec lequel GL events développe son concept « Destinations » profite aux collectivités et notamment à l'activité économique liée au tourisme d'affaires. Quand une ville est en mesure de présenter une offre complète et attractive, ce sont, pour elle, autant de manifestations captées et de retombées directes et indirectes.

LA GESTION D'ESPACES

Un réseau à l'échelle internationale

GL events gère 36 sites événementiels, dans quatre grands types d'espaces : parcs d'expositions, palais des congrès, salles de spectacles, espaces réceptifs.

La gestion de ces sites s'opère selon différents modèles de contrat : concession longue durée, bail à construction, bail emphytéotique, concession à court terme du type DSP (Délégation de Service Public), par voie d'affermage, bail commercial, etc. Pour GL events, il ne s'agit pas simplement de prendre en charge la commercialisation, l'animation, l'entretien et la mise en valeur d'un lieu. Cette mission confiée par les collectivités englobe plus largement les notions d'intérêt général et de service public à travers des objectifs précis :

- développer les retombées économiques et les emplois induits ;
- assurer et développer une animation socio-économique et culturelle des villes ou régions ;
- transformer les infrastructures confiées en acteurs économiques à part entière, pour qu'elles soient à la fois une vitrine de la vitalité économique et culturelle et une référence en matière d'accueil ;
- veiller à protéger et à valoriser le patrimoine bâti, pour permettre à la collectivité de pérenniser ses actifs immobiliers.

L'approche industrielle de l'activité développée par GL events intègre des leviers de croissance tels que le yield management, l'optimisation des coûts par benchmark et négociations cadres.

Les 36 sites gérés par GL events

Le Palais Brongniart de Paris et le Palais des Expositions d'Oran (Algérie), dont les gestions ont été confiées au groupe en 2010, s'inscrivent dans un réseau qui compte désormais 36 sites dont 15 à l'international.

Les Centres de Congrès :

Barcelone (Espagne) : Centre de Conventions International de Barcelone (CCIB)
 Bruxelles (Belgique) : SQUARE Brussels Meeting Centre
 La Haye (Pays-Bas) : World Forum
 Curitiba (Brésil) : Estação Embratel Convention Center
 Paris : Maison de la Mutualité
 Paris : Palais Brongniart
 Lyon : Centre de Congrès de Lyon
 Nice : Acropolis
 Saint-Étienne : Centre de Congrès
 Toulouse : Centre de Congrès Pierre Baudis
 Clermont-Ferrand : Polydome

Les Parcs d'Expositions :

Budapest (Hongrie) : Hungexpo
 Rio de Janeiro (Brésil) : Riocentro
 Padoue (Italie) : PadovaFiere
 Turin (Italie) : Lingotto Fiere
 Shanghai (Chine) : Pudong Expo
 Oran (Algérie) : Palais des Expositions
 Lyon : Eurexpo
 Metz : Metz Expo Événements
 Toulouse : Toulouse Expo
 Clermont-Ferrand : Grande Halle d'Auvergne
 Paris : Parc Floral
 Troyes : Troyes Expo
 Amiens : MégaCité
 Vannes : Le Chorus

Les Espaces réceptifs :

New York (États-Unis) : La. Venue
 Istanbul (Turquie) : The Seed
 Paris : Hôtel Salomon de Rothschild
 Lyon : Château de Saint-Priest
 Saint-Étienne : Le Grand Cercle
 Saint-Étienne : La Verrière Fauriel

Espaces multifonctionnels et Salles de spectacles :

Rio de Janeiro (Brésil) : HSBC Arena
Londres (Grande Bretagne) : Battersea Evolution
Turin (Italie) : Oval
Clermont-Ferrand : Zénith d'Auvergne
Roanne : Le Scarabée

2010, GL events innove avec son réseau de destinations « Premium »

Depuis quelques années, GL events développe un réseau international de destinations « Premium » : Barcelone, Bruxelles, Budapest, La Haye, Lyon, Nice, Paris... Objectif : anticiper l'évolution du marché de l'événementiel qui, aujourd'hui, s'internationalise et se globalise plus que jamais.

Cette innovation commerciale répond aux organisateurs qui souhaitent dupliquer leurs congrès ou événements dans les différentes villes du globe, et qui désirent obtenir, grâce à un interlocuteur unique, la même qualité de service d'un lieu à un autre. GL events commercialise ainsi de multiples destinations dans le monde entier, plus particulièrement à travers toute l'Europe. Par nature, ce réseau est appelé à être en constante évolution, notamment au gré des nouvelles opportunités qui seront saisies par le groupe dans les principales destinations de tourisme d'affaires telles que Prague, Rome, Istanbul ou Athènes...

Cette organisation en réseau permet aux équipes des sites gérés par GL events de développer de vraies synergies. Si cette offre s'appuie sur des outils communs, tout est également conçu pour vendre le réseau des destinations en respectant la spécificité des lieux et la culture de chacun.

Ouverture du Palais Brongniart

En cohérence avec les orientations définies par la Ville de Paris, GL events a développé, autour du Palais Brongniart, un projet de partenariat ambitieux et innovant, répondant à trois objectifs :
Faire de ce symbole de la finance, un lieu de référence international en matière d'entrepreneuriat social et solidaire, d'innovation et de création d'entreprises, accompagnant ainsi les évolutions de l'économie du XXI^{ème} siècle.

Permettre l'ouverture du Palais Brongniart et sa réappropriation par le public, en particulier les riverains et les habitants de la capitale, dans le cadre d'un véritable projet de territoire.

Réhabiliter ce monument emblématique du patrimoine parisien, dans le respect de ses spécificités architecturales, et avec un objectif d'exemplarité sur le plan de l'énergie et du respect de l'environnement. Le Palais Brongniart réunira, sur plus de 18 000 m² dédiés à l'innovation économique sociale et solidaire, des bureaux, des espaces réceptifs et événementiels, ainsi que des services au public.

L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

Donner du sens à l'événementiel

Au sein de GL events, l'organisation d'événements est en pleine montée en puissance. Le groupe l'exerce pour son propre compte ou pour celui de clients. GL events organise plus de 250 salons propriétaires, dans des secteurs aussi divers que l'agro-alimentaire, l'industrie automobile, etc. (voir Repères ci-dessous). Cette diversité sécurise l'activité qui peut compter sur la solidité de certains secteurs moins sensibles à la conjoncture pour affronter les périodes de récession.

En parallèle, les événements dits « corporate », organisés par les entreprises pour leurs équipes ou leurs clients, ont pris de l'ampleur. Parmi les plus prestigieuses références figurent par exemple la commémoration du cinquantenaire de l'indépendance du Congo et du Gabon, les Bocuse d'Or Europe et Asie ou encore les Jeux de la Francophonie à Beyrouth... Cette progression est liée à la montée en compétences des équipes et à des prises de position de plus en plus marquées auprès des grands donneurs d'ordre.

L'activité profite également d'une synergie puissante avec le réseau d'espaces gérés par le groupe. Ce dernier permet la duplication des manifestations propriétaires — à l'exemple du Motor Show de Bologne, salon référence de l'automobile, dupliqué au Qatar — et l'accompagnement des grands comptes partout dans le monde.

GL events gère un portefeuille de plus de 250 salons propriétaires professionnels et grand public. Ces salons se répartissent dans une douzaine de secteurs :

- Alimentation
- Industries
- Bâtiment
- Sports et loisirs
- Habitat
- Mode
- Agriculture
- Environnement
- Automobile
- Commerce
- Horlogerie
- Santé

Sans compter les grandes foires internationales comme celles de Padoue ou Budapest. Cette segmentation équilibrée se double d'une répartition géographique, qui épouse le déploiement international de GL events de l'Asie à l'Amérique latine en passant par l'Europe.

Principaux salons 2010

- Motor Show de Bologne
- Bienal do Livro Rio
- Fiera Campionaria
- Bienal do Livro Bahia
- Bienal do Livro de Minas
- Foire internationale de Metz
- Sirha
- Salon automobile international de Lyon
- Foire internationale de Toulouse
- Equita' Lyon
- Salon des vins et de la gastronomie
- Première Vision Paris
- Européen
- My special Car Show
- Casa su Misura
- Les Rendez-vous Be+
- Piscine
- Foire internationale de Lyon

Événements corporate

GL events accompagne les entreprises dans la définition et la mise en œuvre de leurs stratégies de communication événementielle, pour permettre aux marques de rencontrer leurs publics, internes et externes, dans le cadre de temps forts événementiels, à destination des professionnels ou du grand public : conventions internes, lancements de produits, inaugurations, commémorations, etc. Une expertise développée de façon spécifique par les agences de communication événementielle qui ont rejoint le groupe au fil des années, en particulier Market Place et Alice Événements.

Lesquelles ont choisi d'ajouter à leur capacité stratégique l'expertise d'un réseau de compétences étendu et complémentaire en logistique, services et sites événementiels.

Congrès, conventions, incentive

GL events organise enfin, pour le compte de sociétés savantes, d'institutions publiques, de fédérations professionnelles ou d'organisations intervenant dans un large champ d'activité, des congrès, conventions, incentive, colloques, qui permettent à ces communautés d'intérêt de se retrouver pour échanger sur leurs problématiques, en intégrant l'apport des nouvelles technologies de communication. Un savoir-faire d'Organisateur Professionnel de Congrès (PCO) aujourd'hui largement reconnu, notamment développé par Package Organisation, en France et à l'international.

2010, une année dynamique

Les salons ont enregistré des niveaux satisfaisants de réservations. Parmi les références et projets significatifs, figurent l'organisation du concert de Beyonce à la HSBC Arena de Rio, le salon hongrois de l'alimentation Foodapest, la Foire Internationale de Lyon, les salons de la Mode Prêt-à-Porter Paris, Première Vision, le Motorshow de Bologne, le salon de la Piscine et Equita'. Le pôle agro-alimentaire a également réalisé de très bonnes performances, à l'image des Bocuse d'Or Asia à Shanghai ou encore des salons Foods & Goods, CFIA à Rennes et du Sirest Ideas, salon parisien de l'innovation culinaire présidé par Joël Robuchon.

GL events Exhibitions

La création de GL events Exhibitions, le 1er janvier 2010, a permis au groupe de renforcer la qualité des services offerts aux exposants et aux visiteurs, en lien avec les acteurs des différentes filières et communautés professionnelles. Elle traduit la volonté du groupe de développer les synergies entre les événements et d'accélérer la dynamique de croissance des salons existants, mais aussi de création de nouvelles manifestations.

Avec cette nouvelle organisation, GL events poursuit son développement sur le marché de l'organisation des salons nationaux et internationaux, dont il entend devenir un acteur majeur.

Le réseau GL events : des implantations dans le monde entier

36 espaces événementiels

- En France : Lyon, Paris, Saint-Etienne, Roanne, Clermont-Ferrand, Nice, Toulouse, Vannes, Metz, Troyes, Amiens.
- En Europe : Barcelone, Bruxelles, Budapest, Londres, Padoue, Turin, La Haye.
- Hors d'Europe : Rio de Janeiro, Curitiba, Shanghai, New-York, Istanbul et Oran.

La mise en réseau de ces nombreux espaces permet au groupe GL events d'offrir aux clients la possibilité de décliner leurs opérations dans le monde entier.

91 agences dans le monde

Les agences du groupe proposent aux clients l'ensemble de la gamme de services. Pour la mise en œuvre des prestations, elles s'appuient sur quatre sites logistiques importants en France : Lyon, Paris (Sud et Nord) et Nantes.

L'activité organisation est regroupée sur deux sites :

- Lyon, Cité Internationale
- Paris, avenue de New-York

Ce regroupement des équipes a permis d'accélérer les synergies et les collaborations autour de projets ou de réponses conjointes sur d'importants appels d'offres.

Une offre nationale et internationale

Métier historique du groupe, les services constituent aujourd'hui une pièce maîtresse de son offre, seul ou en complément de ses deux autres activités.

La palette des prestations proposées est en constante évolution, allant des interventions les plus classiques — location de mobilier, décoration, chauffage/ climatisation, etc. — aux plus complexes : pavillons d'accueil modulables conçus sur mesures, mise en œuvre des nouvelles technologies de communication, etc.

L'offre de services de GL events concerne des interventions d'envergure et d'une grande diversité de nature.

Le groupe s'est forgé une expertise aujourd'hui réputée dans les plus grandes manifestations sportives : Jeux Olympiques, Coupes du monde de Football, de Rugby ou de cricket, Grand Prix de Formule 1, etc. Il est aussi présent depuis longtemps sur le Festival de Cannes, les sommets de chefs d'État organisés par le gouvernement français ou encore sur de grands événements privés dont le principal enjeu porte sur l'image même de l'entreprise qui en est à l'initiative.

Parallèlement, les salons professionnels et grand public demeurent une part essentielle du portefeuille du groupe, qu'il s'agisse des grands rendez-vous internationaux ou de rencontres de proximité, plus spécialisées ou plus confidentielles.

Une logistique puissante et performante est essentielle pour relever les nombreux défis que suscite un événement. Des stocks en quantité suffisante, des entrepôts implantés aux endroits stratégiques et une flotte de camions flexible et facile à mobiliser constituent les piliers de l'outil logistique de GL events

2010, contrat historique avec la Coupe du Monde FIFA™

Le comité d'organisation de la Coupe du Monde FIFA 2010™, qui s'est déroulée en Afrique du Sud, a pour l'occasion confié à GL events-Oasys un contrat de prestations historique pour l'aménagement des dix sites qui ont accueilli les matchs de cette compétition planétaire.

Les multiples arguments de GL events ont pesé de tout leur poids pour que le groupe remporte ce contrat. Déjà prestataire de la Coupe des Confédérations FIFA™, en juin 2009, dans quatre villes sud-africaines, et de la Coupe d'Afrique des Nations en Angola, GL events avait été présélectionné, dès décembre 2009, comme « preferred bidder ».

Ce contrat d'un montant supérieur à 40 millions d'euros est l'un des plus significatifs confiés par un comité d'organisation à un prestataire événementiel. Il représente également le plus important contrat jamais signé par GL events. Il démontre, une fois encore, la capacité de GL events à accompagner des événements mondiaux complexes, multi-sites et multi-métiers : coupes du monde FIFA™, coupes du monde de rugby, grands prix d'équitation, courses de Formule 1, tournois de golf, compétitions de voile, de cyclisme et de ski, etc.

En 2010, le groupe a également conforté sa position via de nombreux rendez-vous internationaux : les Commonwealth Games, les Asian Beach Games, etc. Par ailleurs, en développant une nouvelle offre de services, le groupe a aussi été présent sur l'Exposition Universelle de Shanghai, de mai à octobre 2010, où il a assuré la gestion de pavillons pour le compte de pays exposants comme le Chili ou Taiwan.

Les structures temporaires haut de gamme Absolute ont, quant à elles, équipé des manifestations de tout premier plan comme la compétition de golf Ryder Cup au Pays de Galles, et la Fashion Week de Paris. Le groupe a par ailleurs participé activement à la réussite de l'organisation de la demi-finale de Coupe Davis à Lyon et a réalisé un musée au Gabon dans le cadre du cinquantenaire de l'indépendance de ce pays.

Une croissance forte à court, moyen et long termes

GL events a réalisé un bon début d'exercice 2011, marqué par une forte dynamique dans le domaine des salons. Le SIRHA 2011, tenu à Lyon en janvier, a enregistré des performances économiques et médiatiques record ; les Rendez-vous Bâtiment Énergie Positive à Lyon, et Première Brazil, se sont également distingués.

Les créations ou duplication du groupe ont également connu de beaux succès, à l'image de la première édition du salon Florshow, organisé et accueilli par Padova Fiere, ou de la première édition du Qatar Motorshow, qui a réuni tous les grands constructeurs mondiaux devant un public de 80 000 visiteurs.

Le début d'année s'avère également dynamique dans la conquête de grands événements mondiaux, avec la réalisation des aménagements de la Coupe d'Asie des Nations de Football au Qatar (chiffre d'affaires de 12 millions d'euros sur 2010 et 2011).

GL events doit ainsi être en mesure de poursuivre sa croissance équilibrée et rentable en 2011. Le groupe confirme donc ses objectifs de réaliser un chiffre d'affaires de 770 millions d'euros, en hausse de + 6 %, avec une progression de ses différents niveaux de marge.

Le marché de l'événementiel devrait rester porteur à long terme sur de nombreux segments, des salons à l'événementiel corporate en passant par le grand événementiel sportif, politique, culturel, à l'échelle mondiale. Le groupe entend donc asseoir sa position de leader en France et en Europe et privilégier les meilleures opportunités de développement à l'international.

Une nouvelle organisation en phase avec le développement du groupe

L'après-crise a validé les choix stratégiques et le modèle de développement du groupe, fondé sur l'intégration des métiers de l'événementiel. Le groupe entend aujourd'hui renforcer cette démarche, en ajustant son organisation de façon à :

- répondre mieux encore aux besoins du marché,
- améliorer la rotation des actifs,
- accélérer le développement national et international.

GL events Live regroupera désormais l'ensemble des métiers de l'événementiel corporate, institutionnel, et sportif. Depuis le conseil et la conception jusqu'à la réalisation événementielle, les équipes de GL events Live seront en mesure d'apporter des solutions événementielles clefs en mains aux grands donneurs d'ordre mondiaux d'événements.

GL events Exhibitions pilotera et animera les 250 salons propriétaires du groupe, favorisant la création, la duplication d'événements, l'innovation et le fonctionnement en parfaite synergie avec les autres métiers du groupe.

GL events Venues gèrera le réseau d'espaces dans son périmètre actuel avec ses 36 sites événementiels. Les équipes de développement auront en charge la dynamisation et l'extension de ce réseau en France et à l'international.

03

Entreprise

- 25** Gouvernement d'entreprise
- 27** Responsabilité sociale d'entreprise

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**— OLIVIER GINON****PRÉSIDENT**

Né le 20 mars 1958. Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

— OLIVIER ROUX**ADMINISTRATEUR, VICE-PRÉSIDENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ**

Né le 11 juin 1957. Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

— YVES-CLAUDE ABESCAT**ADMINISTRATEUR**

Né le 28 mai 1943. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012. Administrateur indépendant. Comité d'audit et comité des rémunérations et nominations.

— SOCIÉTÉ AQUASOURÇA**ADMINISTRATEUR**

Représentée par Madame Sophie Defforey-Crepet

Née le 21 février 1955. Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, renouvelée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes clos de l'exercice au 31 décembre 2013. Administrateur indépendant - Comité des rémunérations et nominations.

— GILLES GOUEDARD-COMTE**ADMINISTRATEUR**

Né le 15 juillet 1955. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 1996, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, puis renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

— PHILIPPE MARCEL**ADMINISTRATEUR**

Né le 23 novembre 1953. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 11 Juillet 2003, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2009 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014. Président du comité des rémunérations et des nominations

— ANDRÉ PERRIER**ADMINISTRATEUR**

Né le 13 août 1937. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2000, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2006, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011. Administrateur indépendant - Président du comité d'audit.

— NICOLAS DE TAVERNOST**ADMINISTRATEUR**

Né le 22 août 1950.

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013. Administrateur indépendant. Comité d'audit.

— CAROLINE WEBER ⁽¹⁾**ADMINISTRATEUR**

Née le 14 décembre 1960. Nommée à titre provisoire par conseil d'administration lors de réunion du 4 mars 2011, en remplacement de Damien Bertrand. Administrateur indépendant.

— ÉRICK ROSTAGNAT**ADMINISTRATEUR**

Né le 1^{er} juillet 1952. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

⁽¹⁾ sous réserve de la ratification par l'Assemblée Générale du 29 avril 2011.

COMITE EXECUTIF

- Olivier GINON
- Olivier ROUX
- Olivier FERRATON
- Erick ROSTAGNAT
- Jean Eudes RABUT
- René PERES
- Olivier HOHN
- Franck GLAIZAL
- Frédéric REGERT
- Pascal MONTAGNON
- Daniel CHAPIRO
- Jean-Paul DUCHER
- Stéphane HUE
- Président
- Vice-Président
- Directeur Général Délégué
- Directeur Général Finances et Administration
- Directeur Général Gestion d'Espaces
- Directeur Général Salons
- Directeur Général Pôle Structures et Tribunes
- Directeur Général pour la zone Italie, Hongrie et Turquie
- Directeur Administratif et Financier
- Directeur des Ressources Humaines
- Directeur des Opérations Gestion d'Espaces
- Directeur des Achats
- Directeur de Division GL events Exhibitions

Le comité exécutif décide des stratégies du groupe (globale et déclinaison par métier). Il étudie les projets de croissance externe à proposer au conseil d'administration, et met en œuvre sur l'ensemble du groupe les orientations de stratégie de développement et de contrôle.

COMITES DE DIRECTION PAR METIER

Les comités de Direction par métier réunissent les dirigeants des business units par métier pour assurer un suivi opérationnel et financier de chacune des sociétés rattachées. Ils travaillent également sur le renforcement des synergies commerciales entre les métiers du groupe.

COMITE D'INVESTISSEMENT

Le comité d'investissement se réunit pour examiner et valider tous les investissements ne figurant pas dans le budget initial ou ceux budgétés mais supérieurs à certains seuils financiers.

SEMINAIRES DIRIGEANTS

Pour faire le point sur les développements du groupe, sur les grandes orientations et sur la stratégie, les dirigeants sont réunis deux fois par an dans le cadre de séminaires.

COMMISSAIRES AUX COMPTES**Cabinet Mazars****Cabinet Maza Simoens**

Commissaires aux comptes titulaires

Raphaël Vaison de Fontaube**Olivier Bietrix**

Commissaires aux comptes suppléants

L'HOMME, PREMIERE RICHESSE DE L'ENTREPRISE

Dans ce cadre, la politique de ressources humaines de GL events répond à deux ambitions : être valorisante et socialement acceptable. Elle a fixé des objectifs de progrès, autour de trois grands domaines d'actions :

Attirer, fidéliser et retenir les talents

GL events entend donner sa chance à chacun pour qu'il puisse évoluer et faire progresser ses compétences. Ce qui suppose, en amont, d'intégrer et de détecter les potentiels, puis d'accompagner les parcours par des actions de formation ciblées à la fois sur les besoins de l'entreprise et les aspirations individuelles.

GL events place le développement professionnel au cœur de sa politique de ressources humaines. Nous pensons en effet que le succès du groupe passe par la capacité de tous ses salariés à vivre des expériences différentes, à travers des mobilités géographiques ou fonctionnelles.

GL events Campus, l'Université d'entreprise du groupe

GL events Campus, l'université du groupe GL events a pour missions principales : coordonner l'ensemble des plans de formation ; développer les axes de formation nécessaires aux différents métiers exercés dans le groupe. Afin d'encourager les mouvements internes et d'accompagner les aspirations de chacun en la matière, GL events Campus développe une offre de formations large et diversifiée, adaptée aux étapes clés des parcours de chacun de ses salariés, créant ainsi de véritables passerelles entre les familles professionnelles et les différents métiers de l'entreprise.

GL events Campus a déjà formé plus de 1 600 collaborateurs sur le périmètre France et va étendre ses cursus managériaux au Royaume-Uni, en Belgique, en Hongrie, en Italie, en Turquie, en Espagne. D'autres pays seront bientôt intégrés pour accompagner le développement international du groupe. Cette nouvelle organisation a permis de faire passer de 34 000 à 36 000 le nombre d'heures de formation dispensées au sein de l'entreprise entre 2009 et 2010.

Des formations adaptées aux besoins de chacun

L'offre de formation est structurée autour de trois pratiques (« Management and Change », « Marketing and Sales », « Personal Development »), pour lesquelles GL events Campus propose à la fois :

- des programmes Corporate, communs à l'ensemble du groupe et qui accompagnent, pour chaque famille professionnelle, les grandes étapes de développement des salariés ;
- des programmes à la carte, qui répondent aux besoins spécifiques des entités opérationnelles. Les managers et les experts du groupe s'impliquent activement dans l'animation et la définition du contenu de ces formations, garantissant ainsi qu'elles répondent à la fois aux besoins de développement des salariés et aux attentes du groupe.

Lutter contre toutes les formes de discrimination

Conformément aux engagements qu'il a pris en devenant en 2010 signataire de la « Charte de la Diversité », GL events s'est donné pour priorité de lutter contre toutes les formes de discrimination, âge, sexe, religion... et de favoriser l'insertion des publics en difficulté (jeunes sans diplôme, chômeurs longue durée...). Cet engagement est particulièrement important pour un groupe devenu international, à la fois par ses réalisations (50 % du chiffre d'affaires de GL events est réalisé à l'international), ses implantations (GL events est présent dans 17 pays), ses effectifs (16 % des collaborateurs sont étrangers), et les opérations d'envergure sur tous les continents qui nécessitent le recrutement d'équipes locales. À tout moment, généralistes et experts, débutants et confirmés, collaborent ensemble sur des projets ambitieux, tels que la coupe du Monde de football en Afrique du Sud ou les Jeux du Commonwealth à New Delhi. Dans cette dynamique collective, ils prouvent que tout est possible lorsque des personnes issues d'horizons et de métiers différents peuvent partager des valeurs communes et surmonter les obstacles les plus ardues. Une véritable opportunité pour GL events, qui peut ainsi intégrer davantage la multi-culturalité et la diversité dans le fonctionnement de ses équipes, encourager l'écoute et l'ouverture pour créer de vraies dynamiques d'échanges.

Développer des outils structurés et des dispositifs innovants

Pour faire face à ces multiples enjeux, des outils structurés ont été mis en place pour l'ensemble des Business Units du groupe : un entretien annuel identique pour l'ensemble des salariés de GL events, un système d'identification des collaborateurs à fort potentiel, ainsi qu'une charte de la mobilité à l'échelle du groupe. En

matière de formation, outre des actions orientées sur le maintien et le développement des compétences individuelles, la Direction des Ressources Humaines organise chaque année des sessions de formation transversales destinées aux personnels des filières commerciales et bureaux d'études. À travers le dispositif « New Talents », les diplômés des grandes écoles ont l'opportunité de participer à la croissance de GL events dans le cadre de fonctions de développement commercial, de gestion de projet, d'ingénierie, ou de marketing. Ce dispositif leur permet de prendre des responsabilités diverses au sein de différentes équipes, cultures et environnements du groupe, et de contribuer à la réussite commune d'une organisation. Les « New Talents » ont tous un point commun : une volonté de réussir et de s'impliquer dans un groupe en constante évolution.

SECURITE DES PERSONNES ET PREVENTION DES RISQUES

Un volet essentiel de la Responsabilité sociale recouvre l'hygiène et la sécurité, tant pour les collaborateurs que pour les publics accueillis sur les sites et manifestations dont GL events a la charge. Il se déploie à travers une politique structurée et opérationnelle, fondée sur une démarche d'amélioration continue.

Un groupe Prévention et Sécurité a été constitué. Ses travaux se sont concrétisés par l'établissement, pour chaque filiale, d'un document unique de prévention des risques professionnels, et par la mise en place d'outils visant à élaborer des Plans Particuliers de Sécurité et de la Prévention de la Santé.

Une signalétique spécifique a été installée sur l'ensemble des sites du groupe. Relayée par vingt-quatre correspondants, une sensibilisation individualisée a été entreprise auprès des collaborateurs.

Maîtriser la sous-traitance

La notion de progrès social ne concerne pas les seuls collaborateurs du groupe. Elle s'étend à ses fournisseurs, auxquels il est demandé une prise en compte systématique des principes éthiques et de règles intransgressibles. L'application de ce principe est naturellement fonction des situations locales, avec un dispositif adapté :

- Des outils pratiques d'évaluation des risques et d'accompagnement
- Des procédures de sélection des sous-traitants
- Des procédures de vérification (400 salons contrôlés par une équipe dédiée)
- Des séances de formation et d'information

Parce que la sécurité et l'intégrité sont des impératifs avec lesquels on ne saurait transiger, GL events refuse d'accorder sa confiance à des fournisseurs qui n'en respecteraient pas les règles. Cette attitude devrait évoluer vers l'élaboration d'une charte engageant chaque sous-traitant du groupe à appliquer son code de conduite.

UN ENGAGEMENT FORT POUR L'ENVIRONNEMENT

L'engagement de GL events dans une stratégie de développement durable a été formalisé et structuré début 2009, avec la mise en place d'une « mission développement durable », reportant directement au Président et au comité exécutif du groupe.

Le groupe a voulu attendre que son approche soit validée par le terrain pour mettre en avant non pas des principes d'action mais des actes concrets, mesurables et quantifiables, de manière à pouvoir consolider une vraie démarche à partir des initiatives prises dans chaque secteur d'activité et chaque fonctionnalité. Pour l'exercice quotidien de son activité, GL events a mis en place un programme d'actions pluriannuel baptisé « Think green » et structuré autour de trois grandes ambitions :

- Limiter l'impact environnemental des manifestations qu'il accueille, organise et équipe ;
- Favoriser la construction, la rénovation et l'exploitation responsables des sites dont il a la charge, en lien avec les maîtres d'ouvrage ;
- Sensibiliser et former les salariés, sous-traitants et partenaires aux bonnes pratiques environnementales.

Cet ensemble d'initiatives relatives au respect de l'environnement irrigue l'ensemble des métiers et des fonctions :

- Conception d'événements, design de stands : déploiement de l'éco-conception avec une formation spécifique de tous les concepteurs des bureaux d'études ; formation des chefs de projets événementiels à l'organisation d'éco-événements dans le cadre du programme « GL events Campus ».
- Achats et fabrication de produits et matériaux, en intégrant progressivement les critères du développement durable dans le référencement des fournisseurs et l'approvisionnement des produits ; développer les offres alternatives par une politique R&D ambitieuse, en particulier dans trois domaines à fort enjeu : la moquette (voir ci-après), l'éclairage et les bâches PVC.
- Logistique et transports : renouvellement progressif de la flotte de véhicules, formation des chauffeurs à l'écoconduite, lancement de programmes d'actions sur les plates-formes logistiques pour optimiser le transport, incitation des visiteurs des salons à pratiquer le covoiturage avec la création d'un service en ligne dédié, ou à utiliser les transports en commun.

- Sites et services réceptifs : mise en place de Systèmes de Management Environnemental débouchant sur une certification ISO 14001, (voir ci-après), de solutions faisant appel aux énergies renouvelables, formation des responsables techniques à la gestion durable des bâtiments, développement d'offres de restauration ciblées (production locale saisonnière, produits bio...);

- Gestion responsable des déchets intégrant la limitation à la source par un recours plus systématique aux produits réutilisables, aux matériaux recyclés ou recyclables, mise en place d'indicateurs et de reportings sur les sites, sensibilisation des collaborateurs aux éco-gestes.

Par ailleurs, le futur siège que le groupe va occuper à La Confluence, nouveau quartier situé au sud de Lyon, sera conçu, construit et géré sur des critères de Haute Qualité Environnementale.

Vers 100 % de moquette recyclable

Avec près de 5 millions de m² de moquette utilisée tous les ans, GL events est au cœur d'un fort enjeu de gestion des déchets. En effet, l'essentiel des produits utilisés par la filière, non recyclables, étaient la plupart du temps stockés en centre d'enfouissement.

Désireux d'anticiper l'évolution des réglementations, mais aussi de répondre aux attentes de ses clients et d'inscrire son action en cohérence avec le Programme pour l'environnement « Think green », GL events a décidé de faire de ce chantier une priorité.

Faire référence en matière d'éco-conception

Mais c'est surtout dans son offre que le groupe entend donner l'exemple, en tant que référence de la filière. La nouvelle réglementation du Code des Marchés Publics, liée à une demande croissante du marché, a incité les équipes Marketing à développer une démarche d'écoconception de stands et d'espaces événementiels, qui vise à réduire l'impact environnemental de ces services sur tout leur cycle de vie.

Le premier stand éco-conçu de GL events a été présenté à Nantes, en octobre 2006, à l'occasion des 4^{èmes} assises du développement durable.

Aujourd'hui, l'éco-conception a fait son chemin, encadrée par une méthodologie, un module de formation et surtout la formalisation d'une offre vraiment concurrentielle et innovante. De nouvelles réalisations ont vu le jour : stand éco-conçu pour la DGAC au Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace du Bourget en 2009, espace réceptifs du salon Planète Durable en 2010. Si les matériaux sur ce type de projets sont rigoureusement sélectionnés, bois FSC ou PEFC*, moquettes recyclables, sols 100 % naturels, éclairage basse consommation, mobilier seconde vie, c'est surtout par le design que l'impact environnemental est réduit : pièces facilement transportables, architecture ultra-légère et réutilisable, dématérialisation, limitation des consommables...

Le groupe est aussi l'organisateur de manifestations professionnelles dédiées à l'environnement : Les rendez-vous de la construction durable et de l'énergie propre (Salon Be+ (Paris et Lyon), ENR, Eneo, Bluebat, Eurobois), mais également, Environord (Lille), Enviro sud (Toulouse), Construire naturel (Lille), Ökotech (Budapest), Forum éco-développement des collectivités à Vannes, Foire Internationale de Technologies d'Assainissement Environnemental au Brésil.

L'éco-conception se décline aussi dans les métiers d'organisation, avec la conception d'éco-événements. L'agence Market Place a ainsi accompagné le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie et du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire dans l'organisation des événements de la Présidence Française de l'Union européenne en 2008, répondant à des critères environnementaux exigeants.

En lien avec les industriels, fabricants et entreprises de traitement des déchets, ainsi qu'avec les collectivités locales avec lesquelles il gère les sites réceptifs, le groupe a ainsi modifié en profondeur son approche de la moquette pour proposer dès 2011 à ses clients, 100 % de moquette recyclable ou réutilisable. GL events se positionne ainsi en pionnier de la filière, avec le souhait que sa position d'acteur de référence contribue à l'évolution de son secteur d'activités.

Le premier réseau de sites réceptifs ISO 14001 en France

GL events gère un réseau de 21 sites événementiels en France (parc des expositions, centre des congrès, espaces réceptifs), pour l'essentiel en délégation de service public.

Conformément à ses engagements contenus dans le programme pour l'environnement du groupe, « Think Green », GL events s'est donné pour objectif de certifier ISO 14001 l'ensemble des sites événementiels du

réseau français dans un délai de 18 mois. Il s'agit là d'une décision importante, qui impactera la filière dans son ensemble et contribuera à la généralisation des démarches de SME dans les espaces réceptifs français.

Une façon de répondre à l'attente forte des collectivités publiques délégantes sur les démarches environnementales ainsi qu'aux réglementations en forte évolution notamment sur la construction et la gestion des bâtiments recevant du public.

(*PEFC : Platform for the Endorsement of Forest Certification schemes,) FSC (Forest Stewardship Council) : labels attribués aux bois en provenance de forêts répondant aux recommandations de gestion durable)

ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

Présent sur 91 sites dans 17 pays, GL events est un partenaire naturel des acteurs locaux, notamment des collectivités territoriales pour le compte desquelles il gère et développe un réseau de 36 sites réceptifs.

Cet ancrage territorial permet aux différentes implantations et filiales de GL events de participer, localement à des actions de solidarité, d'animation culturelle ou sportive, et de soutien aux initiatives locales.

Ces soutiens peuvent prendre la forme de mise à disposition de moyens ou de mécénat de compétences, mais aussi de soutien financier, avec une approche basée sur la subsidiarité et l'implication des dirigeants des filiales du groupe.

La mission de l'association lyonnaise, « Sport dans la Ville », soutenue par GL events, est d'aider à l'insertion sociale et professionnelle des enfants vivant dans des quartiers sensibles, par la mise en place et l'animation de centres sportifs au cœur des quartiers, par des programmes de découverte et par des actions de sensibilisation au monde professionnel.

Aujourd'hui, 2 500 jeunes sont inscrits dans l'un des 18 centres sportifs de l'association, et chaque année, 170 enfants participent aux camps de vacances, 30 jeunes partent à la découverte des États-Unis, du Brésil et de l'Inde, 250 jeunes filles suivent le programme « L dans la Ville » et 200 jeunes le programme de formation et d'insertion professionnelle « Job dans la Ville ».

Le Palais Brongniart soutient la Semaine de la Finance solidaire

Faire du Palais Brongniart le creuset des nouvelles formes entrepreneuriales innovantes, solidaires et durables, tel est le projet ambitieux proposé par le groupe GL events à la Ville de Paris dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée en 2010. Pour marquer dès les premiers mois son implication dans cette démarche, GL events a soutenu la 3e édition de la Semaine de la Finance Solidaire, organisée par Finansol.

Package Organisation soutient le premier France-Japon en vélo électrique solaire

Package Organisation a soutenu en 2010 l'initiative originale d'un jeune Savoyard, Florent Bailly, dans son projet de relier la France au Japon au moyen d'un vélo électrique équipé d'une remorque solaire. 10 000 km et 4 mois de voyage pour cette première mondiale, et surtout une aventure humaine exceptionnelle, à la rencontre des populations rencontrées tout au long du parcours.

04

Rapport de gestion et gouvernement d'entreprise

- 32** Présentation des comptes consolidés
- 43** Présentation des comptes sociaux
- 49** Composition et fonctionnement des organes d'administration et de contrôle
- 51** Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux
- 53** Rémunérations des autres mandataires sociaux
- 54** Intéressement du personnel
- 54** Adresses, activités et mandats exercés par les dirigeants
- 56** Situation des mandataires sociaux
- 56** Rapports complémentaires du Conseil d'administration
- 63** Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et gestion des risques
- 68** Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration

I | RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

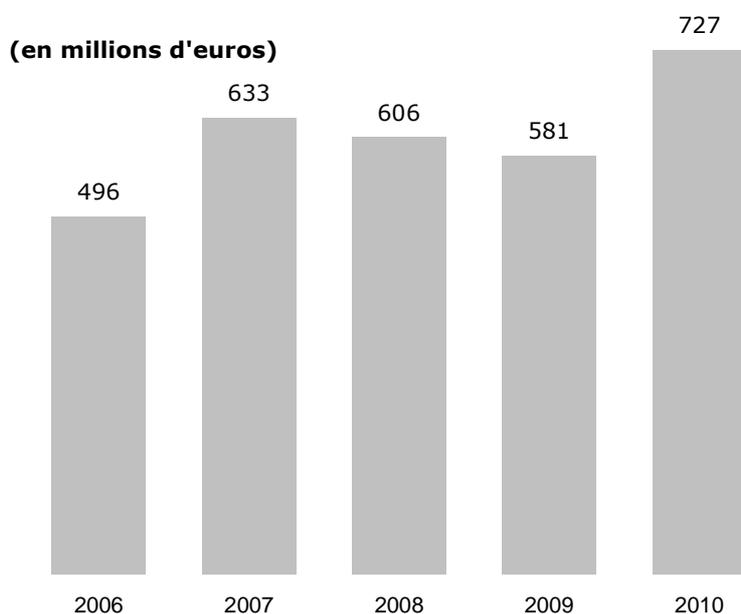
Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés dudit exercice et vous informer des perspectives d'avenir.

I - PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés de GL events au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été établis sur la base du référentiel IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne avant le 31 décembre 2010 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec notamment les nouvelles normes IAS 27 révisée et IFRS 3 révisée.

A – SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2010

Evolution globale du chiffre d'affaires



La forte croissance enregistrée par le groupe au cours des 9 premiers mois s'est poursuivie au 4^{ème} trimestre. Le groupe a ainsi enregistré un chiffre d'affaires trimestriel record de 219,7 M€, en hausse de +23,9% par rapport au 4^{ème} trimestre de l'exercice 2009 (+19,4% à périmètre et change comparables).

Le très bon niveau d'activité enregistré au 4^{ème} trimestre a ainsi porté le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2010 à 727,2 M€, en croissance de +25,1%, dont +16,2% à périmètre et change comparables.

Cette année 2010 record aura été marquée par la présence de GL events sur les grands événements sportifs mondiaux (Coupe du Monde de football, Jeux du Commonwealth, épreuves de Coupe du Monde d'équitation, compétition majeures de golf), par l'organisation d'événements sur la scène internationale et par la mise en

exploitation de nouveaux sites événementiels en France (Palais de la Mutualité, Palais Brongniart, Hôtel Salomon de Rothschild, Parc des expositions d'Amiens) et au Benelux (Bruxelles, La Haye).

Evolution par zones géographiques

Le groupe a globalement enregistré 50% de son activité annuelle en France, 25% en Europe et 25% hors d'Europe.

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010
Filiales étrangères	125 281	208 117	189 483	185 139	308 509
Activités internationales des sociétés françaises	38 551	51 238	47 403	46 561	65 507
Total International	163 832 33%	259 355 41%	236 886 39%	231 700 40%	374 016 51%
Activité en France	331 869 67%	374 131 59%	368 815 61%	349 680 60%	353 176 49%
Chiffre d'affaires	495 701	633 486	605 701	581 380	727 192

GL events est directement présent dans les pays suivants :

Europe	Autres continents
Angleterre	Afrique du Sud
Belgique	Algérie
Espagne	Bésil
Italie	Canada
Hongrie	Chine
Pays-Bas	Etats-Unis
Portugal	Emirats Arabes Unis
Suisse	Hong Kong
	Inde
	Macao
	Turquie

Evolution par métiers

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010
Services	296 351	318 556	272 595	256 432	343 360
Gestion d'espaces et d'évènements	199 350	314 930	333 106	324 948	383 832
Chiffre d'affaires	495 701	633 486	605 701	581 380	727 192

Sur l'ensemble de l'exercice, les activités de Services ont enregistré un chiffre d'affaires de 343,4 M€, en progression de +34% (+24% à périmètre et change comparables), représentant 47,2% du chiffre d'affaires consolidé.

La Gestion d'espaces et d'évènements a réalisé un chiffre d'affaires de 383,8 M€, en progression de +18% (+9,8% à périmètre et change comparables), représentant 52,8% du chiffre d'affaires consolidé.

Ces bonnes performances et la prise de parts de marché valident la stratégie du groupe, fondée sur l'internationalisation, la qualité du réseau d'espaces événementiels gérés, l'intégration et les synergies croissantes de l'ensemble des métiers.

B – ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS**▪ Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel du groupe s'élève à 48,9 millions d'euros contre 45,5 millions d'euros en 2009, soit une marge opérationnelle de 6,7% contre 7,8% en 2009.

Par métier, le résultat opérationnel se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010
Services	16 344	12 409	15 606	18 482	27 702
Gestion d'espaces et d'évènements	24 140	43 839	37 536	26 994	21 178
TOTAL	40 483	56 248	53 142	45 476	48 879

▪ Résultat financier et résultat courant

Le résultat financier de la période se traduit par une charge nette de 7,3 millions d'euros contre 11,9 millions d'euros en 2009. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des taux et par le désendettement de 83 millions d'euros suite à la cession de l'immobilier à Turin et à Budapest intervenue en fin 2009.

(en milliers d'euros)	2010	2009
Chiffre d'affaires	727 192	581 380
Résultat courant	41 545	33 544
%	5,7%	5,8%

▪ Impôt sur les bénéfices et résultat net

(en milliers d'euros)	2010	2009
Résultat consolidé des sociétés intégrées avant impôt	41 545	33 544
Impôts exigibles et différés	(12 480)	(6 616)
Taux d'impôt apparent	30,0%	19,7%
Résultat net consolidé	29 065	26 928

L'impôt sur les sociétés est maintenu à un taux inférieur au taux normatif en raison de taux d'imposition plus faibles dans certains pays étrangers. Il connaît une forte augmentation par rapport à 2009 en raison de plus values non soumises à impôt lors de l'exercice précédent.

▪ L'apport des sociétés acquises en 2010 se décompose comme suit :

	Sociétés acquises	Autres filiales	Total
Chiffre d'affaires	4 235	722 957	727 192
Résultat opérationnel	218	48 661	48 879

C - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

Le gearing (endettement net / capitaux propres) ressort à 0,53 pour des capitaux propres de 353 millions d'euros, le groupe bénéficiant par ailleurs d'une Ressource en Fonds de Roulement (BFR négatif) de près de 95 millions d'euros.

La capacité d'autofinancement de 56,9 millions d'euros représente 7,9% du chiffre d'affaires. Le cash-flow d'exploitation s'élève ainsi à 80,5 millions d'euros, après prise en compte d'une ressource en fond de roulement de 8,3 millions d'euros.

Après 44 millions d'euros d'investissements opérationnels (37 millions en 2009) le groupe enregistre un cash-flow libre de 29 millions d'euros.

Les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel sont décrites en pages 28 et 29 du document de référence.

D- POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les principaux actifs corporels du groupe sont le matériel locatif 60,6 millions d'euros (147,8 millions d'euros en valeur brute) essentiellement à l'actif des sociétés de Services. Ces matériels sont par nature destinés à être loués temporairement en France ou à l'étranger sur l'ensemble des sites d'expositions et d'événements au gré des manifestations et ne peuvent donc pas être rattachés à un secteur géographique précis.

Concernant les investissements de l'année en cours, la société n'a pas planifié d'autres investissements significatifs en matériel locatif, autres que les renouvellements habituellement effectués par le groupe dans le cours normal de ses activités.

Les engagements d'investissements immobiliers, sur les sites d'exposition sont décrits note 8.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le rapport des montants investis sur le chiffre d'affaires et sur la capacité d'autofinancement est le suivant:

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Investissements nets ⁽¹⁾	51 143	36 976	44 347
Chiffre d'affaires	605 701	581 380	727 192
Investissements nets / Chiffre d'affaires	8,4%	6,35%	6,10%
Capacité d'autofinancement	54 037	45 848	56 897
Investissement nets/capacité d'autofinancement	94,6%	80,6%	77,9%

⁽¹⁾ Source : tableaux de financement consolidés : acquisitions – produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles

Ces investissements se répartissent à 70% pour les Services (actifs locatifs dédiés à certains clients ou renouvellement du parc, et structures pour la location longue durée), 30% pour la Gestion d'Espaces et d'événements (maintenance des agencements et installations des parcs et palais gérés).

Ils sont financés soit par autofinancement soit par l'utilisation des lignes mises en place dans le cadre de l'emprunt sous forme de club deal contractés en décembre 2006 et septembre 2007 sur des durées de 7 à 9 ans.

E – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

• La Commission spéciale de la Ville de Paris retient GL events pour la gestion du Palais Brongniart

Après le Parc Floral, l'Hôtel Salomon de Rothschild et plus récemment le Palais de la Mutualité, GL events renforce avec le Palais Brongniart, son offre de lieux événementiels d'exception au cœur de la capitale.

En cohérence avec les orientations définies par la Ville de Paris, le groupe GL events a développé autour du Palais Brongniart, un projet partenarial ambitieux et innovant, répondant à trois objectifs :

- Faire de ce symbole de la finance, un lieu de référence international en matière d'entrepreneuriat social et solidaire, d'innovation et de création d'entreprises, accompagnant ainsi les évolutions de l'économie du XXI^{ème} siècle.
- Permettre l'ouverture du Palais Brongniart et sa réappropriation par le public, en particulier les riverains et les habitants de la capitale, dans le cadre d'un véritable projet de territoire.
- Réhabiliter ce monument emblématique du patrimoine parisien, dans le respect de ses spécificités architecturales, et avec un objectif d'exemplarité sur le plan de l'énergie et du respect de l'environnement.

Le Palais Brongniart réunira, sur plus de 18 000 m² dédiés à l'innovation économique sociale et solidaire, des bureaux, des espaces réceptifs et événementiels, ainsi que des services au public.

GL events a réuni des acteurs de référence du monde de l'innovation économique, sociale et solidaire et de l'entreprise, qui contribueront, par leur installation dans le Palais Brongniart ou leur participation aux programmes de développement et aux événements du site, à l'émergence d'un véritable « hub » des nouvelles formes d'entrepreneuriat :

- Le cabinet Vigeo, dirigé par Nicole Notat, leader de la notation extra financière et de l'audit en Responsabilité Sociale et Environnementale,
- France Initiative, présidé par Bernard Brunhes, premier réseau de financement et d'accompagnement d'entrepreneurs en France,
- Silicone Sentier, plateforme d'échanges réunissant une centaine d'entreprises technologiques, à l'origine d'actions innovantes telles que La Cantine,
- Le groupe de presse les Echos, acteur de référence de l'information économique et financière,
- Gesat, premier réseau national du travail protégé et adapté, interface entre les entreprises et les ESAT représentant les travailleurs handicapés,
- Le cabinet d'architecture Willemotte, qui sera chargé de la réhabilitation et de l'aménagement du site,
- Le chef Marc Veyrat, qui développera sur le Palais Brongniart un concept de restauration rapide biologique, en cohérence avec les actions menées par Slow Food, également partenaire du projet.

Ce projet, qui nécessite un large éventail de compétences, de la gestion d'espaces à l'animation des réseaux d'acteurs en passant par la création de manifestations, conforte également le modèle de développement du groupe, acteur intégré de la filière événementielle.

Le groupe GL events prévoit de réaliser un programme d'investissement de 12 millions d'euros sur 5 ans pour la réhabilitation et le développement du Palais Brongniart et de 8 millions d'euros d'entretien sur la durée du bail. Il vise un chiffre d'affaires annuel supérieur à 11 millions d'euros, après la phase de lancement.

• GL events remporte un contrat de 28 M€ pour les Jeux du Commonwealth 2010 en Inde

La Delhi Development Authority et le Comité d'Organisation ont signé avec GL events et son partenaire indien Litmus deux contrats de prestations pour une valeur totale de 28 millions d'euros en vue des Jeux du Commonwealth, dont l'édition 2010 s'est tenu en Inde, à Delhi, entre les 3 et 14 octobre.

Ces Jeux réunissent tous les 4 ans des athlètes des nations du Commonwealth, dans 17 disciplines différentes, notamment l'athlétisme, la natation, le cyclisme, la boxe, le rugby et la gymnastique. Le contrat, remporté par la joint-venture dont GL events détient 70%, prévoit l'aménagement de 10 sites à Delhi, dont le Village des Jeux, le nouvel aéroport international et le parc des expositions Pragati Maidan.

Déjà prestataire de la Coupe d'Afrique des Nations en Angola, de la Coupe des Confédérations FIFA 2009TM et de la Coupe du Monde de Football FIFA 2010TM en Afrique du Sud, GL events s'impose avec le contrat des Jeux du Commonwealth comme partenaire majeur des plus grands événements sportifs mondiaux et démontre une nouvelle fois sa capacité à apporter des solutions événementielles de qualité à des pays hôtes en fort développement.

F – CROISSANCE EXTERNE – CREATION DE FILIALES

• GL events se renforce au capital de Première Vision à la fin de l'année 2010

Première Vision S.A., leader international des salons de matières et services pour les industries de la mode, réorganise la géographie de son actionnariat : GL events reprend les actions détenues par Eurovet et porte sa participation au capital de la société de 24,5% à 49%.

Le groupe GL events, spécialiste de l'événementiel et partenaire technique historique de Première Vision, pilotera désormais la société aux côtés des industriels textiles français rassemblés au sein de l'Association Première Vision, qui conserve la majorité des actions.

S'appuyant sur une marque qui bénéficie d'une notoriété internationale sans équivalent dans le monde des salons professionnels du textile et de la mode, Première Vision organise un salon de tissus à Paris reconnu à l'échelle mondiale qu'il a décliné depuis une dizaine d'années à New-York, Shanghai/Beijing, Moscou et plus récemment Sao Paulo dans le cadre d'une joint-venture avec la société locale Fagga Eventos, filiale brésilienne de GL events. La société intervient également dans les domaines complémentaires des fils et fibres (marque Expofil), des dessins (Indigo et Direction by Indigo), du denim (Denim by Première Vision), des accessoires et fournitures pour la mode (salon ModAmont organisé en partenariat avec Tarsus France).

Positionné sur une offre sélective et des services à haute valeur ajoutée, Première Vision organise aujourd'hui 22 manifestations par an dans six pays, rassemblant 3 400 exposants et accueillant 160 000 visiteurs

professionnels. La société, basée à Lyon et Paris, a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires consolidé de 35 millions d'euros.

G – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

• GL events renforce ses activités de Services à l'événement avec l'acquisition de BRELET

Créé en 1957 à Nantes, BRELET est aujourd'hui un acteur de premier plan sur le marché français de l'aménagement temporaire pour les salons et événements, bénéficiant d'une solide réputation pour son savoir faire et la qualité de ses réalisations.

BRELET réalise 18 millions d'euros de chiffre d'affaires auprès des agences événementielles et des organisateurs de salons dans plus d'une quinzaine de parcs d'exposition français. Avec notamment 4 chantiers majeurs récurrents comme l'Open de Tennis de Monte Carlo, l'Open de France de Golf Alstom, Le Grand Pavois de la Rochelle et le Festival de la plaisance à Cannes.

Cette acquisition doit permettre à GL events de :

- renforcer sa présence et son maillage géographique sur le marché français de l'installation de structures événementielles et l'installation générale d'exposition,
- compléter l'offre de Spaciotempo sur les métiers de la location longue durée, et d'exploiter de nouvelles synergies.

Conformément à la culture du groupe, l'ensemble des équipes de BRELET, Management et Collaborateurs, poursuivra le développement de l'entreprise au sein du groupe GL events, favorisant ainsi la complémentarité opérationnelle.

Cette société sera consolidée dans les comptes du groupe GL events à partir du 1^{er} mars 2011.

• GL events renforce ses activités de Services aux événements internationaux avec l'acquisition de SLICK SEATING SYSTEMS

Créée et développée depuis l'année 2000 à partir de l'expérience acquise sur des missions de consultant auprès des installateurs d'équipements temporaires pour les Jeux Olympiques de Sydney, la société Slick Seating Systems est devenue en 10 ans l'un des concepteurs fabricants de référence dans le monde des tribunes sur les marchés Anglais et du Commonwealth.

La société est présente sur le marché de la mise en place d'infrastructures fixes ou en location longue durée comme les tribunes de stades, mais aussi sur le marché des événements où elle réalise des installations temporaires.

La société Slick Seating Systems devrait réaliser en 2011 un chiffre d'affaires de l'ordre de 6 millions d'euros.

Cette acquisition doit permettre à GL events de :

- renforcer sa présence sur les marchés de l'installation de tribunes événementielles,
- compléter ses savoir-faire en devenant concepteur et fabricant de tribunes.

Le Management de l'entreprise reste associé à hauteur de 30% dans le capital de la société, manifestant ainsi sa confiance dans les développements futurs de l'entreprise sous la bannière du Groupe GL events.

Cette société sera consolidée dans les comptes du groupe GL events à partir du 1^{er} février 2011.

H – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Après avoir enregistré une croissance record en 2010, les perspectives pour l'année 2011 devraient permettre à GL events d'afficher une croissance supérieure à 5%, pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 770 millions d'euros, intégrant les opérations de croissance externe annoncées depuis décembre 2010.

Compte tenu du mix-métiers, l'objectif du groupe est d'améliorer ses différents niveaux de marge.

Ces perspectives sont fondées sur :

- Un optimisme mesuré en terme de reprise économique en Europe,
- Un bon planning d'événements organisés, accueillis ou pour lesquels GL events sera prestataire :
 - Le SIRHA qui s'est tenu du 22 au 26 janvier, a connu une progression sensible de tous ses indicateurs (nombre d'exposants et visiteurs, présence internationale, couverture médiatique),
 - Le Doha Motorshow du 26 au 29 janvier, a réuni pour sa 1^{ère} édition plus de 80.000 visiteurs,
 - Les tests events des jeux olympiques de London 2012,

- La montée en puissance des sites intégrées depuis 1 an, avec par ailleurs des appels d'offre à venir dans des villes où le groupe n'est pas encore présent,
- La poursuite du dynamisme commercial des équipes du groupe sur les zones à forte croissance, notamment au Brésil et sur la zone Middle East.

Le marché de l'événementiel devrait rester porteur à long terme sur de nombreux segments, des salons à l'événementiel corporate en passant par le grand événementiel sportif, politique, culturel, et ce à l'échelle mondiale. Le groupe entend donc asseoir sa position de leader en France et en Europe et privilégier les meilleures opportunités de développement à l'international.

I – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risque de change

GL events réalise la plus grande partie de ses achats en France ou dans les pays de la zone Euro, et n'est à ce titre soumis à aucun risque de change sur l'essentiel de son activité.

Concernant les affaires internationales majeures, une attention spécifique est portée au risque de change, et des couvertures de change sont prises au cas par cas.

Il n'existe pas de flux réguliers d'affaires avec les filiales étrangères susceptibles d'exposer le groupe de façon structurelle. Les charges engagées par les filiales étrangères sont des charges locales réglées principalement dans la même devise que le règlement du client.

Les parcs de matériels locatifs qui composent les dotations en équipement des filiales étrangères sont des biens durables (structures, tribunes, murs d'image, mobilier, ...). GL events a toujours la possibilité de les transférer à une autre structure sans que leur valeur intrinsèque ne baisse du fait de la fluctuation des devises.

Toutefois, compte tenu de l'évolution du groupe à l'international, les actifs et dettes détenus en devises étrangères sont en augmentation et sont susceptibles d'engendrer des écarts de conversion plus importants.

Devises exprimées (en milliers d'euros)	US\$	GBP	CHF	Forint Hongrois	HK\$	Yuan	ZAR	Roupie Indienne	Real	Dinar Algerien	Autres devises
Bilan											
. Actifs en devises	26 147	34 176	1 612	63 636	5 295	3 215	28 832	16 766	72 227	1 326	826
. Passifs en devises	(15 672)	(10 484)	(1 004)	(10 353)	(1 682)	(854)	(13 242)	(15 216)	(48 375)	(550)	(1044)
Positions avant gestion	10 475	23 692	608	53 283	3 613	2 361	15 590	(1 550)	23 852	776	(218)
Hors bilan											
Positions après gestion	10 475	23 692	608	53283	3 613	2 361	15 590	(1 550)	23 852	776	(218)

Risque de taux, crédit, actions

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et de taux de change obéit à des règles strictes définies par la Direction du groupe qui prévoient la centralisation systématique par la Direction Financière des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. La gestion s'organise autour d'un service trésorerie qui assure la surveillance quotidienne des limites, des positions et effectue la validation des résultats.

La majeure partie de l'endettement est indexée sur les taux à trois mois. De façon ponctuelle des couvertures peuvent être souscrites à hauteur de tout ou partie des dettes financières variables. Compte tenu du volume de la dette, des anticipations de marché, des ajustements de juste valeur enregistrés au 31 décembre 2010 et des montants déjà couverts, le risque résiduel est jugé faible.

L'endettement moyen net financier à taux variable est présenté dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixes ou taux variables	Montant global des lignes : endettement brut moyen 2011 (en milliers d'euros)	Echéances	Existence ou non de couverture
- Emprunts moyen terme indexé sur l'Euribor 3 mois	Taux variable	209 667	2011 à 2025	Partielle
- Emprunts moyen terme indexé sur l'Euribor 1 mois	Taux variable	40 000	2011	Non
- Autres emprunts moyen terme	Taux fixe	5 502	2013	Non
- Emprunts en crédit bail indexés sur Euribor 1 mois	Taux variable	132	2013	Non
- Autres emprunts en crédit bail	Taux fixe	199	2011	Non
- Autres dettes financières	Taux variable	3 998	2011 à 2013	Non
- Concours bancaires	Taux variable	14 132	2011	Oui
Total		273 629		

L'échéancier des actifs et passifs financiers (endettement net moyen) au 31 décembre 2010 est présenté ci-dessous :

Risque de taux sur endettement moyen soumis à taux variable (en milliers d'euros)	Endettement brut moyen portant intérêt			
	Solde au 31/12/2010	au 31/12/2011	de 2012 à 2015	au delà de 2016
Actifs financiers	-	-	-	-
Passifs financiers				
- Emprunts moyen terme indexé sur l'Euribor 3 mois	240 152	209 667	89 589	9 350
- Emprunts moyen terme indexé sur l'Euribor 1 mois	40 000	40 000		
- Emprunts en crédit bail indexés sur Euribor 1 mois	163	132	59	
- Autres dettes financières	4 164	3 998	83	
- Trésorerie Court terme	14 132	14 132		
Position nette avant gestion	298 610	267 929	89 731	9 350
Couvertures de taux	135 000	137 000	61 176	9 350
Position nette après gestion	163 610	130 929	28 554	

Les instruments de couverture sont contractés sur deux, trois ans voire sept ans avec amortissement in fine.

L'endettement brut moyen à taux variable à moins de un an non couvert est de 131 millions d'euros soit 49% du montant global.

Dans l'hypothèse d'une augmentation du taux de référence (Euribor 3 mois) de 1%, seule la partie non couverte de la dette financière à LT&MT serait impactée.

Le risque de taux sur les concours bancaires est quant à lui couvert par l'application de la fusion en échelle d'intérêts des comptes bancaires qui permet de compenser les découverts par les soldes créditeurs de banque. Les instruments de couverture mis en place sont efficaces sur la période considérée.

Par ailleurs, un portefeuille de FCP monétaires, de certificats de dépôts et de comptes à terme de 81 millions d'euros en moyenne sur 2010 compense une partie du risque d'augmentation des taux monétaires.

Ainsi, une augmentation de 1% des taux d'intérêts aurait engendré au 31 décembre 2010, compte tenu des couvertures de taux existantes et de l'augmentation corrélative du rendement des placements, une augmentation de la charge financière nette de 0.8 millions d'euros.

Le groupe détient par ailleurs un ensemble de participations dans des sociétés cotées dont la valeur boursière totale fluctue en fonction de la tendance des marchés boursiers, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune des sociétés. A la clôture les variations éventuelles de la juste valeur de ces titres sont comptabilisées soit en capitaux propres, soit en résultat en cas de dépréciation durable jusqu'à leur cession. Le montant de ces participations étant peu élevé, il n'induit aucun risque significatif.

Risque sur covenants bancaires

Une partie des dettes à moyen et long terme du groupe, 238 millions d'euros à la clôture de l'exercice soit 82% des emprunts à moyen et long terme, est assujettie à des covenants.

Les ratios du contrat d'emprunt à moyen terme Club Deal à respecter, qui représente à lui seul 99% des emprunts à MLT du groupe soumis à covenants, sont :

- o endettement net / capitaux propres \leq 120%
- o endettement net / excédent brut d'exploitation \leq 3

Au 31 décembre 2010, le groupe GL events respecte ces dispositions.

Risque clients

Le risque clients est faible pour trois raisons.

La première tient au fait que GL events, en tant que prestataire de services, a centré l'essentiel de la culture d'entreprise autour de la satisfaction des besoins de ses clients. Au-delà des relations purement contractuelles avec ses clients, GL events considère que l'anticipation des besoins, la réactivité des équipes, la créativité, la nécessité de toujours respecter l'heure limite de livraison d'un chantier sont autant d'atouts pour inscrire dans le long terme les relations avec les organisateurs, les exposants et les autres entreprises clients.

La seconde tient à la qualité de matériels locatifs que GL events peut mettre en œuvre pour une manifestation, à la bonne maintenance des centres de congrès et parcs d'expositions gérés, et au souci attaché au respect des normes en vigueur.

La troisième tient à la dispersion statistique de ses clients. Sur l'exercice 2010, 3 clients seulement ont représenté plus de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires, 15 pesaient entre 2 et 10 millions d'euros et 3 entre 1,5 et 2 millions d'euros. Les 10 premiers clients ont représenté 15 % du chiffre d'affaires consolidé 2010 (11% en 2009).

L'antériorité des créances clients se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	non échues ou inférieur à 30 jours	retard de 30 à 90 jours	retard supérieur à 90 jours	Total
Créances clients	119 019	25 870	10 702	155 591

Les créances clients ont une antériorité inférieure à un an.

Au 31 décembre les créances échues depuis plus de 30 jours comprenaient une créance de 11,6M€ envers les organisateurs des Jeux du Commonwealth de Delhi. Cette créance fait l'objet, comme celles de la quasi totalité des sociétés de prestations d'aménagements temporaires, de contrôles administratifs longs et son paiement est de plus retardé par une enquête générale du Central Bureau of Investigation Indien, portant sur la régularité des paiements intervenus à l'occasion de ces jeux. Le groupe qui a réalisé une prestation conforme au cahier des charges des organisateurs met en œuvre les procédures nécessaires pour l'encaissement complet de sa créance. Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010, arrêtés le 4 mars 2011 par le Conseil d'administration, aucune provision n'a été enregistrée.

Risque de liquidité

Le groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. En plus, des financements à moyen et long terme et des contrats de locations financement, le groupe a négocié, par le biais de ces différentes entités, des concours bancaires à court terme. Au 31 décembre 2010, ces encours sont utilisés à hauteur de 14 millions d'euros (note 5.14 des comptes consolidés). Par ailleurs, l'activité du groupe GL events génère, au 31 décembre 2010, une ressource en fonds de roulement de 95 millions d'euros. Le risque de liquidité est non significatif.

Risque fournisseurs

Le risque fournisseurs est faible. La première catégorie de fournisseurs est constituée par les entreprises qui apportent aux équipes de GL events leur compétence technique pour la réalisation des manifestations sachant que l'ingénierie, la supervision, et la coordination demeurent toujours de la compétence directe de GL events.

Parmi les autres fournisseurs significatifs (textile, moquette, bois, structure, etc....), aucun n'a une position pouvant avoir une incidence significative sur l'évolution du groupe.

L'impact des variations du cours du pétrole sur le coût du transport et d'autres matières premières ne présente pas de risque majeur sur l'exploitation.

Pour les activités réalisées en France, la part des achats des 10 premiers fournisseurs est de 9,9% en 2010 et de 10,8% en 2009.

Pour les autres zones géographiques, aucun prestataire ne fournit, de manière générale, des biens et des services à l'ensemble des structures du groupe.

Risque métier

De la sélection des investissements aux modes opératoires pour réaliser les chantiers, la politique interne de GL events est de contrôler et maîtriser les risques pris et ce, tant vis à vis du personnel impliqué que du public qui fréquentera les installations.

En ce sens, une attention particulière est donnée à la préparation des chantiers et à l'anticipation des problèmes éventuels.

En ce qui concerne certaines activités qui consistent à mettre en œuvre des installations destinées à recevoir du public, des commissions de sécurité sont systématiquement requises.

Pour les installations de tribunes, une vérification par un organisme extérieur indépendant est systématiquement demandée.

GL events s'engage à répondre aux besoins de ses clients en apportant des prestations qui, prises indépendamment et dans leur ensemble, correspondent aux normes de chaque métier et doivent être utilisées en fonction de règles données. Il relève de la responsabilité des clients de GL events de s'assurer que ces règles d'utilisation sont respectées pendant les manifestations. GL events assure sa responsabilité en souscrivant une police Responsabilité Civile groupe.

Par ailleurs, le risque métier doit s'apprécier dans un contexte de saisonnalité de l'activité et de dispersion géographique des réalisations.

Globalement, le risque métier est jugé faible.

Risque marchés

Les marchés des salons, expositions, congrès et événements reposent sur le besoin de rencontre pour échanger et partager (connaissance, loisir, point de vue,...). Le marché des salons et expositions est un marché largement récurrent, et celui des grands événements bénéficie de la promotion apportée par le développement des médias. Par ailleurs, les activités d'organisation, de gestion d'espaces et de services travaillent pour l'ensemble des secteurs économiques sans qu'aucun d'eux ne soit surreprésenté.

Conjoncturellement, des troubles sociaux, des conflits, des épidémies peuvent empêcher ponctuellement des manifestations de se tenir.

GL events base ses activités et ses actifs dans des pays jugés stables politiquement et économiquement. La possibilité de transférer des actifs d'un pays à l'autre et le statut souvent international des clients prescripteurs constituent des facteurs de réduction des risques dans l'hypothèse où des difficultés seraient rencontrées.

Structurellement ce risque est jugé faible.

Risque juridique et fiscal

Dans le cours normal de ses activités, le groupe est engagé dans un certain nombre de contentieux et litiges. Bien que l'issue finale de ces procédures ne puisse être présumée avec certitude, le groupe estime les charges pouvant en découler, et les montants correspondants font l'objet de provisions pour risques et charges.

Les obligations qui pourraient résulter de la clôture de ces contentieux ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la situation financière du groupe et sur ses résultats consolidés.

Risque social

L'activité de GL events ne comporte pas de risque social spécifique à son métier. Les process et contrôles, ceux de l'emploi en particulier sont bien maîtrisés et les règles de l'art appliquées.

Le groupe est défendeur dans quelques contentieux prud'homaux. Sans préjuger de l'issue de ces procédures, les éventuelles conséquences financières sont provisionnées et sont d'un niveau qui ne saurait affecter les équilibres financiers du groupe.

Enfin, l'année 2010 n'a donné lieu à aucun conflit social.

Risques industriels et liés à l'environnement

GL events gère les éléments nécessaires à son exploitation conformément à la réglementation en vigueur. Les activités de GL events étant orientées vers la prestation de services, la société n'a pas identifié de risque majeur lié à l'environnement.

Sous-traitance

Les clients du groupe sont les utilisateurs finaux des prestations réalisées. GL events travaille systématiquement sous sa propre responsabilité. L'article 1^{er} de la loi n° 75-1334 du 31/12/75 définit la sous-traitance comme « une opération par laquelle un entrepreneur confie, par un sous-traité et sous sa responsabilité, à une autre personne appelée sous-traitant tout ou partie de l'exécution du contrat d'entreprise ou du marché public conclu avec le maître de l'ouvrage ». En d'autres termes, c'est « l'opération par laquelle une entreprise confie à une autre le soin d'exécuter pour elle et selon un certain cahier des charges préétabli, une partie des actes de production et de services dont elle conserve la responsabilité économique finale ». En conséquence il n'existe pas de chiffre d'affaires en sous-traitance dans le chiffre d'affaires de GL events.

Assurance – Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus

Les risques d'exploitation de GL events sont couverts par différentes compagnies d'assurance. Les principaux contrats d'assurance et capitaux assurés sont les suivants :

- **Responsabilité Civile**

Tous dommages corporels matériels et immatériels.

- **Incendie risque industriel**

Bâtiments : assurés pour des montants adéquats sur les biens immobiliers dont le groupe est propriétaire ou locataire.

- **Garanties tous risques avec des limitations particulières :**

Mouvements de sol : 30 millions d'euros,

Inondation : 30 millions d'euros,

Recours et responsabilité : 25 millions d'euros

- **Flotte Automobile** : 542 véhicules, 229 camions et remorques.

Le coût total des assurances au titre de l'exercice s'élève à 4,9 millions d'euros.

J – PROCEDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe GL events. Concernant la situation en Inde, voir le paragraphe sur le "risque clients" ci-dessus

K – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'entreprise a une capacité d'innovation et de création importante pour répondre aux besoins des marchés en évolution permanente. Les bureaux d'études de GL events et les dirigeants des pôles, assistés de leurs collaborateurs, travaillent au quotidien sur des solutions techniques nouvelles et des organisations logistiques permettant de répondre à des délais toujours plus courts. Par ailleurs, le groupe s'attache chaque année à parfaire l'offre globale proposée à ses clients. Cette approche commerciale est renforcée par le catalogue GL events. Cette volonté se traduit par l'intégration de nouveaux produits, de nouveaux services acquis soit dans le cadre de son développement interne soit par voie de croissance externe. L'entreprise ne conduit stricto sensu aucune recherche fondamentale.

L – DECOMPOSITION, A LA DATE DE CLOTURE, DU SOLDE DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHEANCE

A la clôture l'antériorité des dettes fournisseurs est composée de 71% à moins de 30 jours contre 53% en 2009, de 21% à moins de 45 jours et 8% à 60 jours.

Le solde des dettes fournisseurs ne comprenait aucune dette échue significative.

II – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX**A – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE 2010, BILAN ET COMPTE DE RESULTAT**

Le chiffre d'affaires de GL events SA s'élève à 24 181 milliers d'euros. L'activité de holding animatrice est rémunérée par des redevances facturées aux filiales. GL events a poursuivi son développement en prenant le contrôle de nouvelles sociétés, et en bénéficiant de la croissance des filiales du Groupe.

B - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

Une convention de gestion centralisée de la trésorerie lie GL events à la majorité des filiales du Groupe. L'analyse de la situation financière et de l'endettement doit s'effectuer au regard de l'ensemble du groupe ; se reporter à la 1^{ère} partie (présentation des comptes consolidés) du rapport de gestion visé au paragraphe I ci-dessus.

C - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

D – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

GL events SA, en tant que holding d'animation du groupe continuera d'assumer dans le futur des fonctions identiques sans changement particulier.

E – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du groupe visé au paragraphe K de la 1^{ère} partie (présentation des comptes consolidés).

F - RESULTAT ET AFFECTATION

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire d'approuver la détermination et l'affectation des sommes distribuables :

Détermination des sommes distribuables

Résultat de l'exercice	10 639 108,90€
Report à nouveau	<u>13 856 685,37€</u>
Montant à affecter	24 495 794,27€

Affectation proposée

Réserve légale	531 955,44 €
Dividendes soit 0,90 € par action (x 17 923 740(*))	16 131 366,00 €
Report à nouveau	<u>7 832 472,83 €</u>
TOTAL	24 495 794,27 €

(*) Nombre d'actions existantes au 4 mars 2011, compte tenu des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions et ce, sous réserve des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions préalables à l'assemblée générale.

Les capitaux propres de la société, après affectation des résultats s'élèveraient à 211 875 milliers d'euros.

Conformément à la loi, il est rappelé le montant du dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	Dividende net	Réfaction (*)
31/12/2007	0,90 €	0,36 €
31/12/2008	0,90 €	0,36 €
31/12/2009	0,90 €	0,36 €

(*) Cette catégorie comprenant par défaut l'ensemble des actions au porteur y compris celles pouvant être détenues par des personnes morales.

En application des nouvelles dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué que le montant du dividende ci-dessus est réparti de la manière suivante, au regard de son éligibilité ou de sa non éligibilité à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code Général des Impôts, dans sa rédaction issue de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 :

Exercice	Actions nominatives détenues par des personnes physiques(*)	Actions nominatives détenues par des personnes morales	Dividende ouvrant droit à la réfaction de 40 %	Dividende n'ouvrant pas droit à la réfaction de 40 %
31/12/2010	6 870 279		6 183 251,10 €	
		11 053 461		9 948 114,90 €

(*) Cette catégorie comprenant par défaut l'ensemble des actions au porteur y compris celles pouvant être détenues par des personnes morales.

Et ce, sous réserve que les bénéficiaires du dividende ou certains d'entre eux n'optent pas pour le prélèvement forfaitaire libératoire.

Que les actionnaires personnes physiques optent ou non pour le prélèvement forfaitaire libératoire, l'Assemblée Générale prend acte que les prélèvements sociaux (CSG – CRDS) sur les revenus mobiliers seront retenus par la société pour être versés au Trésor Public au plus tard dans les quinze premiers jours du mois qui suit celui de la mise en paiement du dividende. Le montant du dividende revenant aux actionnaires personnes physiques se trouvera ainsi réduit de 12,3 %.

Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous signalons, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, que les comptes de l'exercice prennent en compte une fraction de 22 460 euros, non admise dans les charges par l'administration fiscale en vertu de l'article 39-4 du CGI.

G – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Se reporter à la note 11 de l'annexe des comptes sociaux pages 117 et 118.

- **Prise de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise de contrôle de telles sociétés au cours de l'exercice (articles L233-6 et L 247-1 du Code de commerce)**

Plus de 5% du capital :	Néant
Plus de 10% du capital :	Public System (10,62%)
Plus de 15% du capital :	Néant
Plus de 20% du capital :	Néant
Plus de 25% du capital :	Néant
Plus de 33,3% du capital :	Première Vision (de 24,50% à 49%)
Plus de 50% du capital :	Sodes (49% à 60%)
Plus de 66% du capital :	Néant
Plus de 90% du capital :	Toulouse Expo (88,31% à 90,23%)
Plus de 95% du capital :	Néant
Créations :	Néant

- **Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser des participations croisées**

Néant.

- **Identité des titulaires de participations significatives (article L233-13 du Code de commerce)**

Le capital de GL events est réparti comme suit :

(en nombre d'actions)	31/12/10		31/12/09	
Polygone S.A.	10 147 859	56,61%	10 309 214	57,52 %
Banque de Vizille	905 602	5,05%	905 602	5,05 %
Mandataires sociaux	179 135	1,00%	197 082	1,10 %
Public	6 691 144	37,33%	6 511 842	36,33%
Nombre d'actions total	17 923 740	100 %	17 923 740	100 %

H - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous vous demandons l'approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du même code et conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration.

Les Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

Le Conseil d'administration vous remercie de bien vouloir émettre un vote favorable aux résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

I - TABLEAU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Nous vous informons que les délégations consenties au Conseil d'administration dans le cadre des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de commerce sont les suivantes :

Nature des délégations	Nature de l'opération	Titres à émettre	Montant de l'augmentation de capital autorisé	Utilisation faite des délégations au cours de l'exercice
Délégation de compétence	Augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	Actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions	60 millions d'euros nominal	--

J - RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(euros sauf effectif)	2006	2007	2008	2009	2010
I. Capital en fin d'exercice					
a. Capital social	63 519 744	71 658 960	71 694 960	71 694 960	71 694 960
b. Nombre d'actions ordinaires existantes	15 879 936	17 914 740	17 923 740	17 923 740	17 923 740
c. Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d. Nombre maximal d'actions à créer :					
d1. Par conversion d'obligations					
d2. Par exercice de droits de souscription					
d3. Par exercice d'options de souscription d'actions	131 650	135 200	215 800	137 750	
II. Opérations et résultat de l'exercice					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	17 836 789	22 790 722	22 783 047	20 788 247	24 185 000
b. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	17 637 054	(471 251)	12 002 085	7 802 631	7 959 551
c. Impôts sur les bénéfices	(2 938 553)	(4 963 559)	(4 920 645)	(7 193 090)	(3 651 320)
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	19 874 903	5 792 831	6 164 513	16 294 666	10 639 109
f. Résultat distribué	11 121 205	16 123 266	16 131 366	16 131 366	
III. Résultat par action					
a. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	1,30	0,25	0,94	0,98	0,54
b. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	1,25	0,32	0,34	0,91	0,59
c. Dividende attribué à chaque action	0,70	0,90	0,90	0,90	0,90
IV. Personnel					
a. Effectif moyen	9	9	8	6	7
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	1 927 970	1 987 684	1 349 984	1 527 343	1 369 971
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	953 003	975 124	848 443	1 295 639	621 386

K - INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES**Participations (françaises et étrangères)**

L'inventaire exhaustif des participations françaises et étrangères de GL events est présenté dans le tableau des filiales et participations.

Titres de placement	Nombre de titres	Valeur d'inventaire (milliers d'euros)
Français : Actions GL events auto-détenues	273 029	4 881
Actions du Nouveau Marché		43
Sicav Monétaires		47 063

L – ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre Renseignement de caractère général sur GL events et son capital à la page 127.
 - A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte ni d'autre engagement signé entre actionnaires, pouvant notamment entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.
 - Les titres comportant des droits spéciaux sont décrits page 130.
 - A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail. A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.
 - Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration sont les règles de droit commun.
 - En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites page 145 (programme de rachat d'action).
 - Il n'y a aucun accord prévoyant d'indemnité en cas de cessation des fonctions de membre du conseil d'administration.
 - Il n'y a pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.
- La répartition du capital et des droits de vote est détaillée en page 134.

Par application des dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce, les informations relatives aux transactions sur actions propres sont fournies dans la partie 5 page 93 et dans la partie 6 page 135.

M – BILAN DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Néant.

N – ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE) prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail.

A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2010 qui a notamment délégué au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la société ou de valeurs mobilières donnant accès à capital, a également statué sur une résolution tendant à réserver aux salariés de la société une augmentation de capital en numéraire aux conditions prévues à l'article L 3332-1 et suivants du Code du Travail. Cette résolution a été rejetée par l'Assemblée Générale du 30 avril 2010.

O – CHOIX RELATIF AUX MODALITÉS DE CONSERVATION PAR LES MANDATAIRES DES ACTIONS GRATUITEMENT ATTRIBUÉES ET ISSUES D'EXERCICE DE STOCKS OPTIONS

Aucun des dirigeants visés aux articles L.225-197-1 II alinéa 4 et L.225-185 alinéa 4 ne dispose d'actions gratuites ou d'options de souscriptions d'actions répondant aux conditions en question.

P - ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D'ACTION

Néant.

Q – PROGRAMME DE RACHAT D'ACTION

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, renouvelé par l'assemblée générale du 30 avril 2010, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2010 :

(nombre d'actions)	31/12/09	acquisitions	cessions	31/12/10
- Actions propres	223 432	49 597		273 029
- Contrat de liquidités	14 292	433 552	(439 750)	8 094

R – INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'activité de la société n'a eu aucune conséquence sociale.

S - RISQUES DE VARIATION DE COURS

Néant

T – SANCTIONS PECUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Néant

U – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE – UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du groupe visé au paragraphe I de la partie I (présentation des comptes consolidés).

V – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

31/12/2010 (milliers d'euros)	inférieur à 30 jours	entre 30 à 60 jours	supérieur à 60 jours	Total
Dettes à échoir	1 978	2 732		4 710
Dettes échues	159	583	168	751
Total dettes	2 137	3 314	168	5 461

31/12/2009 (milliers d'euros)	inférieur à 30 jours	entre 30 à 60 jours	supérieur à 60 jours	Total
Dettes à échoir	1 991	3 513	515	6 019
Dettes échues	15		147	162
Total dettes	2 006	3 513	662	6 181

II | GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

Voir également le rapport du Président sur le contrôle interne.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le nombre d'action détenus par chaque administrateur est détaillé page 134.

— OLIVIER GINON**PRÉSIDENT**

Né le 20 mars 1958. Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

— OLIVIER ROUX**ADMINISTRATEUR, VICE-PRÉSIDENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ**

Né le 11 juin 1957. Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

— YVES-CLAUDE ABESCAT**ADMINISTRATEUR**

Né le 28 mai 1943. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012. Administrateur indépendant. Comité d'audit et comité des rémunérations et nominations.

— SOCIÉTÉ AQUASOURÇA**ADMINISTRATEUR**

Représentée par Madame Sophie Defforey-Crepet

Née le 21 février 1955. Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, renouvelée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes clos de l'exercice au 31 décembre 2013. Administrateur indépendant - Comité des rémunérations et nominations.

— GILLES GOUEDARD-COMTE**ADMINISTRATEUR**

Né le 15 juillet 1955. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 1996, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, puis renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

— PHILIPPE MARCEL**ADMINISTRATEUR**

Né le 23 novembre 1953. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 11 Juillet 2003, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2009 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014. Président du comité des rémunérations et des nominations

— ANDRÉ PERRIER**ADMINISTRATEUR**

Né le 13 août 1937. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2000, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2006, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011. Administrateur indépendant - Président du comité d'audit.

— NICOLAS DE TAVERNOST**ADMINISTRATEUR**

Né le 22 août 1950.

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013. Administrateur indépendant. Comité d'audit.

— CAROLINE WEBER ⁽¹⁾**ADMINISTRATEUR**

Née le 14 décembre 1960. Nommée à titre provisoire par conseil d'administration lors de réunion du 4 mars 2011, en remplacement de Damien Bertrand. Administrateur indépendant.

⁽¹⁾ sous réserve de la ratification par l'Assemblée Générale du 29 avril 2011.

— ÉRIK ROSTAGNAT**ADMINISTRATEUR**

Né le 1^{er} juillet 1952. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRES Cabinet MAZARS, Cabinet MAZA-SIMOENS
SUPPLEANTS Raphael Vaison de Fontaube, Olivier Bietrix

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**Fonctionnement du Conseil d'Administration :**

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration sont détaillées dans le rapport du Président en page 63.

Comité Exécutif

- | | |
|--------------------|---|
| - Olivier GINON | - Président |
| - Olivier ROUX | - Vice-Président |
| - Olivier FERRATON | - Directeur Général Délégué |
| - Erick ROSTAGNAT | - Directeur Général Finances et Administration |
| - Jean Eudes RABUT | - Directeur Général Gestion d'Espaces |
| - René PERES | - Directeur Général Salons |
| - Olivier HOHN | - Directeur Général Pôle Structures et Tribunes |
| - Franck GLAIZAL | - Directeur Général pour la zone Italie, Hongrie et Turquie |
| - Frédéric REGERT | - Directeur Administratif et Financier |
| - Pascal MONTAGNON | - Directeur des Ressources Humaines |
| - Daniel CHAPIRO | - Directeur des Opérations Gestion d'Espaces |
| - Jean-Paul DUCHER | - Directeur des Achats |
| - Stéphane HUE | - Directeur de Division GL events Exhibitions |

Le comité exécutif décide des stratégies du groupe (globale et déclinaison par métier). Il étudie les projets de croissance externe à proposer au conseil d'administration, et met en œuvre sur l'ensemble du groupe les orientations de stratégie de développement et de contrôle.

Comités de Direction par métier

Les comités de Direction par métier réunissent les dirigeants des business units par métier pour assurer un suivi opérationnel et financier de chacune des sociétés rattachées. Ils travaillent également sur le renforcement des synergies commerciales entre les métiers du groupe.

Comité d'investissement

Le comité d'investissement se réunit pour examiner et valider tous les investissements ne figurant pas dans le budget initial ou ceux budgétés mais supérieurs à certains seuils financiers.

Comité d'Audit

Voir le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration en page 63.

Comité des rémunérations et des nominations

Voir le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration en page 63.

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Ces rémunérations ont été revues par le comité des rémunérations.

1- Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En euros	2010		2009	
	Montants Dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Olivier GINON – Président				
Rémunération	324 636	324 636	286 636	286 636
Valorisation des options attribuées	--	--	--	--
Valorisation des actions de performances attribuées	--	--	--	--
Total	324 636	324 636	286 636	286 636
Olivier ROUX – Vice-président				
Rémunération	294 084	294 084	259 084	259 084
Valorisation des options attribuées	--	--	--	--
Valorisation des actions de performances attribuées	--	--	--	--
Total	294 084	294 084	259 084	259 084

2- Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

En euros	2010		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Olivier GINON – Président				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	306 680	306 680	271 680	271 680
Rémunération variable	--	--	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantage en nature ⁽²⁾	7 956	7 956	7 956	7 956
Total	324 636	324 636	289 636	289 636
Olivier ROUX – Vice-président				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	276 560	276 560	241 560	241 560
Rémunération variable	--	--	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantage en nature ⁽²⁾	7 524	7 524	7 524	7 524
Total	294 084	294 084	259 084	259 084

⁽¹⁾ rémunération versée par Polygone SA.

⁽²⁾ L'avantage en nature attribué est un véhicule de tourisme.

3- Tableau des jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2008 a décidé l'allocation de jetons de présence d'un montant maximum de 150 000 euros jusqu'à décision contraire.

En euros	2010	2009
Olivier GINON	10 000	10 000
Olivier ROUX	10 000	10 000
Yves Claude ABESCAT	10 000	10 000
AQUASOURÇA	10 000	10 000
Gilles GOUEDARD COMTE	10 000	10 000
Philippe MARCEL	10 000	10 000
André PERRIER	12 000	12 000
Nicolas DE TAVERNOST	10 000	10 000
Erick ROSTAGNAT	10 000	10 000
Damien BERTRAND	10 000	10 000

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune autre rémunération conditionnelle ou différée, ni d'aucun autre avantage annexe. Ils ne bénéficient d'aucun régime de retraite complémentaire spécifique.

4- Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant

5- Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

6- Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Néant

7- Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Néant

8- le tableau 10 de la Recommandation de l'AMF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Olivier GINON – Président Début mandat : 2010 Fin mandat : 2016		X		X		X		X
Olivier ROUX – Directeur général Début mandat : 2010 Fin mandat : 2016 Rémunération		X		X		X		X

REMUNERATIONS DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Ces rémunérations ont été revues par le comité des rémunérations.

Rémunérations

En Euros	2010				2009			
	Total	Fixe	Variable	Avant. nature	Total	Fixe	Variable	Avant. nature
Damien BERTRAND	339 600	283 080	55 000	1 520	244 919	191 880	50 000	3 039
Erick ROSTAGNAT	227 454	174 585	50 000	2 869	227 305	174 436	50 000	2 869

La part variable de la rémunération est fonction d'objectifs personnels.

Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées

Situation des plans d'option de souscription d'action en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n°10 08-01	Plan n°11 10-01
<u>Nombre d'actions pouvant être souscrites</u>		
Erick Rostagnat	5 000	5 000
<u>Nombre d'actions restant à souscrire</u>		
Erick Rostagnat	5 000	5 000

Actions gratuites pouvant être attribuées

Situation des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n° 2	Plan n°3
<u>Nombre d'actions pouvant être attribuées</u>		
Erick Rostagnat	5 000	5 000
<u>Nombre d'actions définitivement acquises</u>		
Erick Rostagnat	--	--

Nature et importance des opérations conclues entre GL events, ses mandataires sociaux, ses actionnaires détenant plus de 10 % des droits de vote

- Les administrateurs personnes physiques exerçant des fonctions de direction au sein du groupe bénéficient des avantages et services que nécessite leur fonction (véhicules et prise en charge de leurs frais de déplacement professionnels).

- La Société Lyonnaise de banque, actionnaire de la Banque de Vizille, intervient au titre de ses activités bancaires courantes.

- Polygone a facturé une contribution de 2,3 millions d'euros égale à 0,32% du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2010, en rémunération de la convention de direction générale liant les deux sociétés.

- Philippe Marcel a facturé 47 milliers d'euros, via sa société PBM PARTICATION pour des prestations de conseil et d'étude.

Des conventions ont été conclues entre GL events et des filiales du groupe au titre de prestations de management et d'assistance informatique. Les conditions et montant facturés au titre de ces conventions avec les sociétés ayant des dirigeants communs sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration

Néant

INTERESSEMENT DU PERSONNEL**Accords d'intéressement et de participation**

Un accord de participation groupe a été signé en 2007 afin d'associer les collaborateurs au développement et aux résultats du groupe. L'accord a été signé par l'ensemble des filiales françaises du groupe.

Options d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés de GL events et du groupe non mandataires sociaux, et options levées par ces derniers

Aucune option d'achat d'actions n'a été attribuée ou levée au cours de l'exercice.

L'attribution d'option d'achat d'actions est subordonnée aux conditions détaillées dans la partie 6 page 130.

Actions gratuites pouvant être attribuées aux dix premiers salariés de GL events et du groupe non mandataires sociaux, et définitivement attribuées à ces derniers

Aucune action gratuite n'a été attribuée ou levée au cours de l'exercice.

L'attribution gratuite des actions est subordonnée aux conditions détaillées dans la partie 6 page 131

ADRESSES PROFESSIONNELLES - ACTIVITES ET MANDATS EXERCES PAR LES DIRIGEANTS EN DEHORS DU GROUPE GL EVENTS

Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX assurent la direction de GL events dans le cadre de la société POLYGONE, société holding de GL events, Monsieur Gilles GOUEDARD COMTE dans le cadre de la société COMPAGNIE DU PLANAY, sa holding personnelle.

MONSIEUR OLIVIER GINON

Route d'Irigny - ZI Nord - BP 40 - 69530 Brignais

Mandats en cours : Président Directeur Général de Polygone SA (sociétés holding de GL events); administrateur de CIC Lyonnaise de Banque, Olympique Lyonnais; Membre du Conseil de Surveillance de Première vision ; Gérant de la SCI Montriand, Président de la SAS Foncière Polygone, de la SAS Le Grand Rey et de la SAS Foncière du Pré.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Tocqueville Finances.

MONSIEUR OLIVIER ROUX

Route d'Irigny - ZI Nord - BP 40 - 69530 Brignais

Mandats en cours : Administrateur et Directeur Général Délégué de Polygone SA ; Administrateur de CM-CIC Securities ; Membre du Conseil de Surveillance (R.P de GL events) de Première vision ; Gérant de la SCI BEAUREGARD, de la SCI SIAM et de la SCI JOMAIN MADELEINE

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Prisme 3.

MONSIEUR GILLES GOUEDARD COMTE

Route d'Irigny - ZI Nord - BP 40 - 69530 Brignais

Mandats en cours : Président Directeur Général de Prisme 3 ; Gérant de La Compagnie du Planay, La Compagnie du Prioux et de Docks Art Fair ; Administrateur de Ceris ; Directeur Général de Foncière Polygone.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant

MONSIEUR PHILIPPE MARCEL

ADECCO - 4, rue Louis Guérin - 69626 Villeurbanne cedex

Mandats en cours : PBM Participations et SIPEMI ; Association EM Lyon, Silikier (droit américain) ; Président du Conseil de surveillance de Novalto ; membre du Conseil de Surveillance de April Group ; administrateur de Aldes, administrateur de U 1st Sports (société de droit Espagnol)

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Président de Adecco Holding France SAS, Président de Ecco SAS, Adecco Travail temporaire SAS, Administrateur de GIE Avion Ecco, Adecia SA AHF e-Business SAS, Adia SAS; administrateur directeur général de Interecco Management ; Quick Medical Services SA ; représentant permanent d'Adecco TT chez Ajilon France SA, Alexandre TIC SA et Pixid SNC, Altedia SA, Adecco SA (société de droit suisse).

MONSIEUR ERICK ROSTAGNAT

Route d'Irigny – ZI Nord – BP 40 – 69530 Brignais

Mandats en cours : Administrateur de Polygone SA, Directeur Général de Foncière Polygone SAS, Administrateur de Pyramide XV ; Membre du Conseil de Surveillance (R.P de GL events) de SAS Lou Rugby ; Co-gérant de la société du Partage.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Contrecollages Techniques et Bonding Lamination Consulting, du Petit Monde SA ; Membre du Conseil de Surveillance (R.P de GL events) Perpignan Saint-Estève Méditerranée.

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

MONSIEUR YVES-CLAUDE ABESCAT,

Tour Pacific – 75886 Paris cedex 18

Mandats en cours : PDG de SALVEPAR ; Administrateur de François-Charles Oberthur Fiduciaire; de Gascogne, d'Ipsos, d'Oberthur Technologies et d'AXUS SA (Belgique) ; Administrateur (RP SG Capital Développement) de LT Participations.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Représentant permanent de SALVEPAR au Conseil de Surveillance de Oberthur Technologies, 21 Centrale Partners, de SG Capital Développement ; Président de Soginnove, de SG Private Equity ; Membre du Conseil de Surveillance de GASCOGNE, de la Société Générale Marocaine de Banque.

MADAME SOPHIE DEFFOREY CREPET, RP D'AQUASOURÇA

AQUASOURÇA, 131, boulevard Stalingrad – 69100 Villeurbanne

Mandats en cours : Présidente du CA de Aquasourça ; Administrateur de Chapoutier ; Membre du Conseil de Surveillance de TOUAX.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Intelnet Telecom, Floreane, Finel ; Membre du conseil de surveillance de Emin Leydier.

MONSIEUR ANDRÉ PERRIER

49, rue Denfert Rochereau 69004 Lyon

Mandats en cours : Administrateur d'Espace Group, d'Infoconcert SA et d'LV & Co.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de la Banque Patrimoine et Immobilier, déontologue de Rhône-Alpes Création ; Membre du conseil de surveillance de la Société Parisienne de Radiodiffusion Culturelle et Musicale ; Gérant de l'Eurl André Perrier Conseils.

MONSIEUR NICOLAS DE TAVERNOST

M6 – 89 avenue Charles de Gaulle – 92575 Neuilly-sur-Seine

Mandats en cours : Président du directoire de Métropole Télévision SA, administrateur de Extension TV SA, de TF6 Gestion SA, de Société Nouvelle de Distribution SA, de Nexans SA et Antena 3 (Espagne) ; Membre du Conseil de Surveillance d'Ediradio SA ; Représentant permanent de : a.) M6 Publicité en sa qualité d'Administrateur de Home Shopping Service SA, b.) Home Shopping Services en sa qualité d'Administrateur de Télévente Promotion SA ; c.) Métropole Télévision en sa qualité d'Administrateur de la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux, de Mistergooddeal SA et de Paris Première SAS ; d.) Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de : M6 Publicité SAS, Immobilière M6 SAS, M6 Toulouse SAS, M6 Bordeaux SAS, M6 Numérique SAS et M6 Foot SAS ; e.) Métropole Télévision en sa qualité de Membre du Comité des actionnaires de Multi4 SAS ; f.) Métropole Télévision en sa qualité de Gérante associée de la SCI du 107, av. Charles de Gaulle ; Membre et Administrateur de l'Association Football Club des Girondins de Bordeaux ; Administrateur de la Fondation d'entreprise du groupe M6

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Business Interactif et Hôtel Saint-Dominique

MADAME CAROLINE WEBER

36, quai St Vincent 69001 Lyon

Mandats en cours : Administrateur de Toupargel, de la Société de Lecteur du Monde, EuropanIssuers, CIDFF (Centre d'information des femmes et des familles), Apia et Gérante de Suka.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Ferco Développement, Financière Agroservice et Orapi.

Le conseil d'administration de GL events est composé de dix administrateurs, dont cinq sont qualifiés d'indépendants, au sens de l'article 8.4 du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. La part d'administrateurs indépendants est conforme aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (article 8.2).

La qualification d'administrateur indépendant est consultable dans le règlement intérieur du conseil d'administration sur notre site internet (www.gl-events.com).

SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

À la connaissance de la société, aucun mandataire social de GL events n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années.

Aucune de ces personnes n'a participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucune n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.

Aucune n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Enfin, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'intérêt personnel de ces mêmes mandataires sociaux pouvant entrer en conflit avec les intérêts sociaux.

CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des trois derniers exercices et à la date du présent document de référence, le groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du groupe. Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE OU PAR LES SOCIETES QUI LUI SONT LIEES AU TITRES DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS RESERVES AU PERSONNEL SALARIE ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-184 DU CODE DE COMMERCE)

Se reporter à la page 130 du document de référence

RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE OU PAR LES SOCIETES QUI LUI SONT LIEES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AU PERSONNEL SALARIE ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Se reporter à la page 131 du document de référence

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LES RESOLUTIONS DE LA CINQUIEME A LA DIX-HUITIEME PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 AVRIL 2010

1/ RATIFICATION DE LA NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR FAITE A TITRE PROVISOIRE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons de la nomination de Madame Caroline Weber en qualité d'administrateur à titre provisoire en remplacement de Monsieur Damien Bertrand.

Nous vous proposons qu'elle exerce lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013.

2/ NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Nous vous proposons la nomination de Monsieur Ming-Po Cai en qualité d'administrateur pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2014.

3/ AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE PROCEDER AU RACHAT D'ACTIONS PROPRES

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2010 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la société, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital de la société le jour de ladite assemblée (en ce compris les actions détenues par la société).

L'Assemblée Générale du 30 avril 2010 a donné cette autorisation pour une durée de 18 mois à compter du 30 avril 2010.

Compte tenu du fait que cette autorisation arrivera à expiration le 30 octobre 2011, il vous est proposé de consentir une nouvelle délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue de procéder au rachat d'actions propres de la Société.

Cette délégation de compétence au Conseil d'administration lui permettrait d'acheter des actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société au jour de l'assemblée (en ce compris les actions détenues par la société), dans les conditions suivantes :

Le prix maximum d'achat de chaque action serait fixé à 80 euros (hors frais d'acquisition), étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ou de division ou de regroupement des actions, ou encore de modification du montant nominal des actions, ce prix serait ajusté en conséquence.

Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élèverait à 141 140 936 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 4 mars 2011 et des 281 123 actions auto-détenues à la même date, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'assemblée générale.

L'autorisation serait consentie en vue :

- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions ;
- de conserver les actions en vue de les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers et dans les limites prévues par l'alinéa 6 de l'article L 225-209 du Code de commerce ;
- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;
- de réduire le capital de la société en application de la huitième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourraient être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, et à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré y compris par voie d'acquisition ou de cession de blocs ou par le recours à des instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat dans le respect de la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article L 225-209 alinéa 3 du Code de commerce, le Conseil d'administration, pourrait déléguer à son directeur général, les pouvoirs nécessaires pour réaliser un ou plusieurs programmes de rachat, étant entendu que le directeur général rendrait compte au Conseil d'administration de l'utilisation faite de ce pouvoir.

Tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- établir, le cas échéant, le descriptif du programme visé à l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et le publier selon les modalités fixées à l'article 221-3 du même Règlement, préalablement à la réalisation d'un programme de rachat ;
- passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert ;
- conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire.

Ladite autorisation pourrait être consentie pour 18 mois à compter de l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 alinéa 1 du Code de commerce.

4/ AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE REDUIRE LE CAPITAL DE LA SOCIETE PAR ANNULLATION DES ACTIONS DETENUES EN PROPRE PAR LA SOCIETE

Sous réserve de l'adoption de la résolution relative à l'autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder au rachat d'actions propres visée au point 3 ci-dessus, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'administration à :

- annuler les actions acquises au titre de la mise en œuvre de ladite autorisation et des autorisations antérieures, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital social au jour où le Conseil d'administration prendra cette décision d'annulation et par période de 24 mois, et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social de la société ;
- procéder, si besoin est, à l'ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions dont l'émission aurait été antérieurement décidée et encore en validité à la date de réalisation de la réduction de capital autorisée au terme de ladite autorisation.

Tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre ladite autorisation et notamment pour :

- prendre toutes décisions pour la réalisation des opérations d'annulation et de réduction du capital ;
- imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur les postes de réserves de son choix, y compris celui des « primes d'émission, de fusion et d'apport » ;
- accomplir tous actes, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités, y compris toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- modifier les statuts de la société en conséquence ;
- et, plus généralement, faire le nécessaire.

Ladite autorisation pourrait être consentie pour 18 mois à compter de l'Assemblée Générale.

Vous entendrez lecture du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes sur cette proposition.

5/ AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR PROCEDER A UNE AUGMENTATION DE CAPITAL EN VUE DE REMUNERER DES APPORTS EN NATURE

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril a décidé de déléguer au Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L 225-147 du Code de commerce, toutes compétences pour décider, dans la limite globale de 10% du capital social, une ou plusieurs augmentations de capital social, immédiate ou à terme, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

L'Assemblée Générale du 24 avril 2009 a donné cette autorisation pour une durée de 26 mois à compter du même jour.

Compte tenu du fait que cette autorisation arrivera à expiration le 24 juin 2011, il vous est proposé de consentir une nouvelle délégation de compétence au Conseil d'administration en vue de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature.

Cette délégation de compétence au Conseil d'administration lui permettrait de procéder à l'émission d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, dans les conditions suivantes :

- le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises serait supprimé au profit des porteurs de titres ou valeurs mobilières, objets des apports en nature,
- le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation serait fixée à 10% du capital de la société (tel qu'existant à la date de l'assemblée),
- la présente délégation emporterait renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourraient donner droit.

Le conseil d'administration disposerait de tous les pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment pour arrêter la liste des titres de capital ou des valeurs mobilières apportées à l'échange, fixer la parité d'échange et, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux comptes mentionnés au 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article L225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports.

6/ AUTORISATION DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS EN FAVEUR DES MEMBRES DU PERSONNEL ET/OU DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES DU GROUPE GL EVENTS

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2009 a autorisé, dans sa neuvième résolution, le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés ainsi qu'aux mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la société et des sociétés ou des groupements d'intérêt économique qui lui sont liés, des options donnant droit à la souscription et à l'achat par ces derniers, d'un nombre d'actions de la Société dans la limite globale de 200 000 options de souscription et/ou d'achat d'actions.

L'Assemblée Générale du 24 avril 2009 a donné cette autorisation pour une durée de 38 mois à compter du 24 avril 2009.

Compte tenu du fait que cette autorisation s'avère insuffisante à ce jour, il vous est proposé de consentir une nouvelle délégation de compétence au Conseil d'administration en vue de consentir aux salariés et mandataires sociaux de la société et des sociétés du groupe GL events des options de souscription et des options d'achat d'actions, étant précisé que la présente délégation ne mettrait pas fin à la délégation de pouvoir donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2009 aux termes de sa neuvième résolution, laquelle resterait en vigueur pour sa fraction non utilisée.

La présente autorisation serait donnée au Conseil d'administration pour procéder, dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce et plus particulièrement de l'article L225-186-1 du Code de commerce dans sa rédaction issue de la loi n° 2008-1258 du 3 décembre 2008, et dans le respect des dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, pour une durée de 38 mois à compter de la présente délégation, à consentir, en une ou plusieurs fois, aux membres du personnel salariés ainsi qu'aux mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la Société et des sociétés ou des groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L225-180 du Code de commerce, et dans la limite des textes en vigueur :

- des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou,
- des options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la société dans les conditions légales,

dans la limite globale de 200 000 options d'achat et/ou de souscription d'action, chaque option donnant droit à la souscription d'une seule action.

Le montant nominal des augmentations de capital résultant, le cas échéant, de la levée d'options de souscription consenties en vertu de la présente autorisation s'imputerait sur le plafond global de la quinzième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2010. Les options de souscription ou d'achat ne pourraient être consenties durant les périodes d'interdiction prévues par la loi.

La présente délégation emporterait, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'option.

Le prix de souscription ou d'achat des actions serait fixé par le Conseil d'administration à la date à laquelle les options seraient consenties, dans les limites et selon les modalités prévues par la loi.

Le prix de souscription ou d'achat ne pourrait être modifié pendant la durée de l'option. Toutefois, en cas d'amortissement ou de réduction du capital, de modification de la répartition des bénéfices, d'attribution gratuite d'actions, d'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de distribution de réserves ou de toute émission de titres de capital ou de titres donnant droit à l'attribution de titres donnant accès au capital comportant un droit de souscription réservé aux actionnaires, le Conseil d'administration devrait prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions prévues à l'article L 228-99 du Code de commerce.

Les options pourraient être exercées par les bénéficiaires dans un délai maximal de 10 ans à compter du jour où elles auront été consenties.

Il serait conféré au Conseil d'administration, dans les limites fixées ci-dessus ainsi que celles des dispositions statutaires, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société, les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment pour :

- arrêter la nature des options offertes (options de souscription ou d'achat),
- fixer les dates auxquelles seront consenties des options,
- déterminer les dates de chaque attribution, fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options (ces conditions pouvant notamment comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des titres dans les conditions légales et réglementaires), arrêter la liste des bénéficiaires des options et décider du nombre d'actions auquel chacun pourra souscrire ou acquérir,
- fixer les conditions d'exercice des options et notamment la ou les périodes d'exercice des options, étant précisé que le Conseil d'administration pourra prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options dans les conditions légales et réglementaires,
- décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre d'actions à souscrire ou acheter seront ajustés dans les cas prévus par la loi,
- déterminer, sans qu'il puisse excéder dix (10) ans, le délai pendant lequel les bénéficiaires pourront exercer leurs options ainsi que les périodes d'exercice des options,
- accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente délégation,
- modifier les statuts en conséquence et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration informerait chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

7/ AUTORISATION DONNEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROCEDER A L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU A EMETTRE

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2009 a autorisé, dans sa dixième résolution, le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés liées ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, le nombre total maximum des actions pouvant être attribué gratuitement ayant été fixé à 100 000. La présente délégation ne mettrait pas fin à la délégation de pouvoir donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2009 aux termes de sa dixième résolution, laquelle resterait en vigueur pour sa fraction non utilisée.

L'Assemblée Générale du 24 avril 2009 a donné cette autorisation pour une durée de 38 mois à compter du 24 avril 2009.

Compte tenu du fait que cette autorisation s'avère insuffisante à ce jour, il vous est proposé de consentir une nouvelle délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, conformément à l'article L225-197-1 du Code de commerce, dans sa rédaction issue de la loi n° 2008-1258 du 3 décembre 2008, et dans le respect des dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

Cette délégation de compétence au Conseil d'administration lui permettrait de procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés liées au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi.

Le conseil d'administration déterminerait l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement serait limité à 100 000.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à 2 ans.

Cette délégation de compétence au Conseil d'administration lui permettrait également de :

- procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires,
- conformément à l'article L225-129-2 du Code de commerce, à réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission qui, le cas échéant, servirait en cas d'émission d'actions nouvelles,

La présente délégation comporterait renonciation de plein droit des actionnaires pour la partie des réserves, bénéfiques ou primes qui, le cas échéant, servirait en cas d'émission d'actions nouvelles.

Tous pouvoirs seraient délégués au Conseil, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente délégation, effectuer tous actes, formalités et déclarations, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire tout ce qui serait nécessaire.

Cette autorisation serait consentie pour une période de 38 mois. Elle annulerait et remplacerait l'autorisation consentie par la vingt-quatrième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2008.

8/ AUTORISATION DONNEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A UNE AUGMENTATION DU CAPITAL PAR EMISSION D' ACTIONS RESERVEES AUX SALARIES ADHERENTS A UN PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-129-6 DU CODE DE COMMERCE

La présente autorisation serait donnée au Conseil d'administration pour procéder à une augmentation du capital social de la société par émission d'actions ordinaires, réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code du commerce, adhérents d'un plan d'épargne entreprise. Cette augmentation de capital sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

En conséquence, l'assemblée générale :

- déciderait de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées adhérents d'un plan d'épargne entreprise ;
- déciderait que le prix d'émission des actions nouvelles serait fixé par le Conseil d'administration par référence au cours de l'action de la société sur le marché Euronext Paris, étant entendu que ce prix ne peut être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne entreprise est supérieure ou égale à 10 ans ;
- limiterait le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant être réalisée par le Conseil d'administration qui ne pourrait porter le montant de la participation desdits salariés (y compris la participation déjà détenue) à plus de 3 % du montant total du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration de mettre en œuvre la présente autorisation ;
- déciderait que les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seraient assimilées aux actions anciennes et porteraient jouissance au premier jour de l'exercice au cours duquel serait réalisée l'augmentation de capital ;
- délèguerait tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet, sous les conditions et limites fixées ci-dessus, de décider et de réaliser, en une fois, cette augmentation de capital, de fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires, ces conditions pouvant comporter des conditions d'ancienneté du lien salarial, sans que le délai imposé puisse excéder 6 mois, de fixer les conditions dans lesquelles les actions seraient émises et libérées, de modifier les statuts et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire ;
- déciderait que l'augmentation de capital autorisée par la présente résolution devrait être réalisée dans un délai d'un an à compter de la présente assemblée.

La présente autorisation a pour effet de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce au regard des délégations proposées au point 6 ci-dessus.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Conformément aux dispositions de l'article L225-37 alinéa 6 du Code de Commerce modifié par l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et à l'ordonnance n°2009-8 du 22 janvier 2009, il appartient au Président du conseil d'administration de rendre compte dans un rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration,
- des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place par la société.

I- COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

GL events est dirigé par un conseil d'administration composé de dix administrateurs. Parmi ces dix administrateurs, cinq peuvent être qualifiés d'indépendants, au sens de l'article 8.4 du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, puisqu'ils n'exercent pas de fonction de direction dans la société ou dans le groupe auquel elle appartient et qu'ils n'entretiennent aucun lien d'intérêt particulier significative avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Les administrateurs indépendants représentent la moitié des membres du conseil d'administration. La part d'administrateurs indépendants est conforme aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, au sens de l'article 8.2.

Le conseil d'administration compte deux femmes et huit hommes. Cette composition est conforme avec l'obligation, du 23 janvier 2011, en matière de représentativité des femmes et des hommes.

Le conseil d'administration veillera à ce que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne soit pas inférieure à 40% à compter de 2016.

Le Président du conseil d'administration, qui exerce les fonctions de directeur général, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration et dans la limite de l'objet social.

Le conseil d'administration a adopté le 5 décembre 2003 un règlement intérieur dans le cadre des préconisations sur l'amélioration du gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées. Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de GL events (www.gl-events.com).

Le conseil d'administration s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2010 avec une assiduité de 93%.

Outre les points et décisions relevant de cet organe, le conseil a débattu de toutes les actions majeures de 2010 : acquisitions, commercialisations, marchés et stratégie du groupe, politique financière, organisation et contrôle interne.

Il est rappelé que le Conseil d'administration s'est doté en 2008 de deux comités spécialisés conformément aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF :

— COMITE D'AUDIT

Le comité d'audit est composé de trois administrateurs indépendants, André PERRIER (Président), Yves-Claude ABESCAT et Nicolas de TAVERNOT. Ce comité intervient dans la préparation des délibérations du Conseil d'Administration chargé d'arrêter les comptes sociaux et les comptes consolidés semestriels et annuels. Sa mission de base est de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables de la société et de vérifier que les procédures de reporting et de contrôle sont bien adaptées. Il a également vocation à piloter la sélection des commissaires aux comptes. Enfin, il a compétence pour assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, pour l'examen des risques encourus par l'entreprise et le suivi du contrôle interne. A ce titre il est destinataire de la synthèse des missions de contrôles effectuées au cours de l'année. Ce comité a une mission identique à celle du comité des comptes préconisé par l'article 14 du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

— COMITE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Le comité des rémunérations et des nominations est composé de trois administrateurs, dont deux indépendants, Philippe MARCEL (Président), Sophie DEFFOREY-CREPET représentant AQUASOURCA et Yves Claude ABESCAT. Ce comité est chargé d'examiner la politique de rémunération du groupe et plus spécifiquement celle concernant les managers ainsi que les propositions de plan d'attribution de stock options et actions gratuites. Il est informé des arrivées/départs des principaux managers et est consulté sur les mandats des commissaires aux comptes ainsi que

sur les nominations et les renouvellements des administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux. Ce comité a une mission identique à celle des comités des nominations et des rémunérations préconisé par l'article 14 du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

L'évaluation du conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article 9 du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le conseil doit procéder à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement.

Le conseil d'administration de GL events consacre au moins une fois par an un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement. Tous les administrateurs sont interrogés individuellement et sur la base d'un questionnaire sur leur appréciation et sur leurs suggestions pour améliorer son efficacité.

En 2010, les administrateurs ont approuvé les règles de fonctionnement du conseil.

II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

II-1 L'ENVIRONNEMENT DU CONTROLE INTERNE DANS LE GROUPE

Les procédures et l'organisation du contrôle interne présentées ci-après ont pour objet d'identifier, de prévenir et de contrôler les risques auxquels est confronté le groupe. Comme tout dispositif de contrôle, il ne peut cependant donner la certitude que les risques sont totalement éliminés.

Le contrôle interne est défini au sein de la société GL events et de ses filiales comme étant un ensemble de procédures mises en œuvre par la direction afin d'atteindre les objectifs suivants :

- la protection du patrimoine,
- la sécurité et la considération des personnes,
- l'utilisation optimale des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de performance et de rentabilité,
- le développement des techniques de contrôles adaptées aux divers métiers du groupe,
- la prévention des risques d'erreurs ou de fraudes,
- la fiabilité de l'information financière,
- la conformité aux lois, aux réglementations et aux directives internes.

Dans le groupe GL events, le système de contrôle interne repose sur :

- des manuels de procédures, notes de service transmises aux personnes concernées et intégrées dans les séminaires de formation dédiés aux différentes typologies de personnel. Ils précisent les principes et contrôles auxquels chaque service ou business unit doit se conformer, ainsi que les domaines où l'appui des services supports de la holding sont requis,
- le recrutement d'un personnel adapté aux missions et compétent, sa formation permanente sur des thèmes techniques et de connaissance des métiers du groupe et son développement personnel,
- la délégation de responsabilités : chaque responsable opérationnel met en place et gère, à son niveau, le dispositif de contrôle interne propre à assurer l'atteinte de ses objectifs,
- La démarche qualité dont l'objectif est de définir les processus opérationnels propres à assurer la meilleure satisfaction des besoins exprimés par nos clients, en optimisant les pratiques et en limitant les risques inhérents à l'activité,
- le partage de valeurs essentielles, rappelées au cours des réunions d'information. GL events développe en effet la décentralisation des responsabilités et la délégation. Pour fédérer les équipes et promouvoir une culture d'entreprise commune, le groupe se repose sur des valeurs humaines importantes qui sous-tendent l'organisation. Elles favorisent le respect des clients, la qualité des prestations dans un environnement éthique, la loyauté, l'esprit d'équipe, la gestion des contraintes de délais et la rigueur.

Les domaines couverts sont notamment les règles à suivre en matière de :

- gestion commerciale et gestion du crédit client,
- gestion des moyens de paiements, relations bancaires et suivi de trésorerie,
- administration de la paie et gestion des ressources humaines,
- gestion des achats et des investissements,
- gestion des actifs et protection du patrimoine,
- politiques d'assurance et de couverture,
- principes de contrôle en matière de reporting financier et consolidation.

II-2 LES ACTEURS DU CONTROLE INTERNE LES PROCEDURES OPERATIONNELLES ET FONCTIONNELLES**Le conseil d'administration, le comité exécutif, le comité d'audit, le comité des rémunérations, le comité des risques et le comité des investissements**

Le fonctionnement de ces comités est présenté pages 50 et 63.

La direction de l'audit interne

Le renforcement du dispositif de contrôle interne est une préoccupation constante pour le groupe qui a décidé de renforcer son organisation en créant une direction de l'audit interne en 2010.

La mission de la direction de l'audit interne est :

- d'évaluer le niveau de contrôle interne des organisations et le degré de maîtrise des risques,
- de proposer des recommandations en vue de favoriser l'atteinte des objectifs du groupe et d'accroître l'efficacité et la rentabilité des opérations,
- de promouvoir tout principe ou technique de contrôle capable d'améliorer la qualité du contrôle interne des activités,
- de s'assurer du bon respect de ces procédures par l'ensemble des filiales du groupe.

A ce titre, la direction de l'audit interne s'attache à :

- alerter la Direction Générale sur les situations qui présenteraient un niveau insuffisant de sécurité,
- vérifier que l'utilisation des ressources s'effectue en toute légalité et en conformité aux procédures internes,
- apprécier l'adéquation des moyens mis en œuvre par les filiales, en vue d'atteindre les performances attendues dans les plans et les budgets,
- contrôler la fiabilité des systèmes et la représentativité des informations de gestion utilisées dans les tableaux de bord.

Ce service d'audit interne est composé d'un directeur de l'audit et d'un auditeur interne.

GL events a confié cette direction à un collaborateur qui connaît bien tous les métiers exercés dans le groupe. Il rend compte de ses activités une fois par an au Comité Exécutif de GL events.

Il est épaulé de l'auditeur dédié à ce service et des auditeurs/contrôleurs internes qui ont été mis en place dès 2004. Ces derniers ont été sélectionnés parmi la population des responsables administratifs et financiers de filiales.

A l'issue de chaque mission, les auditeurs ou contrôleurs internes, qui effectuent leurs missions dans les sociétés qu'ils ne gèrent pas au quotidien, discute leur rapport avec le Directeur de l'Audit Interne qui rend compte à la Direction Générale et au Comité d'Audit du groupe.

Ce rapport est adressé au responsable de la filiale, et sa hiérarchie, qui est chargé de mettre en place les recommandations élaborées.

La direction de l'audit interne vérifie l'avancement des actions correctives.

Les auditeurs et contrôleurs internes collaborent très étroitement avec les directions fonctionnelles du groupe qui ont la charge :

- de proposer les procédures de fonctionnement, de contribuer à leur amélioration,
- de mettre en place les systèmes et les outils de contrôle,
- d'assurer le suivi et le contrôle en continu des opérations notamment au travers de la mise à jour des procédures disponibles via l'intranet, point de diffusion unique et accessible.

En 2010, seize missions ont été effectuées et ont porté attention sur :

- les audits complets de filiales principalement non françaises ; ce programme s'inscrit sur une base tournante et régulière, et concerne l'ensemble des filiales significatives tant en termes de risque potentiel qu'en termes de volume d'affaires traité,
- les grands événements internationaux,
- les audits de processus structurants.

La direction financière et la direction du contrôle de gestion

Avec l'équipe des contrôleurs de gestion répartis en France et à l'international, le contrôle de gestion a pour mission, dans l'ensemble des sites du groupe et pour tous les processus, de contribuer à apprécier la conformité

aux règles et procédures internes du groupe, de détecter les situations de non-respect des lois et réglementations, de s'assurer que le patrimoine du groupe est protégé, d'apprécier l'efficacité et l'efficacité de la conduite des opérations et de veiller à ce que les risques opérationnels soient prévenus et maîtrisés.

Par ailleurs, la direction générale du groupe accorde une grande importance au processus de planification qui aboutit à l'élaboration du budget annuel et permet de décliner les orientations stratégiques en plans d'actions opérationnels.

Dans cet esprit, la direction du contrôle de gestion diffuse des directives et des instructions pour orienter les équipes impliquées dans la préparation du budget.

Elle coordonne le système de planification et de contrôle budgétaire en s'appuyant sur un manuel de procédure qui fixe les règles de gestion valables pour toutes les entités du groupe, les modalités d'établissement du budget et des prévisions ainsi que du reporting de gestion.

Le reporting de gestion s'articule autour d'un outil de consolidation de gestion pour les résultats et d'indicateurs de suivi physiques ou financiers pour les éléments de bilan tels que le poste clients, les investissements et la situation de trésorerie.

Par ailleurs, les revues d'affaires sont un élément-clé du dispositif de pilotage et de contrôle du groupe. Des revues sont organisées au niveau des entités opérationnelles par la direction du contrôle de gestion et pour les plus significatives avec la direction générale du groupe.

La direction du contrôle de gestion prépare et diffuse un tableau de bord synthétique ainsi que les analyses d'écart et tendances significatives à partir des éléments que les différentes entités communiquent dans une note de synthèse mensuelle. Des re-prévisions mensuelles sont faites pour assurer un parfait pilotage des activités au niveau de la Direction Générale de GL events.

La direction juridique et fiscale

La direction juridique et fiscale qui doit garantir la sécurité juridique du groupe et de ses dirigeants, intervient sur 3 axes principaux qui contribuent au contrôle interne :

- élaboration puis mise à jour des contrats type et modèles, avec leurs procédures d'utilisation, pour les opérations les plus récurrentes ;
- propositions à l'attention de la direction générale, et ce en liaison avec la direction des ressources humaines, des règles de délégations, mise en place et suivi de ces règles ;
- mission de sélection des conseils juridiques extérieurs, suivi de leurs prestations et performances, suivi global des facturations en liaison avec le contrôle de gestion.

Le comité de pilotage des systèmes d'information

La direction générale du groupe a mis en place un comité de pilotage des systèmes d'informations. Il est constitué de représentants des utilisateurs parmi lesquels, la direction financière, la direction des ressources humaines, et la direction des systèmes d'informations. Ce comité établit et maintient un schéma directeur des systèmes d'information répondant aux besoins de l'organisation et à la politique générale de développement du groupe. Dans ce cadre, il décide notamment de la nature des projets de systèmes d'information, des priorités d'allocation de ressources ainsi que la politique de sécurité informatique.

Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes évaluent le dispositif du contrôle interne du groupe et apportent un point de vue indépendant et objectif lors de l'examen des états financiers semestriels et annuels et de leurs travaux de revue du contrôle interne, ce tant au niveau consolidé que pour chacune des filiales contrôlées.

II-3 LES PROCEDURES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les procédures de contrôle interne en matière d'informations comptables et financières ont pour objectif de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du groupe.

Nous avons décrit précédemment le rôle du contrôle de gestion dans le contrôle de l'information financière consolidée mensuelle de gestion.

Le contrôle budgétaire donne, sur une base de consolidation mensuelle selon des axes d'analyse appropriés au pilotage des opérations, de façon rigoureuse et en temps opportun, les écarts par rapport aux objectifs de résultat. Il permet de rechercher les incohérences éventuelles par rapport aux informations financières budgétées.

En parallèle, le service consolidation effectue une consolidation mensuelle du résultat du groupe par combinaison des comptes des filiales et une consolidation trimestrielle complète.

La consolidation trimestrielle permet de disposer d'un compte de résultat consolidé par nature dont les principaux agrégats sont rapprochés de ceux issus de la consolidation de gestion évoquée ci avant.

Chaque filiale consolidée produit une liasse aux normes groupe en s'appuyant sur le manuel comptable et les notes de service du groupe qui fixent les règles d'enregistrement et d'évaluations comptables.

Ce manuel et les notes de service décrivent les fondements qui prévalent pour l'élaboration des états financiers comme les principes de continuité de l'exploitation, de respect de la césure des périodes comptables, de recherche de la qualité de l'information financière (compréhension, pertinence, fiabilité et comparabilité).

Ce manuel et les notes de service s'attachent aussi à décrire précisément les principes applicables pour l'enregistrement, l'évaluation et la présentation des principales composantes des états financiers et notamment : les règles d'évaluation de la provision pour dépréciation des comptes clients, la dépréciation ou l'amortissement des actifs locatifs et des stocks, les autres provisions pour risques et charges, les règles de conversion des états financiers des filiales étrangères, les principes de comptabilisation et de reporting des opérations intragroupes.

Le service de consolidation communique ses directives avant chaque consolidation pour rappeler les calendriers et préciser les évolutions des normes, règles et principes applicables. Par ailleurs un séminaire annuel des responsables comptables revoit les difficultés rencontrées l'année précédente et les solutions adoptées.

A réception des liasses de consolidation, le service de consolidation procède à différents types de contrôles parmi lesquels : la vérification des liasses des filiales, le cadrage de l'évolution des capitaux propres retraités, le contrôle des évolutions de périmètre, le contrôle des opérations de consolidation telles que la neutralisation des opérations intragroupes, le calcul des impôts différés, le contrôle de la preuve d'impôts, la correcte intégration des liasses par contrôle des cumuls de comptes, le traitement retenu pour l'évaluation et l'enregistrement des opérations significatives, inhabituelles et exceptionnelles.

Pour la communication des états financiers du groupe, un comité de relecture est en charge de la vérification des documents publiés.

III – MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Se reporter aux articles 22 et suivants des statuts sociaux

IV – PRINCIPE ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des mandataires sociaux a évolué au fil des années en parallèle avec le développement du groupe et l'accroissement des responsabilités qui leur ont été confiées dans le cadre de cette évolution économique.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux n'a pas évolué depuis 2006.

V – DISPOSITIONS DES RECOMMANDATIONS AFEP-MEDEF NON APPLIQUEES

Le groupe GL events applique la totalité des recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF est disponible sur le site internet du MEDEF (www.medef.fr).

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE GL EVENTS SA

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GL events SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31/12/2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L225-37 du Code de commerce.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 7 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Michel Maza

MAZARS
Christine Dubus

05

Etats financiers

- 70** Comptes consolidés
- 103** Honoraires des commissaires aux comptes
- 104** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 105** Comptes sociaux de GL events
- 119** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
- 120** Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

BILAN ACTIF CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/10	31/12/09
Ecarts d'acquisition	5.1	409 902	380 815
Autres immobilisations incorporelles	5.1	50 511	46 479
Terrains et constructions	5.2	15 290	13 898
Autres Immobilisations corporelles	5.2	38 818	30 398
Matériels et stocks locatifs	5.3	60 608	51 797
Immobilisations financières	5.4	57 047	46 754
Titres mis en équivalence	5.5	394	11 109
Impôts différés actifs	5.9	13 007	10 678
ACTIFS NON COURANTS		645 577	591 928
Stocks et en-cours	5.6	13 422	10 302
Créances clients	5.7	155 591	125 195
Autres créances	5.8	76 932	64 569
Valeurs mobilières de placement	5.10	58 479	104 948
Disponibilités	5.10	62 495	44 338
ACTIFS COURANTS		366 919	349 352
TOTAL		1 012 496	941 280

BILAN PASSIF CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/10	31/12/09
Capital	5.11	71 695	71 695
Primes et réserves	5.11	221 422	211 522
Ecart de conversion	5.11	(7 633)	(12 354)
Résultat net	6	26 354	25 236
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		311 838	296 099
Intérêts minoritaires		41 293	33 949
TOTAL CAPITAUX PROPRES		353 131	330 048
Provisions pour indemnités de fin de carrière	5.12	5 957	5 638
Impôts différés passifs	5.9	3 323	2 358
Dettes financières	5.14	188 816	262 950
PASSIFS NON COURANTS		198 096	270 946
Provisions pour risques et charges courantes	5.13	2 686	3 686
Dettes financières courantes	5.14	103 204	61 614
Concours bancaires courants	5.14	14 132	11 414
Avances et acomptes		7 490	13 925
Dettes fournisseurs		121 893	106 303
Dettes fiscales et sociales		71 051	58 158
Autres dettes	5.15	140 813	85 186
PASSIFS COURANTS		461 269	340 286
TOTAL		1 012 496	941 280

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/10	31/12/09
CHIFFRE D'AFFAIRES	4	727 192	581 380
Autres produits de l'activité	6.1	9 351	8 492
PRODUITS OPERATIONNELS		736 543	589 872
Achats consommés	6.2	(37 575)	(33 151)
Charges externes	6.2	(428 384)	(321 182)
Impôts, taxes		(15 226)	(15 750)
Charges de personnel et participation	7	(169 031)	(145 543)
Dotations aux amortissements et provisions	6.3	(31 400)	(30 541)
Autres produits et charges opérationnels	6.4	(6 176)	1 771
CHARGES OPERATIONNELLES		(687 792)	(544 396)
RÉSULTAT OPERATIONNEL	4	48 751	45 476
Coût de l'endettement net	6.5	(7 294)	(11 250)
Autres produits et charges financiers	6.5	88	(682)
RÉSULTAT FINANCIER	6.5	(7 206)	(11 932)
RÉSULTAT AVANT IMPOT		41 545	33 544
Charge d'impôt	6.6	(12 480)	(6 616)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		29 065	26 928
Quote-part de résultat des entreprises associées		1 086	736
RÉSULTAT NET		30 151	27 664
Dont résultat intérêts minoritaires		3 797	2 428
DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		26 354	25 236
Nombre d'actions moyen		17 923 740	17 923 740
Résultat par Action (en euros)		1,47	1,41
Nombre d'actions dilué		18 249 115	18 061 490
Résultat par Action dilué (en euros)		1,44	1,40
RÉSULTAT NET		30 151	27 664
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger		6 671	7 018
Effet de variation de la juste valeur des instruments financiers		1 675	37
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		38 497	34 719
Part des intérêts minoritaires dans le résultat global total		5 747	4 051
Part du groupe dans le résultat global total		32 750	30 668

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/10	31/12/09
Trésorerie à l'ouverture		137 872	174 724
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net		26 354	25 236
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :			
Amortissements et provisions		25 209	26 405
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		60	(23)
Charges et produits liés aux stock-options		896	301
Plus et moins values de cession		1 158	(8 668)
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées		3 797	2 428
Quote-part de résultat des entreprises associées	5.5	(577)	168
Capacité d'autofinancement		56 897	45 848
Coût de l'endettement financier net		7 294	11 250
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6.6	12 480	6 616
CAF avant coût de l'endettement net et impôt		76 671	63 713
Impôts versés		(4 484)	(6 693)
Variation de stocks		(446)	726
Variation des créances clients		11 368	(5 267)
Variation des dettes fournisseurs		1 967	888
Variation des autres postes		(4 626)	2 514
Variation du besoin en fonds de roulement		8 263	(1 139)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION (A)		80 450	55 881
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(3 403)	(9 356)
Acquisition d'immobilisations corporelles et de matériels locatifs		(41 294)	(27 760)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		350	141
Acquisition d'immobilisations financières		(7 724)	(8 631)
Cession d'immobilisations financières		545	532
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales		(19)	13 170
FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		(51 545)	(31 904)
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(15 871)	(15 719)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(3 421)	(2 467)
Variation autres fonds propres		1 290	3 062
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		34 490	3 050
Remboursements d'emprunts		(71 982)	(38 151)
Coût de l'endettement financier net		(7 294)	(11 250)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)		(62 788)	(61 475)
Incidences des variations de taux de change (D)		2 853	646
VARIATION DE TRESORERIE (A + B + C + D)		(31 006)	(36 852)
Trésorerie à la clôture		106 842	137 872

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros sauf nombre d'actions)	Nombre d'actions (en milliers)	Part du groupe					Part des minoritaires	Total
		Capital social	Primes liées au capital	Réserves	Résultat global	Total part du Groupe		
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/08	17 924	71 695	122 347	70 378	12 322	276 742	31 135	307 877
Exercice d'options de souscription d'actions								
Affectation du résultat global N-1				12 322	(12 322)			
Distribution de dividendes				(15 719)		(15 719)	(2 470)	(18 189)
Annulation titres auto contrôle				3 799		3 799		3 799
Coût des options de souscription d'actions				609		609		609
Quote-part d'actif apporté par les minoritaires							1 233	1 233
RESULTAT GLOBAL					30 668	30 668	4 051	34 719
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/09	17 924	71 695	122 347	71 389	30 668	296 099	33 949	330 048
Exercice d'options de souscription d'actions								
Affectation du résultat global N-1				30 668	(30 668)			
Distribution de dividendes				(15 871)		(15 871)	(3 421)	(19 292)
Annulation titres auto contrôle				(844)		(844)		(844)
Coût des options de souscription d'actions				896		896		896
Quote-part d'actif apporté par les minoritaires				(1 191)		(1 191)	5 018	3 827
RESULTAT GLOBAL					32 750	32 750	5 747	38 497
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/10	17 924	71 695	122 347	85 047	32 750	311 838	41 293	353 131

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les présentes notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2010 qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société GL events SA du 4 mars 2011 qui en a aussi autorisé la publication.

GL events (Route d'Irigny - 69 530 BRIGNAIS) est une société anonyme de droit français, immatriculée en France sous le numéro 351 571 757 (RCS Lyon) et soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

NOTE 1 FAITS MARQUANTS**• La Commission spéciale de la Ville de Paris retient GL events pour la gestion du Palais Brongniart**

Après le Parc Floral, l'Hôtel Salomon de Rothschild et plus récemment le Palais de la Mutualité, GL events renforce avec le Palais Brongniart, son offre de lieux événementiels d'exception au cœur de la capitale.

En cohérence avec les orientations définies par la Ville de Paris, le groupe GL events a développé autour du Palais Brongniart, un projet partenarial ambitieux et innovant, répondant à trois objectifs :

- Faire de ce symbole de la finance, un lieu de référence international en matière d'entrepreneuriat social et solidaire, d'innovation et de création d'entreprises, accompagnant ainsi les évolutions de l'économie du XXIème siècle.
- Permettre l'ouverture du Palais Brongniart et sa réappropriation par le public, en particulier les riverains et les habitants de la capitale, dans le cadre d'un véritable projet de territoire.
- Réhabiliter ce monument emblématique du patrimoine parisien, dans le respect de ses spécificités architecturales, et avec un objectif d'exemplarité sur le plan de l'énergie et du respect de l'environnement.

Le Palais Brongniart réunira, sur plus de 18 000 m² dédiés à l'innovation économique sociale et solidaire, des bureaux, des espaces réceptifs et événementiels, ainsi que des services au public. GL events a réuni des acteurs de référence du monde de l'innovation économique, sociale et solidaire et de l'entreprise, qui contribueront, par leur installation dans le Palais Brongniart ou leur participation aux programmes de développement et aux événements du site, à l'émergence d'un véritable « hub » des nouvelles formes d'entrepreneuriat :

- Le cabinet Vigeo, dirigé par Nicole Notat, leader de la notation extra financière et de l'audit en Responsabilité Sociale et Environnementale,
- France Initiative, présidé par Bernard Brunhes, premier réseau de financement et d'accompagnement d'entrepreneurs en France,
- Silicone Sentier, plateforme d'échanges réunissant une centaine d'entreprises technologiques, à l'origine d'actions innovantes telles que La Cantine,
- Le groupe de presse les Echos, acteur de référence de l'information économique et financière,
- Gesat, premier réseau national du travail protégé et adapté, interface entre les entreprises et les ESAT représentant les travailleurs handicapés,
- Le cabinet d'architecture Willemotte, qui sera chargé de la réhabilitation et de l'aménagement du site,
- Le chef Marc Veyrat, qui développera sur le Palais Brongniart un concept de restauration rapide biologique, en cohérence avec les actions menées par Slow Food, également partenaire du projet.

Ce projet, qui nécessite un large éventail de compétences, de la gestion d'espaces à l'animation des réseaux d'acteurs en passant par la création de manifestations, conforte également le modèle de développement du groupe, acteur intégré de la filière événementielle.

Le groupe GL events prévoit de réaliser un programme d'investissement de 12 M€ sur 5 ans pour la réhabilitation et le développement du Palais Brongniart et de 8M€ d'entretiens sur la durée du bail. Il vise un chiffre d'affaires annuel supérieur à 11 M€, après la phase de lancement.

• GL events remporte un contrat pour les Jeux du Commonwealth 2010 en Inde

La Delhi Development Authority et le Comité d'Organisation ont signé avec GL events et son partenaire indien Litmus deux contrats de prestations pour une valeur totale de 28 M€ en vue des Jeux du Commonwealth, dont l'édition 2010 s'est tenu en Inde, à Delhi, entre les 3 et 14 octobre.

Ces Jeux réunissent tous les 4 ans des athlètes des nations du Commonwealth, dans 17 disciplines différentes, notamment l'athlétisme, la natation, le cyclisme, la boxe, le rugby et la gymnastique. Le contrat, remporté par la

joint-venture dont GL events détient 70%, prévoit l'aménagement de 10 sites à Delhi, dont le Village des Jeux, le nouvel aéroport international et le parc des expositions Pragati Maidan.

Déjà prestataire de la Coupe d'Afrique des Nations en Angola, de la Coupe des Confédérations FIFA 2009TM et de la Coupe du Monde de Football FIFA 2010TM en Afrique du Sud, GL events s'impose avec le contrat des Jeux du Commonwealth comme partenaire majeur des plus grands événements sportifs mondiaux et démontre une nouvelle fois sa capacité à apporter des solutions événementielles de qualité à des pays hôtes en fort développement.

• GL events se renforce au capital de Première Vision à la fin de l'année 2010

Première Vision S.A., leader international des salons de matières et services pour les industries de la mode, réorganise la géographie de son actionnariat : GL events reprend les actions détenues par Eurovet et porte sa participation au capital de la société de 24,5% à 49%.

Le groupe GL events, spécialiste de l'événementiel et partenaire technique historique de Première Vision, pilotera désormais la société aux côtés des industriels textiles français rassemblés au sein de l'Association Première Vision.

S'appuyant sur une marque qui bénéficie d'une notoriété internationale sans équivalent dans le monde des salons professionnels du textile et de la mode, Première Vision organise un salon de tissus à Paris reconnu à l'échelle mondiale qu'il a décliné depuis une dizaine d'années à New-York, Shanghai/Beijing, Moscou et plus récemment Sao Paulo dans le cadre d'une joint-venture avec la société locale Fagga Eventos, filiale brésilienne de GL events. La société intervient également dans les domaines complémentaires des fils et fibres (marque Expofil), des dessins (Indigo et Direction by Indigo), du denim (Denim by Première Vision), des accessoires et fournitures pour la mode (salon ModAmont organisé en partenariat avec Tarsus France).

Positionné sur une offre sélective et des services à haute valeur ajoutée, Première Vision organise aujourd'hui 22 manifestations par an dans six pays, rassemblant 3 400 exposants et accueillant 160 000 visiteurs professionnels. La société, basée à Lyon et Paris, a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires consolidé de 35 millions d'euros.

NOTE 2 METHODES D'EVALUATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.1 REFERENTIEL COMPTABLE

En application des règlements européens 1606/2002 et 1725/2003, les états financiers consolidés de GL events sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2010. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

GL events a appliqué dans ses états financiers IFRS toutes les normes et interprétations IFRS / IFRIC publiées au journal officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire depuis le 1er janvier 2010.

L'application de ces normes affecte les états financiers consolidés du groupe pour un impact sur les capitaux propres de - 1 191 k€:

- IAS 27 révisée : norme IAS 27 révisée sur la consolidation des filiales suite au projet « business combinations phase II »,
- IFRS 3 révisée : norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise suite au projet « business combinations phase II »,

L'adoption par l'Union européenne des normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire au 1er janvier 2010, est sans impact sur les états financiers consolidés du groupe :

- IAS 39 : amendement relatif aux éléments éligibles à la couverture,
- IFRS 2 : amendement relatif aux transactions cash-settled intra-groupe,
- IFRS 5 : amendement sur les cessions partielles de titres,
- IFRIC 12 : concessions de services publics,
- IFRIC 15 : accords pour la construction d'un bien immobilier,
- IFRIC 16 : couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger,
- IFRIC 17 : distribution en nature aux actionnaires,
- IFRIC 18 : comptabilisation des contributions reçues de clients sous la forme de transfert d'actifs.
- IFRIC 19 : extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.

En outre, le groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2011.

L'analyse de l'impact potentiel de ces normes sur les comptes est en cours d'analyse.

2.2 BASES D'ÉVALUATION

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des valeurs mobilières de placement et des instruments dérivés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les actifs et passifs couverts et les instruments de couverture sont évalués à la juste valeur.

2.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

La préparation des états financiers nécessite des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques et les données prévisionnelles.

Ces hypothèses concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs (notes 2.5.1 à 2.5.5), l'évaluation des indemnités de fin de carrières (note 2.5.16) et les provisions pour risques et charges (note 2.5.15).

2.4 MODALITES DE CONSOLIDATION

2.4.1 Principes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date effective de contrôle.

Les entités dont le pourcentage de détention est compris entre 20% et 50% et dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées par mise en équivalence.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du groupe se trouve en note 3.

2.4.2 Méthodes de conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis en appliquant les méthodes suivantes :

- Les capitaux propres de la filiale sont convertis au cours historique,
- Le bilan (hors capitaux propres) est converti au cours de clôture,
- Le compte de résultat est converti au cours moyen.

Les écarts de conversion résultant de l'application des cours historiques et des cours moyens, par rapport au cours de clôture, sont imputés dans les réserves consolidées (pour la quote-part du groupe).

2.4.3 Elimination des opérations et soldes intragroupes

Tous les soldes réciproques entre les sociétés du groupe et autres opérations intragroupes (achats et ventes, dividendes, etc.) ainsi que les dotations aux provisions sur les titres et comptes courants de participations consolidées sont éliminés.

2.4.4 Date de clôture

L'ensemble des sociétés consolidées du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

2.5 METHODE ET REGLES D'ÉVALUATION

2.5.1 Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée - *Regroupements d'entreprises*.

Lors de la première consolidation d'une filiale, le groupe dégage un écart d'acquisition correspondant à l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de participation. Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur et des ajustements de prix considérés comme probables et pouvant être mesurés de façon fiable.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits en immobilisations incorporelles.

En application de la norme IAS 36, à chaque clôture d'exercice et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie tels que décrits dans la note 2.5.5 ci-après.

Les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

2.5.2 Autres immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et de développement ainsi que les frais de pré-ouverture et de premier établissement ne répondant pas aux critères d'immobilisation de la norme IAS 38 sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilité. Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durées
Concessions	10 à 50 ans
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets licences	Sur la base des durées de vie résiduelle des brevets et des licences concernés.

2.5.3 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 - *Immobilisations corporelles*, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité généralement retenues comme suit :

	Durées
Immeubles de bureaux	10 à 50 ans
Bâtiments industriels	10 à 50 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel et outillage industriel	2 à 7 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	2 à 5 ans

2.5.4 Matériels et stocks locatifs

Matériels locatifs

Par dérogation aux principes comptables généralement utilisés, le matériel locatif stocké dans les comptes sociaux, est regroupé dans les comptes consolidés avec le matériel locatif immobilisé sous une rubrique spécifique du bilan. Cette classification permet d'apprécier plus distinctement l'importance des biens corporels destinés à la location de ceux classés en immobilisations et demeurant sur les sites du groupe.

Le matériel locatif immobilisé est enregistré au coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 - *Immobilisations corporelles*.

Pour constater la dépréciation relative à l'usure résultant des locations successives des biens immobilisés, les amortissements, fondés sur les durées d'utilité, sont les suivantes :

	Durées
Planchers	7 à 10 ans
Mobiliers	4 ans
Structures et entoilages	5 à 10 ans
Tribunes et gradins	5 à 10 ans
Autres matériels locatifs	2 à 7 ans

Stocks locatifs

La méthode de comptabilisation des stocks locatifs est la méthode du coût moyen pondéré. Les produits fabriqués sont évalués à leur coût de production qui comprend, le cas échéant, les frais directs engagés par la filiale ayant concouru à sa production. Les frais financiers ne sont pas retenus dans le calcul des coûts de production. Les encours sont valorisés à leurs prix de revient.

La dépréciation du matériel locatif stocké est déterminée en fonction des rotations observées sur les périodes écoulées. En complément, une provision pour dépréciation est constituée lorsque les produits sont obsolètes ou non conformes aux standards de qualité du groupe.

2.5.5 Dépréciations d'actifs

Le groupe procède, conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs à long terme selon le processus suivant :

- Pour les actifs corporels et incorporels amortis, le groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable, qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité.

- Conformément à la norme IFRS 3 Révisée – *Regroupement d'entreprises*, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font systématiquement l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

Ces tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs ont été affectés, soit l'ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées et des sorties de trésorerie qui sont distinctes de celles d'autres groupes d'actifs. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux deux métiers du groupe GL events, soit la prestation de services et la gestion d'espaces et d'événements.

Les tests de dépréciation consistent à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT du Groupe, à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondant (y compris goodwill et BFR). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de cinq ans et une croissance à l'infini (méthode des discounted cash flow). Le taux d'actualisation retenu est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital (WACC), il s'agit d'un taux (distinct par UGT) après impôt appliqué à des flux futurs après impôt. Le cas échéant, la dépréciation des écarts d'acquisition serait inscrite en résultat.

2.5.6 Contrats de location

Les biens immobiliers acquis par voie de location-financement sont comptabilisés à l'actif pour la valeur du bien à la date d'entrée dans le périmètre. Les autres biens corporels acquis sous forme de location financement d'une valeur d'origine supérieure à 75 milliers d'euros sont comptabilisés à l'actif immobilisé ou en matériel locatif pour la valeur du bien à la date de conclusion du contrat. Ils sont amortis ou dépréciés selon les méthodes décrites ci-dessus. La valeur du capital représentative de la dette restant due est inscrite dans les dettes financières. Les charges de l'exercice sont retraitées en conséquence.

2.5.7 Contrats de délégation et concessions

L'IFRIC a publié son interprétation sur le traitement des contrats de concessions de services (IFRIC 12) pour une application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010.

Nonobstant le contexte juridique régissant les relations entre les collectivités locales et GL events, les contrats de délégations et concessions conclus par GL events n'entrent pas dans le cadre d'IFRIC 12, les conditions relatives à la définition des services fournis, à la fixation des prix et au contrôle à terme des infrastructures n'étant pas remplies pour les raisons suivantes :

- En matière de services, les délégants donnent toute latitude au groupe GL events, pour garantir l'égalité d'accès à l'infrastructure sans discrimination et l'utilisation la plus large possible des équipements confiés.
- En matière de prix, les délégants agrément les tarifs proposés par le délégataire, lesquels sont déterminés par rapport au marché et soumis à pleine concurrence.
- En matière de contrôle, les équipements sont sous le contrôle des délégants qui nous en confient la gestion, aucun droit sur l'infrastructure n'est transféré au délégataire. Toutefois, les travaux d'entretien ou d'amélioration réalisés pendant la période de mise en gestion sont systématiquement remis à la disposition du délégant au terme de l'accord, avec ou sans contrepartie selon les termes spécifiques de chaque contrat.

2.5.8 Immobilisations financières

Comptabilisation

Les instruments financiers sont composés de titres de sociétés non consolidées, d'actions de sociétés cotées, de prêts et créances financières à long terme.

Ces actifs financiers sont analysés et classés en quatre catégories :

- détenus à des fins de transaction (titres achetés et détenus principalement dans le but de les revendre à court terme),
- détenus jusqu'à leur échéance (titres donnant droit à des paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée, que le groupe a la capacité et l'intention expresse de conserver jusqu'à maturité),
- prêts et créances.
- et disponibles à la vente (tous les actifs financiers non classés dans l'une des catégories précédentes).

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La classification est déterminée lors de la comptabilisation initiale.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat.

Les actifs financiers désignés comme détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés en juste valeur (définie par le cours de bourse lorsqu'il est disponible). Les pertes et gains latents, correspondant aux variations de valeurs temporaires de ces actifs, sont enregistrés dans les capitaux propres. Lorsque les titres sont cédés ou dépréciés, les pertes et gains latents cumulés, précédemment enregistrés en capitaux propres, sont alors comptabilisés dans le compte de résultat.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées rentrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Lorsqu'ils correspondent à des participations minoritaires non consolidées dans des sociétés cotées (titres disponibles à la vente), ces titres sont évalués à leur juste valeur cotée à la clôture de l'exercice. Dans le cas où il s'agit de titres dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, ils restent évalués au coût historique.

Dépréciation

Lors de chaque clôture, le Groupe recherche toute indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou groupe d'actifs financiers. Dans le cas de titres classés comme disponibles à la vente, une baisse substantielle (+20%) ou prolongée (supérieur à six mois) de la juste valeur en dessous du coût d'acquisition est une indication de perte de valeur. En présence d'une telle indication pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée – égale à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur précédemment comptabilisée en résultat pour cet actif financier – est sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

Si une perte de valeur est constatée, alors une dépréciation est comptabilisée. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les actifs disponibles à la vente ne peuvent être reprises par résultat que lors de la cession des titres.

2.5.9 Stocks de matières consommables, de marchandises et d'encours de production

Ils demeurent classés sur une ligne distincte dans l'actif courant. Ils sont évalués soit au dernier prix d'achat soit au prix moyen pondéré, une dépréciation est appliquée lorsque les produits sont obsolètes, non utilisés ou non conformes aux standards de qualité de groupe.

Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au coût de production qui peut comprendre les matières premières, les coûts de main d'œuvre directe et les coûts indirects de production.

2.5.10 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles libellées en monnaies étrangères et qui ne font pas l'objet d'une couverture à terme sont évaluées sur la base du dernier cours de change connu à la date de clôture. Les créances clients, appréciées au cas par cas, sont provisionnées pour tenir compte des éventuelles difficultés de recouvrement.

2.5.11 Equivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, liquides, convertibles à tout moment en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque faible de variation de valeur. Ces placements de trésorerie sont valorisés à la juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

2.5.12 Impôts

Impôts exigibles :

Les impôts exigibles sont calculés conformément à la législation fiscale applicable dans chaque pays.

Impôts différés :

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont constatés pour tenir compte des décalages pouvant exister entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale. Ils sont calculés selon la méthode du report variable. Ils sont classifiés en actif et passif non courant.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de cette période. La valeur comptable de ces actifs est analysée à chaque clôture et dépréciée le cas échéant.

Les impôts différés liés aux annulations de provision sur titres de participation ne sont pas constatés, sauf si un impôt différé actif a été constaté sur les déficits de la filiale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pas actualisés

2.5.13 Actions propres

Les actions auto-détenues sont déduites des capitaux propres, indépendamment de leur objectif d'acquisition et de détention, et le résultat afférent est éliminé du compte de résultat consolidé.

2.5.14 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en diminution de l'actif concerné, la quote-part de subvention virée au résultat étant constatée en diminution de l'amortissement de l'actif concerné.

2.5.15 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges et risques en cours. Elles sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Les provisions pour risques et charges dont l'échéance est inférieure à un an sont comptabilisées en passif courant.

2.5.16 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Conformément à la norme IAS 19, les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et prennent en compte les charges sociales afférentes.

La méthode intègre des paramètres tels que l'évaluation prévisible des salaires, la rotation des effectifs, le risque de mortalité et un taux d'actualisation.

Les écarts actuariels résultant des changements d'hypothèses sont comptabilisés en résultat au cours de l'exercice où ils sont constatés.

2.5.17 Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2, Paiements fondés sur des actions, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions. Son application à GL events concerne les options de souscription d'actions accordées et les attributions d'actions gratuites au personnel. Suivant la faculté offerte par la norme, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 ont été prises en compte.

Conformément aux dispositions de cette norme, ces plans font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel en contrepartie des réserves, enregistrée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général deux ans. Pour valoriser les plans, le groupe utilise le modèle de Black et Scholes usuellement utilisé par le marché.

2.5.18 Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués d'emprunts et de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif ; ils tiennent compte le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables.

2.5.19 Instruments dérivés de couverture

L'utilisation par le groupe GL events d'instruments dérivés a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts et des cours des devises. Dès le début de la transaction, le groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de risque et sa politique de couverture. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument financier de couverture.

Pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable), les variations de valeur sont comptabilisées en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la partie inefficace.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

2.5.20 Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Conformément à IAS 32, les options de vente (put) de participation accordées par le groupe GL events à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisées en dette à leur juste valeur, soit le prix de rachat probable des minoritaires. Désormais, les engagements de rachats sur minoritaires sont traités par les capitaux propres.

La dette comptabilisée n'est pas actualisée compte tenu de l'impact non significatif.

Lorsque la juste valeur des passifs financiers liés à des engagements de rachat de minoritaires ne peut être déterminée en l'absence de prévisions suffisamment fiables ou de marché actif, ils sont présentés en note 9.5 Engagements hors Bilan.

2.5.21 Reconnaissance des revenus

Les revenus des salons-expositions et des événements sont enregistrés lors de la réception des prestations de services ou lors de l'ouverture de la manifestation.

Dans des cas particuliers de chantiers de longue durée ou à long cycle de mise en œuvre, les revenus sont reconnus en fonction de l'avancement de la prestation rendue.

Pour les contrats de location sans terme particulier, et pour les contrats de location longue durée, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base mensuelle.

En ce qui concerne la vente des matériels locatifs immobilisés, les produits correspondants sont pris en compte dans le chiffre d'affaires, et les valeurs nettes comptables sont classées en charge d'exploitation.

2.5.22 Résultat par action

Le résultat par action mentionné sur le compte de résultat correspond au résultat net part du groupe rapporté au nombre d'actions moyen pour chaque période concernée.

Pour les trois derniers exercices, ces données s'établissent ainsi :

- 2008 = 17 920 819
- 2009 = 17 923 740
- 2010 = 17 923 740

2.5.23 Résultat par action dilué

Le Résultat par action dilué est ajusté des effets de tous les instruments dilutifs potentiels (options de souscriptions et actions gratuites, attribués ou restant à attribuer).

Pour les trois derniers exercices, ces données s'établissent ainsi :

- 2008 = 18 173 241
- 2009 = 18 061 490
- 2010 = 18 249 115^(*)

(*) La dilution potentielle dans l'hypothèse d'un exercice totale de l'ensemble des instruments financiers en cours représenterait 0,1% du capital au 31 décembre 2010.

2.5.24 Tableau des flux de trésorerie consolidé :

Le tableau de flux est présenté conformément à la norme IFRS 1 et intègre notamment les règles suivantes :

- les plus et moins-values de cession sont présentées pour leurs montants nets d'impôt,
- les dépréciations d'actifs courants sont présentées au niveau de la variation des flux de trésorerie liée aux actifs courants,
- le poste Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales correspond au prix d'acquisition, minoré de la partie du prix non encore payé, et minoré de la trésorerie nette disponible (ou majoré de la trésorerie passive courante) à la date d'acquisition, avec une logique similaire retenue pour les opérations de cession,
- les lignes Trésorerie à l'ouverture et Trésorerie à la clôture correspondent à la trésorerie active (disponibilités, valeurs mobilières de placement) minorée de la trésorerie passive courante (concours bancaire, dailly, minorée des effets escomptés non échus) ; elles n'intègrent pas les comptes courants avec les sociétés non consolidées.

NOTE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	Siège social	N° R.C.S.	% de contrôle		% d'intérêt		
			2010	2009	2010	2009	
Société mère							
GL events	Brignais	351 571 757					
Filiales françaises consolidées							
Agor ⁽¹⁾	Clichy	394 786 461		100,00		100,00	IG
Altitude Expo	Mitry Mory	379 621 220	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Alice Evénements	Brignais	518 247 283	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Auvergne Evénements	Cournon d'Auvergne	449 076 900	52,00	52,00	52,00	52,00	IG
Auvergne Evénements Spectacles	Cournon d'Auvergne	449 077 767	100,00	100,00	52,00	52,00	IG
Cee	Paris	393 255 765	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Chorus	Vannes	414 583 039	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Décorama	Ivry sur Seine	612 036 996	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Esprit Public	Lyon	384 121 125	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Expo Indus ⁽¹⁾	Paris	501 781 595		100,00		100,00	IG
Fabric Expo	Mitry Mory	379 666 449	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Audiovisuel	Brignais	317 613 180	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Campus	Brignais	509 647 251	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Cité Centre de Congrès Lyon	Lyon	493 387 963	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Exhibitions ⁽¹⁾	Chassieu	380 552 976	95,00	95,00	97,31	97,31	IG
GL events Management	Brignais	495 014 524	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Parc expo Metz Métropole	Metz	493 152 318	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Scarabée	Roanne	499 138 238	90,00	90,00	90,00	90,00	IG
GL events Services	Brignais	378 932 354	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events SI	Brignais	480 214 766	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Support	Brignais	480 086 768	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Mobilier	Brignais	612 000 877	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Hall Expo	Brignais	334 039 633	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
International Standing France	Basse-Goulaine	342 784 873	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Kobé	Lyon	382 950 921	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Market Place	Boulogne	780 153 862	89,98	89,98	89,98	89,98	IG
Menuiserie Expo	Brignais	353 672 835	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Mont Expo	Brignais	342 071 461	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Norexpo ⁽¹⁾	Villeneuve d'Ascq	457 510 089		98,79		96,14	IG
Ovation + ⁽⁴⁾	Marseille	444 620 074	89,98		89,98		IG
Package	Lyon	401 105 069	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Performance Organisation Communication ⁽¹⁾	Brest	421 100 439		100,00		97,31	IG
Polygone Vert	Brignais	320 815 236	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Première Vision ⁽³⁾	Lyon	403 131 956	49,00	24,50	49,00	24,50	IG
Profil	Lyon	378 869 846	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Ranno Entreprise	Chilly Mazarin	391 306 065	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. de l'Acropolis de Nice	Nice	493 387 997	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès Pierre Baudis	Toulouse	444 836 092	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès St-Etienne	Saint Etienne	488 224 718	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Hôtel Salomon de Rothschild ⁽⁴⁾	Paris	495 391 641	50,00		50,00		ME
Sté exploit. Palais Brongniart ⁽⁴⁾	Paris	518 805 809	100,00		100,00		IG
Sté exploit. Palais de la Mutualité	Paris	517 468 138	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Parc des Expositions de Troyes	Troyes	510 029 648	90,00	100,00	90,00	100,00	IG
Sté exploit. d'Amiens Mégacité	Amiens	518 869 011	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Château de Saint-Priest	Brignais	453 100 562	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. de Parcs d'Exposition	Paris	398 162 263	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Polydome Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	488 252 347	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Secil	Lyon	378 347 470	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sepel ⁽²⁾	Chassieu	954 502 357	46,25	46,25	46,25	46,25	IG
Sign'Expo	Brignais	492 842 349	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sodes	Paris	389 988 700	60,00	49,00	60,00	49,00	IG
Spaciotempo	Flixecourt	380 344 226	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Toulouse Expo	Toulouse	580 803 880	90,23	88,31	90,23	88,31	IG
Vachon	Gentilly	343 001 772	85,00	85,00	85,00	85,00	IG

Sociétés	Siège social	N° R.C.S.	% de contrôle		% d'intérêt		
			2010	2009	2010	2009	
Filiales étrangères consolidées							
Aedita Latina	Rio de Janeiro	N/A	100,00	100,00	87,50	75,00	IG
CCIB Catering	Barcelone	N/A	40,00	40,00	32,00	32,00	ME
Eastern Exhibition Services	Iles Vierges	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fagga Promoçao de eventos	Rio de Janeiro	N/A	87,50	75,00	87,50	75,00	IG
Générale Location Canada	Montréal	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Générale Location España ⁽⁵⁾	Barcelone	N/A		100,00		100,00	IG
GL events Asia	Hong Kong	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Algérie	Alger	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Belgium	Bruxelles	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Brussels	Bruxelles	N/A	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events CCIB	Barcelone	N/A	80,00	80,00	80,00	80,00	IG
GL events Centro de Convenções	Rio de Janeiro	N/A	100,00	100,00	87,50	75,00	IG
GL events Estação Centro de Convenções	Curitiba	N/A	100,00	100,00	87,50	75,00	IG
GL events Exhibitions Shanghai	Shanghai	N/A	93,10	93,10	93,10	93,10	IG
GL events Hong Kong	Hong Kong	N/A	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events Hungaria Rt	Budapest	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Italie	Bologne	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Macau	Macau	N/A	99,00	99,00	99,00	99,00	IG
GL events Portugal	Lisbonne	N/A	85,71	85,71	85,71	85,71	IG
GL events PVT ⁽⁴⁾	New Delhi	N/A	100,00		100,00		IG
GL events Suisse	Satigny	N/A	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events Turquie	Istanbul	N/A	100,00	79,00	100,00	79,00	IG
GL events USA	New-York	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Furniture (Asia)	Hong Kong	N/A	60,00	60,00	60,00	60,00	IG
GL Litmus Events ⁽⁴⁾	New Delhi	N/A	70,00		70,00		IG
GL Middle East	Dubaï Jebel Ali	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Oasys Consortium	Johannesburg	N/A	80,14	80,14	80,14	80,14	IG
Oasys Innovations	Johannesburg	N/A	50,34	50,34	50,34	50,34	IG
Hungexpo	Budapest	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
New Affinity et ses filiales ⁽⁴⁾	Bruxelles	N/A	100,00		100,00		IG
Owen Brown	Derby	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Padova Fiere	Padoue	N/A	80,00	80,00	80,00	80,00	IG
Sodes Inc.	New-York	N/A	60,00	49,00	60,00	49,00	IG
Spaciotempo Arquitecturas Efimeras	Barcelone	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Spaciotempo UK	Uttoxeter	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Top Gourmet ⁽⁴⁾	Rio de Janeiro	N/A	87,49		87,49		IG
Traiteur Loriers	Bruxelles	N/A	95,54	51,00	95,54	51,00	IG
Traiteur Loriers Luxembourg	Bruxelles	N/A	70,00		66,88		IG
World Forum	La Haye	N/A	95,00	95,00	95,00	95,00	IG

⁽¹⁾ Les sociétés Agor, Expo Indus, Norexpo et Performance ont fait l'objet d'une fusion absorption dans la société Sepelcom, qui a été renommée GL events Exhibitions

⁽²⁾ La société Sepel, détenue à 46,25%, pour laquelle GL events contrôle la politique économique et opérationnelle, est consolidée par intégration globale.

⁽³⁾ La société Première Vision, détenue à 49%, pour laquelle GL events contrôle la politique économique et opérationnelle, est consolidée par intégration globale.

⁽⁴⁾ Entrée de périmètre en 2010

⁽⁵⁾ Sortie de périmètre en 2010

ME : Mise en équivalence

IG : Intégration globale

Les évolutions de périmètre ayant affecté les comptes consolidés 2010 sont les suivantes :

Sociétés	Date d'entrée ou de sortie
• Ovation +	• Acquisition le 1 ^{er} janvier 2010
• Sté exploitation Hôtel Salomon de Rothschild	• Mise en équivalence le 1 ^{er} juillet 2010
• Sté exploitation Palais Brongniart	• Consolidation le 1 ^{er} juillet 2010
• GL events PVT	• Création le 1 ^{er} juillet 2010
• GL Litmus events	• Création le 1 ^{er} juillet 2010
• New Affinity	• Acquisition le 1 ^{er} juillet 2010
• Top Gourmet	• Acquisition le 1 ^{er} janvier 2010
• Première Vision	• Acquisition le 17 décembre 2010 de 24,5% complémentaire.

Aucune information pro-forma n'est fournie compte tenu de l'absence d'impact significatif sur les comptes consolidés.

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	31/12/10	31/12/09	Evolution	
			N / N-1	N / N-1 (en %)
Services à l'événement	343 359	256 432	86 927	33,9%
% CA Total	47,2%	44,1%		
Gestion d'espaces et d'événements	383 832	324 948	58 884	18,1%
% CA Total	52,8%	55,9%		
TOTAL GROUPE GL events	727 192	581 380	145 811	25,1%

RESULTAT OPERATIONNEL

(en milliers d'euros)	31/12/10	31/12/09
Services à l'événement	27 641	18 482
Gestion d'espaces et d'événements	21 110	26 994
TOTAL GROUPE GL events	48 751	45 476

AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES

SERVICES A L'EVENEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/10	31/12/09
Investissements	29 582	15 801
Dotations et reprises d'amortissements et provisions	17 811	16 310

GESTION D'ESPACES ET D'EVENEMENTS

(en milliers d'euros)	31/12/10	31/12/09
Investissements	12 858	21 174
Dotations et reprises d'amortissements et provisions	7 398	10 094

ECARTS D'ACQUISITIONS :

Les écarts d'acquisition sont présentés par secteur d'activités en note 5.1 ci-après.

Concernant les informations par secteur géographique, le groupe effectue 75% de son chiffre d'affaires dans la zone Europe. Il ne serait pas pertinent de fournir une information plus détaillée.

NOTE 5 INFORMATIONS SUR LE BILAN

5.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/09	Augm.	Dim.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/10
Immobilisations incorporelles						
Ecarts d'acquisition Services	74 352			724	9 446	84 522
Ecarts d'acquisition Gestion d'espaces et d'évènements	306 463	755	(3 672)	480	21 353	325 379
Ecarts d'acquisition	380 815	755	(3 672)	1 204	30 799	409 902
Autres immo. incorporelles	65 035	2 648	(74)	4 548	1 322	73 478
Amortissements	(18 555)	(3 696)	52	(318)	(451)	(22 968)
Autres immo. incorporelles	46 479	(1 048)	(22)	4 230	871	50 511
Immobilisations incorporelles	427 294	(293)	(3 694)	5 434	31 670	460 413

Les mouvements de périmètre des écarts d'acquisition proviennent principalement des entrées des sociétés Première Vision et New Affinity. L'analyse des écarts de première consolidation de ces acquisitions n'est pas définitive et pourrait donner lieu à des affectations complémentaires dans le délai de douze mois de la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, la méthode appliquée est celle des discounted cash flow développée au niveau des unités génératrices de trésorerie telle que décrite en note 2.5.5 - Dépréciations d'actifs.

Le taux de croissance à l'infini, le taux sans risque et le coût moyen de la dette après impôt utilisés pour les besoins de l'estimation de la valeur recouvrable sont respectivement de 1,7%, de 3,5% (EUROSWAP 10 ans) et 3,21%.

La prime de risque du marché retenue (source « Financial Professional database » au 31 décembre 2010) est de 6% avec un coefficient beta 100% pour l'activité de prestation de services et un coefficient bêta de 92% pour la gestion d'espaces et d'évènements.

Les taux d'actualisation (WACC) utilisés compte tenu de ces données sont de 9,44% pour l'UGT Services et de 7,28% pour l'UGT Gestion d'espaces et d'évènements.

Ces tests de pertes de valeurs n'ont abouti à aucune dépréciation.

Des tests de sensibilité ont été menés sur les principaux éléments à savoir le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini.

Le tableau ci-dessous fait ressortir le résultat de ces simulations en présentant les écarts entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des actifs pour les deux UGT du groupe :

(en milliers d'euros)	Prestations de services		Gestion d'espaces et d'évènements	
Sensibilité de taux d'actualisation	+1%	-1%	1%	-1%
Ecarts entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des actifs	18 502	65 739	41 273	173 401
Sensibilité de taux de croissance à l'infini	+0,5%	-0,5%	+0,5%	-0,5%
Ecarts entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des actifs	47 322	31 691	124 214	73 449

Ces tests de sensibilité ne remettent pas en cause les valeurs nettes retenues.

5.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (HORS MATERIELS LOCATIFS)

(en milliers d'euros)	31/12/09	Augm.	Dim.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/10
Terrains	310			4		314
Constructions	21 090	1 084	(196)	2	2 767	24 746
Total brut	21 400	1 084	(196)	6	2 767	25 061
Amortissements constructions	(7 502)	(1 654)	61		(677)	(9 772)
Terrains et Constructions	13 898	(570)	(135)	6	2 090	15 290

(en milliers d'euros)	31/12/09	Augm.	Dim.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/10
Installations, matériel et outillage	23 969	3 913	(814)	2 042	5 022	34 132
Autres immo. corporelles	47 013	3 836	(587)	426	3 557	54 244
Autres immo. corp. en crédit bail	1 448	227				1 675
Immobilisations corporelles en cours	1 919	6 169	(1 956)	(12)		6 121
Total brut	74 350	14 145	(3 357)	2 456	8 579	96 171
Installations, matériel et outillage	(12 972)	(2 301)	1 025	(557)	(4 288)	(19 093)
Autres immobilisations corporelles	(29 886)	(4 315)	517	(117)	(3 156)	(36 958)
Autres immo. corp. en crédit bail	(1 095)	(208)				(1 302)
Total amortissements	(43 952)	(6 824)	1 542	(674)	(7 445)	(57 353)
Autres Immobilisations corporelles	30 398	7 321	(1 815)	1 781	1 135	38 818

5.3 MATERIELS ET STOCKS LOCATIFS

(en milliers d'euros)	31/12/09	Augm.	Dim.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/10
Matériels locatifs immo.	121 575	25 531	(11 026)	1 055	5	137 140
Matériels loc. en crédit bail	1 157					1 157
Matériels locatifs stockés	9 678	534	(637)	5	(51)	9 530
Valeur brute	132 411	26 065	(11 663)	1 060	(46)	147 827
Amort. matériels locatifs immo.	(76 219)	(14 531)	8 417	(525)	(1)	(82 860)
Amort. matériels loc. en crédit bail	(1 157)					(1 157)
Amort. et prov. matériels locatifs stockés	(3 238)	(294)	197	(1)	135	(3 201)
Amortissements et provisions	(80 614)	(14 825)	8 613	(526)	133	(87 219)
Matériels et stocks locatifs	51 797	11 240	(3 050)	534	87	60 608

5.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'euros)	31/12/09	Augm.	Dim.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/10
Titres disponible à la vente	30 662	3 655	(1 090)	(11)	3 976	37 192
Prêts et créances	19 188	4 069	(261)	(106)	139	23 029
Dépréciations	(3 096)	(69)			(9)	(3 174)
Immobilisations financières	46 754	7 655	(1 351)	(117)	4 106	57 047

5.5 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Les participations dans les entreprises associées évoluent comme suit :

(en milliers d'euros)	2010	2009
Valeur des titres à l'ouverture	11 109	11 277
Mouvements de périmètre	(11 292)	
Dividende	(509)	(904)
Résultat des entreprises associées	1 086	736
Participations dans les entreprises associées	394	11 109

En 2010, les mouvements de périmètre proviennent de l'intégration globale de Première Vision suite à l'acquisition de 24,5% complémentaire le 17 décembre 2010.

Les éléments financiers 2010 des sociétés mises en équivalence sont :

(en milliers d'euros)	CCIB Catering SRL	SE Hôtel S.Rothschild
Actif immobilisé	259	15 727
Actif courant	2 238	5 254
Total Actif	2 497	20 981
Capitaux propres	1 216	3 753
Passif	1 281	17 228
Total Passif	2 497	20 981
Chiffre d'Affaires	5 399	1 759
Résultat net	1 062	(285)

5.6 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/10	31/12/09
Consommables	6 629	4 792
En cours de production	5 425	4 781
Marchandises	1 939	1 371
Total brut	13 993	10 944
Dépréciations	(571)	(642)
Stocks et en-cours	13 422	10 302

5.7 CREANCES CLIENTS

Les créances clients se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/10	31/12/09
Clients	164 762	133 667
Dépréciations	(9 171)	(8 472)
Créances clients	155 591	125 195

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

5.8 AUTRES CREANCES

Les autres créances se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/10	31/12/09
Avances et acomptes	8 367	1 560
Créances sociales	992	1 031
Créances fiscales	26 263	32 444
Comptes courants sociétés non consolidées	10 033	3 147
Autres créances d'exploitation et diverses	11 409	9 789
Charges constatées d'avance	20 785	17 239
Dépréciations sur comptes courants	(591)	(615)
Dépréciations sur autres créances	(326)	(26)
Autres créances	76 932	64 569

Toutes les autres créances ont une échéance inférieure à un an.

5.9 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs et passifs se ventilent par nature de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/09	Mvts/Périm et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou (charges)	31/12/10
Autres décalages d'amortissement	(1 188)		(6)	(236)	(1 430)
Déficits reportables	6 540	140	193	1 141	8 014
Provisions	1 108			(529)	579
Indemnités de départ en retraite	1 253	46		51	1 350
Organic et effort construction	366	(1)		28	393
Participation des salariés	648			161	809
Amortissements dérogatoires	3			7	10
Autres	(410)	(121)	(75)	566	(41)
Total	8 319	64	112	1 189	9 684

Le montant global des déficits reportables du groupe non pris en compte dans le calcul des impôts différés est de 2 441 milliers d'euros, représentant un impôt différé non activé de 595 milliers d'euros.

Les impôts différés actifs et passifs se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/09	Mvts/Périm et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou (charges)	31/12/10
Impôts différés actifs	10 678	282	76	1 971	13 007
Impôts différés passifs	(2 359)	(218)	36	(782)	(3 323)
Impôts différés actifs (passifs) nets	8 319	64	112	1 189	9 684

5.10 EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/10	31/12/09
Valeurs mobilières de placement	58 479	104 948
Disponibilités	62 495	44 338
Trésorerie active	120 974	149 286

La juste valeur des valeurs mobilières de placement à la date du 31 décembre 2010 est de 58,5 millions d'euros. Les placements sont investis dans des produits sans risque : Sicav monétaires, certificats de dépôts ou à compte à terme.

5.11 CAPITAUX PROPRES

5.11.1 Capital

Capital social

Les actions de GL events sont inscrites sur l'Eurolist d'Euronext Paris - compartiment B.

Au 31 décembre 2010, le capital social était fixé à 71 694 960 €, divisé en 17 923 740 actions de 4 €. Aucune levée d'option n'a été réalisée sur l'exercice 2010.

Titres donnant accès au capital

Néant

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2010 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la société ou tous types de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de la société et ce, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 30 millions d'euros.

Cette délégation de compétence a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 30 juin 2012.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice.

Informations sur les options d'achat d'action

Situation des plans d'option d'achat d'action en vigueur :

	Plan n°9 06-01	Plan n°10 08-01	Plan n°11 10-01
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	19.05.2006	16.05.2008	24.04.2009
Date du conseil d'administration	13.12.2006	08.12.2008	05.03.2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	8 000	121 000	45 000
Dont nombre aux dix premiers attributaires	8 000	60 000	33 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	--	25 000	30 000
Dont nombre aux administrateurs	--	5 000	5 000
Point de départ d'exercice des options	13.12.2008	08.12.2011	05.03.2013
Fin de la période d'indisponibilité	13.12.2010	08.12.2012	05.03.2014
Date limite de levée de l'option	13.12.2011	08.12.2013	05.03.2015
Prix de souscription (en €)	32,79	12,02	16,34
Actions souscrites (*)	--	--	--
Actions restant à souscrire	8 000	121 000	45 000

(*) Au 4 mars 2011, après constatation de levées d'options par le Conseil d'Administration du 4 mars 2011.

Informations sur les attributions d'actions gratuites

Situation des plans d'attribution d'action en vigueur :

	Plan n° 2	Plan n° 3
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	16.05.2008	24.04.2009
Date du conseil d'administration	08.12.2008	05.03.2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	88 700	70 675
Valeur au jour d'attribution	12,02	16,34
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	25 000	37 500
Dont nombre aux administrateurs	5 000	5 000
Dont nombre aux dix premiers attributaires	61 500	49 500
Date de fin de période d'acquisition	08.12.2011	05.03.2012
Date limite d'incessibilité	08.12.2013	05.03.2014
Nombre d'actions levées	--	--

Répartition du capital

Le capital de GL events est réparti comme suit :

(en nombre d'actions)	31/12/10		31/12/09	
Polygone S.A.	10 147 859	56,62%	10 309 214	57,52 %
Banque de Vizille	905 602	5,05%	905 602	5,05 %
Mandataires sociaux	155 587	0,87%	197 082	1,10 %
Public	6 691 144	37,46%	6 511 842	36,33%
Nombre d'actions total	17 923 740	100,00 %	17 923 740	100, 00%

5.11.2 Primes et réserves

Les primes représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant des apports reçus en numéraire ou en nature.

Sur 2010, le poste « Primes et Réserves » évolue la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/10
Primes et Réserves à l'ouverture	211 522
Affectation du résultat 2009	25 236
Dividendes	(15 871)
Effet de variation de la juste valeur des instruments financiers	1 673
Impact IAS 27 R	(1 190)
Annulation des titres auto-contrôle	(844)
Coût des options de souscription d'actions	896
Primes et Réserves à la clôture	221 422

5.11.3 Ecarts de conversion

Les écarts de conversion représentent la différence entre l'application des cours historiques et des cours moyen par rapport au cours de clôture. Au 31 décembre, les écarts de conversion sont de -7 633 milliers d'euros.

5.11.4 Actions propres

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, renouvelé par l'assemblée générale du 30 avril 2010, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2010 :

(en nombre d'actions)	31/12/09	Acquisitions	cessions	31/12/10
- Actions propres	223 432	49 597		273 029
- Contrat de liquidité	14 292	433 552	(439 750)	8 094

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat se sont élevés à 30 500 euros sur l'exercice 2010.

Le nombre d'actions auto-détenues et détenues dans le cadre du contrat de liquidité à la clôture de l'exercice est de 281 123.

Les titres auto détenus sont annulés en contrepartie des réserves et du résultat pour un montant de 7 502 milliers d'euros.

5.12 PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière (qui concernent pour l'essentiel les sociétés françaises du groupe) sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : taux des obligations d'Etat de 3,60 % pour le taux OAT TEC 20 ans,
- Taux moyen de progression des salaires : 2%,
- Age de départ est de 67 ans, pour toutes les catégories de personnel, tient compte de l'évolution de la législation
- Taux de charges sociales patronales de 40 %.
- Le taux de rotation est calculé par tranche d'âges du salarié.

(en milliers d'euros)	31/12/10	31/12/09	Postes du compte de résultat concernés par cette comptabilisation
A l'ouverture	5 638	4 826	
Coût des services rendus - Prestations servies aux salariés	192	681	Résultat opérationnel
Coût financier	127	131	Résultat opérationnel
Charge comptabilisée en résultat	319	812	
Ecarts de conversion		--	
Mouvements de périmètre & reclassements		--	
Provision indemnités de fin de carrière	5 957	5 638	

La provision d'indemnités de fin de carrière tient compte de contrats d'assurance spécifiques souscrits par les sociétés Spaciotempo, Toulouse Expo, ISF, Agor, Sepel et GL events Exhibitions couvrant l'engagement pour un montant global de 1 345 milliers d'euros au 31 décembre 2010 et de 1 191 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

5.13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES COURANTES

Les provisions pour risques et charges courantes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/09	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassem ^t	31/12/10
			montant utilisé	montant non utilisé			
Provision pour risque social	862	574	(345)	(172)			919
Provision pour risque fiscal	389	45			79	20	533
Autres provisions	2 434	371	(1 159)	(561)	7	142	1 234
Total	3 686	990	(1 504)	(733)	86	162	2 686

5.14 DETTES FINANCIERES

(en milliers d'euros)	31/12/09	Augm.	Remb.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassem ^t	31/12/09
Dettes à L. et M.T.	317 956	33 589	(68 514)	1 411	3 016	287 458
Instruments financiers	5 497		(3 242)			2 255
Autres dettes financières	1 111	1 375	(225)	25	24	2 308
Endettement financier à L. & M.T. ⁽¹⁾	324 564	34 963	(71 982)	1 436	3 040	292 020
Trésorerie passive C.T.	11 414	2 188		338	192	14 132
Total dettes financières	335 978	37 152	(71 982)	1 774	3 231	306 152
Valeurs mobilières de placement	(104 948)		49 709	(118)	(3 121)	(58 479)
Disponibilités	(44 338)	(9 075)		(2 630)	(6 453)	(62 495)
Trésorerie active	(149 286)	(9 075)	49 709	(2 748)	(9 574)	(120 974)
Endettement net	186 692	28 077	(22 274)	(975)	(6 343)	185 178
⁽¹⁾ dont au 31 décembre 2010			Endettement financier à L&MT non courant			188 816
			Endettement financier à L&MT courant			117 336

5.14.1 Ventilation des dettes financières courantes et non courantes

Les dettes financières se répartissent par échéance de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/10	Montants à moins d'1 an	Montants à plus d'1 an et moins de 5 ans	Montants à plus de 5 ans
Emprunts à L. et M.T.	287 458	99 251	178 283	9 924
Instruments financiers	2 255	1 967	288	
Autres dettes financières	2 308	1 986	293	29
Concours bancaires courants	14 132	14 132		
Dettes financières	306 152	117 336	178 864	9 953

5.14.2 Ventilation de l'endettement net par devise

L'endettement net se répartit par devise de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes et concours bancaires	Trésorerie active	Total dettes nettes
Total zones Euro	283 076	9 077	(92 750)	199 404
Dollar US			(3 111)	(3 111)
Dollar Canadien			(36)	(36)
Franc Suisse			(162)	(162)
Livre Sterling			(1 830)	(1 830)
Forint Hongrois		550	(273)	278
Hong Kong dollar			(1 710)	(1 710)
Yuan Renminbi Chinois			(2 903)	(2 903)
Dinar Algérien			(15)	(15)
Lire Turque			(174)	(174)
Rand Sud-Africain	1 595	87	(8 528)	(6 846)
Roupie Indienne			(2 160)	(2 160)
Real Brésilien	7 349	4 417	(7 322)	4 444
Total autres zones	8 944	5 055	(28 224)	(14 226)
Endettement net	292 020	14 132	(120 974)	185 178

5.15 AUTRES DETTES

Les autres dettes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/10	31/12/09
Fournisseurs d'immobilisations	38	768
Comptes courants	7 371	448
Dettes diverses	21 783	20 854
Produits constatés d'avance	111 167	63 116
Autres dettes	140 359	85 186

Les autres dettes ont une échéance inférieure à un an.

L'augmentation des produits constatés d'avance provient de l'activité Gestion d'Espaces et d'Événements, structurellement génératrice de facturation d'avance. Ce phénomène peut s'inverser ponctuellement par un événement majeur en début ou en fin d'exercice suivant, du type SIRHA (Salon International de la Restauration de l'Hôtellerie et de l'Alimentation) qui a eu lieu en janvier 2011 sur un rythme biennal.

NOTE 6 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT**6.1 AUTRES PRODUITS LIES A L'ACTIVITE**

Le poste "Autres produits de l'activité" se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2010	2009
Reprises sur provisions pour risques et charges	2 237	1 615
Reprises sur dépréciations des autres actifs circulants	3 205	2 702
Subventions d'exploitation	1 725	1 899
Autres produits	2 184	2 276
Autres produits liés à l'activité	9 351	8 492

6.2 ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES

(en milliers d'euros)	2010	2009
Achats consommés	(37 575)	(33 151)
Sous-traitance et personnel extérieur	(230 279)	(153 593)
Location de matériels et loyer immobilier	(61 776)	(53 377)
Transport, déplacements, missions et réceptions	(30 917)	(20 428)
Autres achats et charges externes	(105 412)	(93 784)
Achats consommés et autres charges externes	(465 959)	(354 333)

6.3 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(en milliers d'euros)	2010	2009
Dotations amort. et prov. sur l'actif immobilisé	(12 243)	(13 236)
Dotations amort. et prov. sur le matériel locatif	(14 825)	(14 274)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(1 217)	(1 254)
Dotations aux provisions sur autres actifs circulants	(3 115)	(1 777)
Dotations aux amortissements et provisions	(31 400)	(30 541)

6.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

(en milliers d'euros)	2010	2009
Plus et moins value sur cession d'immobilisations	(709)	8 149
Pertes sur créances irrécouvrables	(804)	(1 900)
Autres charges	(4 663)	(4 478)
Autres produits et charges opérationnels	(6 176)	1 771

6.5 RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2010	2009
Résultat de cession sur valeur mobilière de placement	1 885	2 761
Autres intérêts et produits financiers	1 604	1 206
Intérêts	(10 783)	(15 217)
Coût de l'endettement net	(7 294)	(11 250)
Reprise de provisions financières	132	59
Autres Produits financiers de participation	556	155
Gains de change	1 158	375
Pertes de change	(1 459)	(722)
Dotation prov. et amort. financiers	(300)	(549)
Autres produits et charges financiers	88	(682)
Résultat financier	(7 206)	(11 932)

6.6 CHARGE D'IMPOT

L'évolution de la charge d'impôt se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	2010	2009
Impôts exigibles sur les bénéfices	(13 669)	(9 413)
Impôts différés	1 189	2 797
Impôt sur les bénéfices	(12 480)	(6 616)

La preuve d'impôt s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	2010	2009
Résultat avant impôts	41 545	33 544
Taux d'impôt en France hors contribution sociale 3,3%	33,33%	33,33%
Impôt théorique	(13 847)	(11 180)
Effet des différences permanentes	1 051	2 755
Stocks options et actions gratuites	(58)	(100)
Différences de taux d'impôt	79	1 532
Contribution sociale 3,30%	156	58
Déficits non activés/utilisation de déficits antérieurs non activés	139	319
Impôt sur les bénéfices	(12 480)	(6 616)

NOTE 7 NOTE SUR LES EFFECTIFS

L'effectif moyen du groupe se répartit comme suit :

Répartition par métier	2010	2009
Holdings	127	109
Services	2 049	1 962
Gestion d'Espaces et d'Evénements	1 259	1 177
Total	3 435	3 248

Ventilation par catégorie	2010	2009
Dirigeants	78	75
Cadres	979	845
Agents de maîtrise	829	672
Employés	852	928
Ouvriers	664	697
Alternance	33	31
Total	3 435	3 248

NOTE 8 NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN**8.1 TABLEAU DES ENGAGEMENTS**

Catégories d'engagements (en milliers d'euros)	
Engagements donnés	
- Caution garantie crédit CT	
- Caution garantie crédit MT	1 781
- Caution solidaire, garantie divers	770
Engagements reçus	
- Caution solidaire, garantie divers	5 360

Conformément aux principes d'établissement de l'annexe des comptes consolidés qui ne présente que les engagements du groupe vis à vis des tiers et sociétés non consolidées, les engagements hors bilan entre sociétés consolidées sont éliminés au même titre que l'ensemble des opérations et soldes intragroupe

8.2 REDEVANCES DE CONCESSIONS ET LOYERS IMMOBILIERS POUR LA PART NON RESILIALE DES BAUX

(en milliers d'euros)	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Parcs d'exposition et centres de congrès	29 957	106 788	106 210
Location immobilière	11 110	12 476	1 277

Par ailleurs, les contrats de concession peuvent prévoir le versement de loyers variables fonction généralement du résultat avant impôt.

8.3 DETTES ET CREANCES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(en milliers d'euros)	Dettes & créances garanties	Nature de la garantie
- Garanties bancaires	658	Gage de comptes d'instruments financiers

8.4 ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Les engagements d'investissement sont présentés dans l'échéancier suivant :

(en milliers d'euros)	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Engagement d'investissement	2 298	11 350	1 138

8.5 ENGAGEMENTS LIES AUX RACHATS DE SOCIETE :

L'actionnaire minoritaire de FAGGA a la possibilité de vendre à GL events sa participation à compter de novembre 2011. Compte tenu des discussions en cours visant à pérenniser sa présence dans la société, cet engagement n'a pas été comptabilisé au 31 décembre 2010.

Les actionnaires minoritaires de SODES ont la possibilité de vendre à GL events leur participation à compter de janvier 2016. Compte tenu de la date éloignée et des incertitudes quant aux bases de calcul du prix d'acquisition, cet engagement n'a pas été comptabilisé au 31 décembre 2010.

NOTE 9 NOTE SUR LES RISQUES**Risque de change**

GL events réalise la plus grande partie de ses achats en France ou dans les pays de la zone Euro, et n'est à ce titre soumis à aucun risque de change sur l'essentiel de son activité.

Concernant les affaires internationales majeures, une attention spécifique est portée au risque de change, et des couvertures de change sont prises au cas par cas.

Il n'existe pas de flux réguliers d'affaires avec les filiales étrangères susceptibles d'exposer le groupe de façon structurelle. Les charges engagées par les filiales étrangères sont des charges locales réglées principalement dans la même devise que le règlement du client.

Les parcs de matériels locatifs qui composent les dotations en équipement des filiales étrangères sont des biens durables (structures, tribunes, murs d'image, mobilier, ...). GL events a toujours la possibilité de les transférer à une autre structure sans que leur valeur intrinsèque ne baisse du fait de la fluctuation des devises.

Toutefois, compte tenu de l'évolution du groupe à l'international, les actifs et dettes détenus en devises étrangères sont en augmentation et sont susceptibles d'engendrer des écarts de conversion plus importants.

Devises exprimées (en milliers d'euros)	US\$	GBP	CHF	Forint Hongrois	HK\$	Yuan renminbi	ZAR	Roupie Indienne	Real	Dinar Algerien	Autres devises
Bilan											
. Actifs en devises	26 147	34 176	1 612	63 636	5 295	3 215	28 832	16 766	72 227	1 326	826
. Passifs en devises	(15 672)	(10 484)	(1 004)	(10 353)	(1 682)	(854)	(13 242)	(15 216)	(48 375)	(550)	(954)
Positions avant gestion	10 475	23 692	608	53 283	3 613	2 361	15 590	1 550	23 852	776	(128)
Hors bilan											
Positions après gestion	10 475	23 692	608	53 283	3 613	2 361	15 590	1 550	23 852	776	(128)

Risque de taux, crédit, actions

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et de taux de change obéit à des règles strictes définies par la Direction du groupe qui prévoient la centralisation systématique par la Direction Financière des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. La gestion s'organise autour d'un service trésorerie qui assure la surveillance quotidienne des limites, des positions et effectue la validation des résultats.

La majeure partie de l'endettement est indexée sur les taux à trois mois. De façon ponctuelle des couvertures peuvent être souscrites à hauteur de tout ou partie des dettes financières variables. Compte tenu du volume de la dette, des anticipations de marché, des ajustements de juste valeur enregistrés au 31 décembre 2010 et des montants déjà couverts, le risque résiduel est jugé faible.

L'endettement moyen net financier à taux variable est présenté dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixes ou taux variables	Montant global des lignes : endettement net moyen 2011 (en milliers d'euros)	Echéances	Existence ou non de couverture
- Emprunts moyen terme indexé sur l'Euribor 3 mois	Taux variable	209 667	2011 à 2025	Partielle
- Emprunts moyen terme indexé sur l'Euribor 1 mois	Taux variable	40 000	2011	Non
- Autres emprunts moyen terme	Taux fixe	5 502	2013	Non
- Emprunts en crédit bail indexés sur Euribor 1 mois	Taux variable	132	2013	Non
- Autres emprunts en crédit bail	Taux fixe	199	2011	Non
- Autres dettes financières	Taux variable	3 998	2011 à 2013	Non
- Concours bancaires	Taux variable	14 132	2011	Oui
Total		273 629		

L'échéancier des actifs et passifs financiers (endettement net moyen) au 31 décembre 2010 est présenté ci-dessous :

Risque de taux sur endettement moyen soumis à taux variable (en milliers d'euros)	Solde au		Endettement brut moyen portant intérêt	
	31/12/2010	au 31/12/2011	de 2012 à 2015	au-delà de 2016
Actifs financiers				
Passifs financiers				
- Emprunts moyen terme indexé sur l'Euribor 3 mois	240 152	209 667	89 589	9 350
- Emprunts moyen terme indexé sur l'Euribor 1 mois	40 000	40 000		
- Emprunts en crédit bail indexés sur Euribor 1 mois	163	132	59	
- Autres dettes financières	4 164	3 998	83	
- Trésorerie Court terme	14 132	14 132		
Position nette avant gestion	298 610	267 929	89 731	9 350
Couvertures de taux	135 000	137 000	61 176	9 350
Position nette après gestion	163 610	130 929	28 554	

Les instruments de couverture sont contractés sur deux, trois ans voire sept ans avec amortissement in fine.

L'endettement net moyen à taux variable à moins de un an non couvert est de 131 millions d'euros soit 49% du montant global.

Dans l'hypothèse d'une augmentation du taux de référence (Euribor 3 mois) de 1%, seule la partie non couverte de la dette financière à LT&MT serait impactée.

Le risque de taux sur les concours bancaires est quant à lui couvert par l'application de la fusion en échelle d'intérêts des comptes bancaires qui permet de compenser les découverts par les soldes créditeurs de banque. Les instruments de couverture mis en place sont efficaces sur la période considérée.

Par ailleurs, un portefeuille de FCP monétaires, de certificats de dépôts et de comptes à terme de 81 millions d'euros en moyenne sur 2010 compense une partie du risque d'augmentation des taux monétaires.

Ainsi, une augmentation de 1% des taux d'intérêts aurait engendré au 31 décembre 2010, compte tenu des couvertures de taux existantes et de l'augmentation corrélative du rendement des placements, une augmentation de la charge financière nette de 0.8 millions d'euros.

Le groupe détient par ailleurs un ensemble de participations dans des sociétés cotées dont la valeur boursière totale fluctue en fonction de la tendance des marchés boursiers, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune des sociétés. A la clôture les variations éventuelles de la juste valeur de ces titres sont comptabilisées soit en capitaux propres, soit en résultat en cas de dépréciation durable jusqu'à leur cession. Le montant de ces participations étant peu élevé, il n'induit aucun risque significatif.

Risque sur covenants bancaires

Une partie des dettes à moyen et long terme du groupe, 238 millions d'euros à la clôture de l'exercice soit 82% des emprunts à moyen et long terme, est assujettie à des covenants.

Les ratios du contrat d'emprunt à moyen terme Club Deal à respecter, qui représente à lui seul 99% des emprunts à MLT du groupe soumis à covenants, sont :

- o endettement net / capitaux propres $\leq 120\%$
- o endettement net / excédent brut d'exploitation ≤ 3

Au 31 décembre 2010, le groupe GL events respecte ces dispositions.

Risque de liquidité

En plus, des financements à moyen et long terme et des contrats de locations financement, le groupe a négocié, par le biais de ces différentes entités, des concours bancaires à court terme. Au 31 décembre 2010, ces encours sont utilisés à hauteur de 14 131 milliers d'euros. Par ailleurs, l'activité du groupe GL events génère, au 31 décembre 2010, une ressource en fonds de roulement de 95 millions d'euros. Le risque de liquidité est non significatif.

NOTE 10 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les états financiers consolidés comprennent l'ensemble des sociétés figurant dans le périmètre (cf. note 3). La société-mère est la société Polygone SA. Les opérations avec les sociétés liées concernent essentiellement la prestation de direction facturée par Polygone SA à GL events, Messieurs Olivier GINON, Olivier ROUX et Erick ROSTAGNAT étant administrateurs communs aux deux sociétés, et des loyers immobiliers facturés par Foncière Polygone au groupe, Monsieur Olivier GINON étant Président, Gilles GOUEDARD COMTE et Erick ROSTAGNAT directeurs généraux délégués de cette société.

Il n'existe pas d'autre engagement en matière de pension ni d'indemnité assimilée dont bénéficient les autres membres et anciens membres des organes d'administration et de direction. Il n'y a ni avance ni crédit alloué aux organes d'administration et de direction.

Les opérations courantes avec les parties liées au cours de l'exercice 2010 se présentent comme suit :

Nature	Produits (charges)
Prestation de direction générale	(2 327)
Frais de missions, déplacements et assurances	571
Loyers et taxes foncières	(12 290)
Intérêts de compte courant	(11)
Solde au 31/12/10	
Dépôts de garantie ⁽¹⁾	11 697
Client	392
Fournisseur	(1 418)
Compte courant	(6 148)

⁽¹⁾ les dépôts de garantie correspondent à un an de loyer.

Les rémunérations 2010 versées aux membres des organes d'administration et de direction se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Total	Fixe	Variable	Avant-nature
Olivier GINON ⁽¹⁾	315	307		8
Olivier ROUX ⁽¹⁾	284	276		8
Erick ROSTAGNAT	227	175	50	3
Damien BERTRAND	340	283	55	2

⁽¹⁾ rémunération versée par Polygone SA.

NOTE 11 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

(en euros)	MAZARS				MAZA-SIMOËNS			
	Montant		%		Montant		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	107 500	105 000	19%	22%	51 250	50 000	18%	18%
- Filiales intégrées globalement	432 006	380 055	74%	78%	234 000	225 600	82%	82%
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur								
- Filiales intégrées globalement	42 730		7%					
Sous-total	582 236	485 055	100%	100%	285 250	275 600	100%	100%
Autres prestations								
Sous-total								
TOTAL	582 236	485 055	100%	100%	285 250	275 600	100%	100%

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GL events SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.1 – Référentiel comptable » des annexes aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2010, de nouvelles normes et interprétations.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Tests de dépréciation des actifs incorporels

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note « 2.5.5 – Dépréciation d'actifs » aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note « 2.5.5 – Dépréciation d'actifs » donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 7 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Michel Maza

MAZARS
Christine Dubus

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/10		31/12/09	
		Brut	Amort. /prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2.2 et 3.1	13 926	(85)	13 841	13 853
Immobilisations corporelles	2.3 et 3.1	2 721	(1 099)	1 622	1 690
Titres de participation	2.4 et 3.2	486 212	(4 205)	482 007	460 211
Créances rattachées à des Participations	2.6 et 3.2	61 485	(1 445)	60 040	47 015
Autres immobilisations financières	3.2	29 994	(2 648)	27 346	21 046
ACTIF IMMOBILISE		594 338	(9 482)	584 856	543 815
Stocks					
Avances et acomptes versés					
Clients et comptes rattachés	2.5 et 3.3	10 876		10 876	8 605
Autres créances	2.5 et 3.4	6 894	(326)	6 568	9 038
ACTIF CIRCULANT		17 770	(326)	17 444	17 643
Valeurs mobilières de placement	3.7	54 513	(2 528)	51 986	98 373
Disponibilités	3.7	2 064		2 064	1 396
TRESORERIE		56 577	(2 528)	54 050	99 769
Comptes de régularisation	3.8	1 022		1 022	943
TOTAL ACTIF		669 708	(12 336)	657 372	662 170

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/10	31/12/09
Capital social	3.9	71 695	71 695
Prime d'émission	3.9	122 347	122 347
Réserve légale	3.9	5 959	5 144
Autres réserves	3.9	17 366	17 762
Résultat de l'exercice		10 639	16 295
Amortissements dérogatoires	2.4	2 553	1 855
CAPITAUX PROPRES		230 559	235 098
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2.7 et 3.10	1 744	1 847
Dettes financières	3.11 et 3.12	402 614	415 182
Fournisseurs et comptes rattachés	2.5 et 3.12	5 641	6 181
Dettes fiscales et sociales	2.5 et 3.12	4 666	1 692
Autres dettes	2.5 et 3.12	12 144	2 170
DETTES CIRCULANTES		425 066	425 225
Comptes de régularisation		4	
TOTAL PASSIF		657 372	662 170

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/10	31/12/09
Chiffre d'affaires	2.9	24 181	20 788
Autres produits d'exploitation		1	
Reprises de provisions et transferts de charges		178	7
Produits d'exploitation	4.1	24 361	20 795
Achats consommés			
Charges externes		(24 587)	(20 305)
Impôts et taxes		(230)	(304)
Salaires et charges	5	(1 991)	(2 823)
Dotations aux amortissements et provisions		(556)	(341)
Autres charges		(641)	(102)
Charges d'exploitation		28 006	(23 875)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 644)	(3 080)
Produits financiers		28 961	34 524
Charges financières		(16 695)	(20 581)
Résultat financier	4.3	12 267	13 943
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		8 621	10 863
Produits exceptionnels		268	1 081
Charges exceptionnelles		(1 903)	(2 842)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2.10 et 4.4	(1 634)	(1 761)
Impôts sur les bénéfices charges (produits)	2.13 et 4.5	3 651	7 193
RESULTAT NET COMPTABLE		10 639	16 295

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010 DE GL EVENTS**NOTE 1 FAITS MARQUANTS**

En 2010, GL events a fait l'acquisition de 10,62% de la société Public System.

NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES**2.1 PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant :

- les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables, d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultant des dispositions du Plan Comptable Général 1999.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel à un mali de fusion et à des logiciels informatiques.

Les logiciels sont évalués à leur coût d'achat et sont amortis linéairement sur leur durée de vie de 1 à 3 ans. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leur coût d'achat. Ils font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon le mode linéaire, la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

	Durées
Agencements et installations	10 ans
Matériel de transport	3 à 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	4 à 5 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

2.4 TITRES DE PARTICIPATION ET TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les titres font l'objet d'une provision lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité des sociétés intégrées en consolidation est déterminée à partir de la valeur consolidée réévaluée en utilisant la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés. La valeur d'utilité des sociétés non consolidées est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres détenus, réévaluée, le cas échéant, des perspectives de développement et de résultat. Les clauses de révision de prix sont prises en compte lorsqu'elles peuvent être déterminées de façon fiable.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond à la valeur probable de négociation.

2.5 CREANCES ET DETTES

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée sur chacune d'elles.

Les créances et les dettes libellées en devises sont exprimées au cours du 31 décembre. Les écarts en décaissant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

2.6 CREANCES ET DETTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les créances et dettes qui présentent une nature commerciale sont classées dans l'actif circulant ou le passif à court terme. A l'échéance, et en accord avec la convention de trésorerie du groupe, ces créances ou dettes sont reclassées dans les comptes courants financiers, à l'actif ou au passif du bilan. Leur remboursement intervient par conséquent, et le cas échéant, en déduction de ces mêmes comptes courants financiers.

Les avances en compte courant qui présentent dès l'origine un caractère financier sont comptabilisées directement dans les mêmes comptes courants financiers.

Les comptes courants financiers, qu'ils soient actifs ou passifs, sont à échéance à moins d'un an. Toutefois, compte tenu du caractère permanent que présentent certains de ces comptes courants, il a été décidé, par convention, que l'ensemble des comptes courants financiers actifs serait présenté sous la rubrique créances rattachées à des participations, les comptes courants financiers passifs étant eux tous regroupés dans la rubrique Dettes financières.

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges et risques en cours.

2.8 INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les coûts relatifs aux départs à la retraite des salariés de l'entreprise sont pris en charge, conformément à l'option ouverte par les dispositions légales en vigueur, dans l'exercice de leur départ. L'engagement est déterminé selon la méthode des crédits projetés en retenant des hypothèses actuarielles. Le montant estimé de l'engagement est donné en note 6.

2.9 CHIFFRE D'AFFAIRES

La société GL events a pour principale activité la prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, GIE français ou étrangers.

En rémunération des services apportés à ses filiales, la société GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle une contribution qui constitue l'essentiel de son chiffre d'affaires.

2.10 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges et produits exceptionnels sont comptabilisés dans cette rubrique conformément aux règles du Plan Comptable Général. Les abandons de créances que la société GL events peut octroyer à l'une ou plusieurs de ses filiales au cours d'un exercice donné présentent un caractère exceptionnel et sont, à ce titre, comptabilisés sous cette rubrique.

2.11 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, et à la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

2.12 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers utilisés par la société (tunnel à prime nulle ou avec versement de prime) sont exclusivement des instruments de couverture. Les gains et pertes sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la comptabilisation des produits et charges sur les éléments couverts.

2.13 IMPOTS SUR LES BENEFICES

La société GL events a constitué avec ses filiales un groupe intégré fiscalement dont elle est tête de groupe. Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont :

GL events	GL events Management	SECIL
Agor	Hall Expo	SEPE Parc Floral
Alice Evénements	ISF	SE Centre Congrès Amiens
Altitude	Kobe	SE Centre Congrès Saint Etienne
Chorus	Menuiserie Expo	SE Centre Congrès Pierre Baudis
Décorama	Mont Expo	SE Château de St Priest
Esprit Public	Package	SE. Palais Brongniart
Fabric Expo	Performance	SE Polydome Clermont-Ferrand
GL events Audiovisual	Polygone Vert	Spaciotempo
GL events Cité centre de Congrès Lyon	Profil	Norexpo
GL events Parc Expo Metz Métropole	Ranno Entreprise	Package
GL events Services	Sepelcom	Sign'Expo
GL events Mobilier	SE Acropolis de Nice	

L'impôt sur les sociétés est déterminé par chacune des sociétés membres du groupe comme en l'absence d'intégration fiscale. La société tête de groupe enregistre en charge d'impôt, le gain ou la charge résultant de l'écart entre le total des impôts dû par les sociétés et l'impôt dû par le groupe intégré.

L'économie d'impôt résultant de l'intégration est définitivement acquise à la société mère.

NOTE 3 INFORMATIONS SUR LE BILAN**3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

(en milliers d'euros)	31/12/09	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/10
Logiciels informatiques	137				137
amortissements	(73)	(12)			(85)
Fonds commercial ⁽¹⁾	13 789				13 789
Immobilisations incorporelles nettes	13 853	(12)			13 841
Immobilisations corporelles brutes	2 587	150	(66)		2 671
Amortissements des immo corporelles	(897)	(252)	50		(1 099)
Immobilisations corporelles en-cours		50			50
Immobilisations corporelles nettes	1 690	(52)	(16)		1 622

⁽¹⁾ correspond à un mali technique issu de la transmission universelle de patrimoine avec Agor Holding.

3.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'euros)	31/12/09	Augm.	Dim.	Autres mvt	31/12/10
Titres de participation	458 941	20 253	(867)	50	478 474
Dépréciation des titres de participation	(3 567)	(1 505)	867		(4 205)
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	4 837	3 048		(50)	7 395
Valeur nette des titres	460 211	21 796			482 007
Créances rattachées à des participations	50 163	11 322			61 485
Dépréciation des créances	(3 148)		1 703		(1 445)
Valeur nette des créances	47 015	11 322	1 703		60 040
Prêts	17 348	2 481			19 829
Provision prêts	(798)				(798)
Autres titres	6 122	3 229			9 351
Dépôts et cautionnements	223	591			814
Dépréciations des autres immo.financières	(1 850)				(1 850)
Autres immobilisations financières	21 046	6 300			27 346
Total immo financières nettes	528 271	39 418	1 703		569 393

Le détail des titres de participations ainsi que celui des créances rattachées est donné dans le tableau des filiales et participations en note 11.

3.3 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le total des créances clients et comptes rattachés s'établit à 10 876 milliers d'euros dont 1 659 milliers d'euros correspondent à des créances clients hors groupe. Toutes les créances clients sont à moins d'un an.

3.4 AUTRES CREANCES

Toutes les autres créances sont à moins d'un an. Aucune d'entre elles n'est représentée par un effet de commerce.

3.7 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31/12/10	31/12/09
Valeurs mobilières de placement	54 514	100 094
Provision	(2 528)	(1 721)
Valeur nette des valeurs mobilières de placement	51 986	98 373
Disponibilités	2 064	1 396
Total net	54 050	99 769

3.8 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

(en milliers d'euros)	31/12/10	31/12/09
Charges constatées d'avance	628	415
Frais d'émission emprunt à répartir sur plusieurs exercices	297	369
Ecart de conversion actif	97	159
Comptes de régularisation	1 022	943

3.9 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros sauf actions en milliers)	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat de l'exercice	Amortissements dérogatoires	Total
Capitaux propres au 31/12/2009	17 924	71 695	122 347	5 144	17 762	16 295	1 855	235 098
Exercice d'options de souscription d'actions								
Augmentation de capital								
Affectation du résultat 2009				815	15 480	(16 295)		
Distribution de dividendes					(15 875)			(15 875)
Résultat 2010						10 639		10 639
Amortissements dérogatoires							698	698
Capitaux propres au 31/12/2010	17 924	71 695	122 347	5 959	17 366	10 639	2 553	230 559

Le capital de GL events est réparti comme suit :

(en nombre d'actions)	31/12/10		31/12/09	
Polygone S.A.	10 147 859	56,62%	10 309 214	57,52 %
Banque de Vizille	905 602	5,05%	905 602	5,05 %
Mandataires sociaux	155 587	0,87%	197 082	1,10 %
Public	6 691 144	37,46%	6 511 842	36,33%
Nombre d'actions total	17 923 740	100,00 %	17 923 740	100,00%

Au 31 décembre 2010, le capital social est fixé à 71 694 960 euros, divisé en 17 923 740 actions de 4 euros.

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31/12/09	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Autres mvts	31/12/10
			montant utilisé	montant non utilisé		
Provision pour risques liés aux filiales	142					142
Provision pour pertes de changes	159	7	(69)			97
Provision au titre des actions gratuites	1 151	694	(765)			1 080
Autres provisions	395	60	(30)			425
Total	1 847	761	(864)			1 744

3.11 ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	31/12/09	Augm.	Remb.	Autres mvts	31/12/10
Emprunts à L. et M.T.	297 242	22 500	(60 741)		259 001
Concours banc. Courants	531		(127)		404
Intérêts courus	581	167			748
Total des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	298 354	22 667	(60 868)		260 153
Dettes rattachées à des participations	116 038	25 918			141 956
Autres dettes financières diverses	790		(286)		504
Total des emprunts et dettes financières divers	116 828	25 918	(286)		142 461
Total des dettes financières	415 182	48 585	(61 154)		402 614
Prêts groupe	(14 746)	(4 285)			(19 031)
Créances rattachées à des participations	(47 015)	(13 025)			(60 040)
Valeurs mobilières et disponibilités	(99 769)		45 719		(54 050)
Endettement financier net de trésorerie	253 652	31 275	(15 435)		269 493

3.12 ECHEANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES

(en milliers d'euros)	31/12/10	à moins d'un an	à plus d'un an et moins de cinq ans	à plus de cinq ans
Emprunts à L. et M.T.	259 001	91 352	165 524	2 125
Autres dettes auprès établissement crédit	1 152	1 152		
Comptes courants des filiales et participations	141 956	141 956		
Autres dettes financières diverses	504	504		
Total des dettes financières	402 614	234 964	165 524	2 125
Fournisseurs et comptes rattachés	5 641	5 641		
Dettes fiscales et sociales	4 667	4 667		
Autres dettes	12 144	12 144		
Total des autres passifs	22 452	22 452		
Total	425 066	257 416	165 524	2 125

3.13 CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

(en milliers d'euros)	31/12/10	31/12/09
Charges à payer		
Dettes financières	747	581
Fournisseurs, factures à recevoir	1 978	1 991
Dettes fiscales et sociales	190	246
Autres dettes, avoirs à établir	702	702
Total	3 617	3520
Produits à recevoir		
Clients, factures à établir	1 786	866
Fournisseurs, avoirs à recevoir		148
Autres produits financiers à recevoir	1 165	800
Total	2 951	1 814

NOTE 4 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1 PRODUITS D'EXPLOITATION**

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué de la contribution que GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle en rémunération des services apportés

4.2 REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les rémunérations versées membres du Comité de Direction du groupe durant l'exercice s'élèvent à 1 373 milliers d'euros.

Il n'existe pas d'autre engagement en matière de pension ni d'indemnité assimilée dont bénéficient les autres membres et anciens membres des organes d'administration et de direction. Il n'y a ni avance ni crédit alloué aux organes d'administration et de direction.

4.3 RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2010	2009
Dividendes reçus	18 892	20 999
Produits d'intérêts	2 240	1 941
Résultat de cession des VMP	1 707	(680)
Revenus des prêts	227	598
Reprise sur provisions	5 883	8 390
Garantie de taux, Gain de change	12	80
Total des produits financiers	28 961	31 328
Charges d'intérêts	(4 144)	(7 343)
Intérêts sur couverture de taux	(4 322)	(4 301)
Pertes de changes	(34)	(14)
Charges diverses	(2 404)	(91)
Dotations aux provisions pour dépréciation	(5 791)	(5 636)
Total des charges financières	(16 695)	(17 385)
Résultat financier	12 267	13 943

4.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2010	2009
Produits sur opérations de gestion	71	751
Produits de cession des immobilisations :		
. corporelles	21	1
. financières	5	329
Reprises sur provisions	172	
Total des produits exceptionnels	269	1 081
Valeur comptable des immobilisations cédées :		
. corporelles	(17)	(1)
. financières	(867)	(328)
Charges sur opérations de gestion		(41)
Dotations provision pour risques et charges	(854)	(1 114)
Autres charges exceptionnelles	(165)	(1 358)
Total des charges exceptionnelles	(1 903)	(2 842)
Résultat exceptionnel	(1 634)	(1 761)

4.5 IMPOTS SUR LES BENEFICES ET SITUATION FISCALE LATENTE

(en milliers d'euros)	2010	2009
Charge / (Produit) d'impôt lié à l'intégration fiscale	3 249	7 930
Impôts sur les sociétés	(402)	(737)
Total comptabilisé	3 651	7 193

Décomposition de la charge d'IS entre résultats courant et exceptionnel (en milliers d'euros)	Base totale	Impôt correspondant (Charge) / Produit	Résultat net
Résultat courant	8 622	3 106	11 728
Résultat exceptionnel	(1 634)	545	(1 089)
Total	6 988	3 651	10 639

Le résultat courant intègre des dividendes pour 18 millions d'euros non imposables à hauteur de 95 % des dividendes.

4.6 INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET SUR LE RESULTAT

En l'absence d'utilisation de toute évaluation fiscale dérogatoire, l'incidence sur les capitaux propres et sur le résultat est nulle.

NOTE 5 EFFECTIF MOYEN

	2010	2009
Cadres	7	6
Employés	--	--

NOTE 6 ENGAGEMENTS HORS BILAN**Engagements donnés (en milliers d'euros)****Cautions**

Cautionnement garantie crédit MT	4 431
Cautionnement garantie crédit MT	30 409
Caution solidaire, garantie divers	16 538

Indemnités de départ à la retraite	131
---	-----

Engagements reçus (en milliers d'euros)

Caution solidaire, garantie divers	5 360
------------------------------------	-------

Engagements liés aux rachats de société :

L'actionnaire minoritaire de FAGGA a la possibilité de vendre à GL events sa participation à compter de novembre 2011. Compte tenu des discussions en cours visant à pérenniser sa présence dans la société, cet engagement ne peut être valorisé au 31 décembre 2010.

Les actionnaires minoritaires de SODES ont la possibilité de vendre à GL events leur participation à compter de janvier 2016. Compte tenu de la date éloignée et des incertitudes quant aux bases de calcul du prix d'acquisition, cet engagement ne peut être valorisé au 31 décembre 2010.

Les compléments de prix sont comptabilisés au bilan lorsqu'une évaluation fiable peut être effectuée à la clôture de l'exercice.

A la date de clôture, il n'existe aucun complément de prix non comptabilisé.

Autres engagements commerciaux :

Néant

NOTE 7 OPERATIONS PORTANT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

La majeure partie de l'endettement est indexée sur les taux à trois mois. De façon ponctuelle des couvertures peuvent être souscrites à hauteur de tout ou partie des dettes financières variables.

Au 31 décembre 2010 les instruments de couverture utilisés sont de type tunnel à prime nulle. Ces instruments de couverture sont contractés sur deux ou trois ans avec amortissement in fine.

(en milliers d'euros)	Nominal au 31/12/10	Nominal moyen portant intérêt à échéance de :		
		moins de 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Couvertures de taux	240 152	209 667	89 589	9 350

NOTE 8 IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société GL events, faisant appel public à l'épargne, établit des comptes consolidés.

Au 31 décembre 2010, elle est détenue par la société Polygone S.A. à hauteur de 56,6%.

NOTE 9 ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Allègement futur d'impôt : Organic 2010 : 36 milliers d'euros.

NOTE 10 OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/10
Titres de participation	476 230
Clients	9 202
Fournisseurs	(3 436)
Prêts	21 281
Autres créances et dettes	(430)
Comptes courants actifs nets	52 759
Comptes courants passifs	(141 667)
	Produits (charges)
Dividendes reçus	18 454
Autres produits financiers - intérêts des comptes courants	2 085
Charges financières - intérêts des comptes courant	(287)

NOTE 11 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Dividende encaissé au cours de l'exercice	Observations
1) Filiales (+ de 50 % de capital détenu par la société)										
Alice Evénements	37	219	100	37	37	7 825		21 830		
Auvergne Evénements	50	707	51,96	26	26	(1 582)		4 704	182	
Chorus	50	410	100,00	900	900	(586)		2 014	75	
Fagga Promoção de Eventos	1 283	20 546	87,50	17 029	17 029	2 000		14 831		
GL events Middle East	196	13 184	100,00	231	231	(4 680)	7 550	11 038		
GL events Mobilier	241	390	99,77	344	344	1 460		11 112	580	
GL events Asia	121	1 070	99,00	154	154	111		5 248		
GL events AS Turquie	776	(286)	99,03	751	751	257		1 426		
GL events Audiovisual	2 633	7 547	33,85	7 214	7 214	3 055		31 053	117	
GL events Belgium	1 000	1 504	100,00	2 720	2 720	650		6 808		
GL events Brussels	250	188	85,00	212	212	3 312	1 500	13 696		
GL events Campus	10	637	99,84	10	10	(536)		1 349	536	
GL events Canada	588	(23)	100,00	644	28	71		47		(6)
GL events CCIB	2 005	5 907	80,00	1 604	1 604	(8 436)	3 345	26 925	1 604	
GL events Exhibitions Shanghai	1 173	2 319	93,10	1 083	1 083	157		8 131		
GL events Cité Centre Congrès Lyon	500	717	99,88	499	499	(1 856)		16 016	125	
GL events Exhibitions	7 624	46 573	98,92	125 343	125 343	(20 662)		68 961	7 070	
GL events Greece	60	(161)	99,98	60		365				(1)
GL events Hungaria RT	39 188	37 830	100,00	42 335	42 335	(34 412)				
GL events Italia	8 783	723	95,21	71 927	71 927	(10 323)		11 040		
GL events Management	10	(374)	100,00	10	10	427		(28)		
GL events Parc Expo Metz métropole	50	1 676	100,00	50	50	(563)	11 017	8 111	300	
GL events Portugal	35	(48)	85,71	30	0	851		1 369		(2)
GL events Scarabée	50	77	90,00	45	45	(260)		1 230	4	
GL events Services	23 220	37 786	97,00	67 700	67 700	(5 355)	2 635	129 317		
GL events SI	10	696	99,84	10	10	1 733		4 748	586	
GL events Suisse	67	143	85,00	55	55	(678)		1 637		
GL events Support	10	303	99,84	10	10	241		10 697	243	
GL events World Forum	100	(278)	95,00	95	95	581		9 607		
GL events USA	1	(711)	100,00	1	1	1 252		0		(3)
Hall Expo	2 063	6 748	99,97	1 191	1 191	8 711		22 360	133	
International Standing France (ISF)	480	(1 289)	100,00	9 147	7 647	3 336		12 210		(7)
Kobé	37	357	100,00	4 488	4 488	(1 073)		2 717		
Market Place	541	1 061	89,95	3 664	3 664	(1 742)		19 180		
New Affinity	5 575	5 570	100,00	6 213	6 213	20				
Owen Brown	5 118	11 314	100,00	14 892	14 892	(912)	581	18 280	265	
Package	762	2 262	100,00	1 995	1 995	(2 490)		12 045	700	
Padova Fiere	8 000	8 339	80,00	20 000	20 000	(6 597)		15 890		
Polygone Vert	381	271	99,92	608	608	524		3 402		
Profil	8	195	100,00	1 679	1 678	11		3 524	100	
SEAN (Acropolis Nice)	250	325	99,96	250	250	(579)	500	16 720	62	
SECECAM (Amiens)	50	48	100,00	50	50	(253)		2 970		
SECCSE (Centre Fauriel St-Etienne)	50	98	100,00	50	50	(221)	50	1 738		
SECCPB (Pierre Baudis)	8	203	100,00	15	15	(1 272)		3 537	90	
SECIL	660	285	99,92	1 550	1 550	188		246		

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Dividende encaissé au cours de l'exercice	Observations
1) Filiales (+ de 50 % de capital détenu par la société) (suite)										
SECSP (Château Saint-Priest)	8	(26)	100,00	8	8	(88)		717		
SE Palais Brongniart	300	(612)	100,00	300	300	(70)		2 703		
SEPMU (Palais Mutualité)	50	477	100,00	50	50	1 203		4 390		
SEPCFD (Polydome Clermont-Fd)	50	340	100,00	50	50	(382)		3 537	203	
SEPE (Parc Floral Paris)	297	1 205	100,00	297	297	(2 753)	900	4 496	731	
SEPEAT (Troyes)	50	(455)	90,00	45	45	601		1 965		
SESR (Hotel Salomon de Rothschild)	100	3 753	50,00	50	50	6 831	1 781	1 759		
Sodes	6 900	23 110	60,00	11 834	11 834	(1 200)		16 626		
Spaciotempo	2 211	13 383	100,00	16 740	16 740	(3 033)		23 700	1 907	
Spaciotempo UK	105	1 975	100,00	10 208	10 208	2 402	581	6 136	1 025	
Toulouse Expo	468	14 287	88,31	4 109	4 109	(17 334)		11 676	25	
Total	102 160	210 403		277 450	431 476	(76 623)	30 440	594 630	16 663	
2) Participations comprises entre 10 à 50 %										
Idées en tête	77	65	35,06	0	0			867		
Première Vision	10 050	21 387	49,00	19 611	19 611			34 047	494	
Le Public Système	1 978	10 529	10,62	2 509	2 509			129 200	200	
SA Lyonnaise de Télévision	5 000		10,00	501	250					(5)
Sepel	5 172	14 361	46,25	8 211	8 211			21 790	1 387	
Société du Partage	5	(2 150)	39,22	2	0	798		0		(4)
Total	22 282	44 192		30 834	30 581	798		185 372	2 081	
3) Autres participations										
				4 933	3 093	(2621)				
Total général	124 442	254 595		313 217	465 050	(78 446)	30 440	780 002	18 787	

(1) dépréciation du compte courant à hauteur de 365 milliers d'euros

(2) dépréciation du compte courant à hauteur de 91 milliers d'euros

(3) dépréciation du compte courant à hauteur de 682 milliers d'euros

(4) dépréciation du prêt à hauteur de 798 milliers d'euros

(5) dépréciation des titres à hauteur de 251 milliers d'euros

(6) dépréciation des titres à hauteur de 616 milliers d'euros

(7) dépréciation des titres à hauteur de 1 500 milliers d'euros

Les résultats nets 2010 des sociétés les plus significatives en termes de valeur brute des titres sont les suivants :

- GL events Hungaria RT : 867 milliers d'euros,
- GL events Services : 7 227 milliers d'euros,
- GL events Italia : 723 milliers d'euros,
- Fagga Promoção de Eventos : 2 393 milliers d'euros,
- Spaciotempo : 2 198 milliers d'euros.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GL events SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

L'essentiel de l'actif de votre société est constitué de titres de participation qui sont évalués conformément aux modalités indiquées au paragraphe 2.4 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons examiné les données et hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination des valeurs d'utilité et nous avons vérifié que les notes annexes donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 7 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Michel Maza

MAZARS
Christine Dubus

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale :

L'assistance technique et commerciale fournie par la société GL events SA à la Société d'Exploitation du Centre d'Exposition et de Congrès d'Amiens Métropole fait l'objet d'une convention réglementée.

Le montant de la redevance annuelle s'élève à 74 290 € (2,50 % du CA)

Autorisation du Conseil d'Administration du 30 novembre 2009.

Redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale :

L'assistance technique et commerciale fournie par la société GL events SA aux sociétés Alice Evénements et GL events Brussels font l'objet de conventions réglementées.

Le montant de la redevance annuelle s'élève à :

- Alice Evénements : 545 748 € (2,50 % du CA)
- GL events Brussels : 342 405 € (2,50 % du CA)

Autorisation du Conseil d'Administration du 5 mars 2010.

Prestation de services de Direction Générale avec la société Polygone :

La société Polygone SA fournit des prestations de direction générale à la société GL events moyennant le paiement d'une redevance de 0,32 % du chiffre d'affaires.

Le montant enregistré en charge sur l'exercice s'élève à 2 327 014 €.

Autorisation du Conseil d'Administration du 30 avril 2010.

Redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale :

L'assistance technique et commerciale fournie par la société GL events SA à la Société d'Exploitation GL events Palais Brongniart fait l'objet d'une convention réglementée.

Le montant de la redevance annuelle s'élève à 67 567 € (2,50 % du CA)

Autorisation du Conseil d'Administration du 4 juin 2010.

Abandon de créance en compte courant à la société Pyramide XV :

La société GL events SA a décidé d'abandonner une créance en compte courant envers la société Pyramide XV, afin de renforcer les équilibres financiers de cette société.

Le montant de cet abandon s'élève à 700 000 €.

Autorisation du Conseil d'Administration du 4 juin 2010.

Redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale :

L'assistance technique et commerciale fournie par la société GL events SA aux sociétés GL events Oasys Consortium (Pty) Ltd et Oasys Innovation, sociétés établies en Afrique du Sud, font l'objet de conventions réglementées.

Le montant de la redevance annuelle s'élève à :

- GL events Oasys Consortium : 1 210 529 € (2,50 % du CA)
- Oasys Innovation : 222 537 € (1 % du CA)

Autorisation du Conseil d'Administration du 29 juillet 2010.

Versement d'une indemnité transactionnelle à un administrateur :

La société GL events SA a conclu une transaction avec Monsieur Damien Bertrand, administrateur, suite à la cessation de ses fonctions.

Le montant de cette transaction s'élève à 175 000 € nets. Le versement effectif est intervenu sur l'exercice 2011.

Autorisation du Conseil d'Administration du 6 décembre 2010.

Abandon de la contribution d'assistance technique et commerciale à Aedita Latine, Fagga et RioCentro :

La société GL events SA a décidé d'abandonner la facturation de la convention d'assistance technique et commerciale à 3 sociétés établies au Brésil.

Le montant de cet abandon se répartit comme suit :

- Aedita Latina : 18 931 €
- Fagga : 222 458 €
- Rio Centro : 178 338 €

Autorisation du Conseil d'Administration du 6 décembre 2010.

Abandon de la redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale à ISF :

La société GL events SA a consenti un avoir sur la redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale au profit de sa filiale ISF, le 31 décembre 2010.

Le montant de l'abandon s'élève à 305 240 €.

Autorisation du Conseil d'Administration du 6 décembre 2010.

Redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale :

L'assistance technique et commerciale fournie par la société GL events SA à la Société Ovation + fait l'objet d'une convention réglementée.

Le montant de la redevance annuelle s'élève à 26 973 € (2,50 % du CA)

Autorisation du Conseil d'Administration du 6 décembre 2010.

B. Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

Mise en place d'une convention de redevance de marque et modification corrélative de la convention d'assistance technique et commerciale

Le conseil d'administration de la société GL events SA a autorisé la conclusion d'une convention de redevance de marque dont le taux serait compris entre 0,7% et 1% du chiffre d'affaires des sociétés concernées.

Le mode de calcul de la convention d'assistance technique et commerciale serait corrélativement modifié. Cette redevance serait dorénavant facturée en fonction du coût réel des services rendus par GL events SA à chaque filiale concernée.

Ce nouveau système concerne toutes les sociétés du groupe à l'exception des sociétés :

- SEPEL Eurexpo
- Société d'Exploitation du Centre de Congrès Pierre Baudis
- GL events CCIB
- Sociétés établies au Brésil
- Sociétés établies en Chine

La date de mise en place a été fixée rétroactivement au 1er janvier 2011
Autorisation du Conseil d'Administration du 4 mars 2011

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICE ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale :

L'assistance technique et commerciale fournie par la société GL events SA à la société SAS FONCIERE POLYGONE fait l'objet d'une convention réglementée.

Le montant de la redevance forfaitaire annuelle s'élève à 20 000 €.

Convention de bail avec la SAS LE GRAND REY :

Le bail commercial conclu par la société GL events SA (locataire) avec la SAS Le Grand Rey (bailleur) a commencé le 1er janvier 2007 et prendra fin au 31 décembre 2015 ; le versement des loyers s'effectue tel qu'initialement prévu.

Le montant enregistré en charge au cours de l'exercice s'élève à 817 094 €.

Mission confiée à M. Philippe MARCEL :

La société GL events SA a souhaité confier à M. Philippe MARCEL, par l'intermédiaire de sa société PBM, une mission portant sur l'analyse et le diagnostic du fonctionnement des organes de management opérationnel du groupe.

Les honoraires pris en charge par votre société s'élèvent pour 2010 à un montant de 45 600 €.

Redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale :

L'assistance technique et commerciale fournie par la société GL events SA aux sociétés du Groupe fait l'objet d'une convention réglementée.

Le montant de la redevance annuelle s'échelonne de 0,75 % à 4 % du chiffre d'affaires et inclut également des montants forfaitaires (sociétés de sous-traitance).

Redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale :

L'assistance technique et commerciale fournie par la société GL events SA aux sociétés du Groupe fait l'objet d'une convention réglementée.

Le montant de la redevance annuelle s'échelonne de 0,75 % à 4 % du chiffre d'affaires et inclut également des montants forfaitaires (sociétés de sous-traitance).

Les redevances facturées par GL events sur l'exercice sont les suivantes :

Société	Montant (en €)	Société	Montant (en €)
Altitude	12 000	Kobé	67 932
Auvergne Evénement Spectacles	32 604	Le Chorus	50 353
Auvergne Evénements	117 588	Market Place	471 645
CCIB Catering	140 332	Menuiserie Expo	48 000
CEE	40 266	Mont'Expo	24 000
Décorama	463 562	Owen Brown	272 875
Eastern Exhibition Services Ltd	30 206	Package	300 930
Esprit Public	58 880	Polygone Vert	85 056
Fabric Expo	36 000	Profil	88 093
GL events AS Turquie	10 694	Ranno	334 479
GL events Audiovisual	767 203	SEAN - Acropolis Nice	417 827
GL events Belgium	101 274	SECCPB - Pierre Baudis	141 460
GL events C.C.Lyon	402 624	SECCSE - St Etienne Fauriel	43 368
GL events CCIB	800 872	SECIL - Grand Cercle	6 140
GL events Exhibitions	1 723 787	SECSP - Château de St Priest	17 925
GL events Exhibitions Shangai	8 645	SEPCFD - Polydome Clermont Ferrand	88 427
GL events Hong Kong	94 449	SEPE - Parc Floral	112 405
GL events Parc des Expos de Metz Métropole	202 775	SEPEAT - Agglomération Troyenne	49 130
GL events Scarabée	30 758	SEPEL - Eurexpo	240 000
GL events Services	2 436 263	SEPMU - Palais de la Mutualité	109 742
GL events SI	47 000	SESR - Salomon de Rothschild	26 379
GL Furniture Asia	10 904	SIGN'EXPO	126 576
GL Mobilier	84 000	Sodem System	182 400
GL Portugal	20 535	Spaciotempo	575 822
GL Suisse	24 541	Spaciotempo LTD	91 438
GL World Forum Convention Center	132 897	Toulouse Expo	291 899
Hall Expo	528 723	Traiteurs Loriers	208 844
Hungexpo	293 874	Vachon	73 888

Convention d'apport d'affaire avec la société GL events CCIB :

La société GL events SA a signé une convention d'apporteur d'affaires avec la société GL events Centro de Convenciones Internacionales de Barcelona (CCIB).

Le montant facturé par GL events sur l'exercice s'élève à 167 371 €.

Convention de conseil et d'administration de la formation avec GL events Campus :

La société GL events SA a conclu une convention de conseil et d'administration de la formation avec GL events Campus.

Le montant facturé par GL events Campus sur l'exercice s'élève à 1 565 €.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 7 avril 2011

Les Commissaires aux comptes**MAZA SIMOENS**

Michel Maza

MAZARS

Christine Dubus

ANNEXE I

PERSONNES CONCERNEES PAR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

SOCIETES FRANCAISES

Entité	Olivier Ginon	Gilles Gouedard Comte	Olivier Roux	Damien Bertrand	Erick Rostagnat	GL events actionnaire > 10 %
Alice Evènements					X	OUI
Altitude						OUI
Auvergne Evènements	X (RP)		X	X	X	OUI
Auvergne Evènements Spectacles						OUI
CEE						OUI
Chorus			X	X	X (RP)	OUI
Décorama			X			OUI
Esprit Public						OUI
Fabric Expo						OUI
Foncière Polygone SAS	X	X			X	
GL events	X	X	X	X	X	
GL events Audiovisual						OUI
GL events Campus						OUI
GL events Cité Centre de Congrès Lyon		X	X		X (RP)	OUI
GL events Exhibitions	X		X	X		OUI
GL events Parc Expo Metz Métropole						OUI
GL events Scarabée						OUI
GL events Services	X (RP)		X	X		OUI
GL events SI SNC						OUI
GL Mobilier	X	X	X			OUI
Hall Expo	X (RP)					OUI
International Standing France - ISF			X	X	X	OUI
Kobé						OUI
Le Grand Rey	X					
LOU Rugby					X (RP)	OUI
Market Place			X	X		OUI
Menuiserie Expo						OUI
Mont Expo						OUI
Ovation +						OUI
Package			X	X (RP)	X	OUI
Polygone SA	X		X		X	
Polygone Vert						OUI
Profil						OUI
Pyramide XV					X	OUI
Ranno Entreprise			X			OUI
SEAN - Acropolis Nice			X		X (RP)	OUI
SECCPB - Pierre Baudis						OUI
SECCSE - Saint Etienne Fauriel						OUI
SECECAM - Amiens Mégacité						OUI
SECIL - Grand Cercle et Verrière		X (RP)	X		X	OUI
SECSP - Château de Saint Priest						OUI
SEGLPB - Palais Brongniart			X			OUI
SEPCFD - Polydôme Clermont Ferrand						OUI
SEPE - Parc Floral			X			OUI
SEPEAT - Parc Expo.Agglo.Troyenne						OUI
SEPEL - Eurexpo	X			X		OUI
SEPMU - Palais de la Mutualité						OUI
SESR - Hôtel Salomon de Rothschild						OUI
Sign'Expo						OUI
Sodes	X		X (RP)			OUI
Spaciotempo France SA			X		X (RP)	OUI
Toulouse Expo	X	X	X		X	OUI
Vachon			X		X	OUI

ANNEXE II**PERSONNES CONCERNEES PAR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES****SOCIETES ETRANGERES**

Entité	Pays	Olivier Ginon	Gilles Gouedard Comte	Olivier Roux	Damien Bertrand	Erick Rostagnat	GL events actionnaire > 10 %
Aedita Latina	Brésil						OUI
CCIB Catering	Espagne						OUI
Eastern Exhibitions Services Ltd	Emirats Arabes Unis						OUI
Fagga Promocao de Eventos	Brésil	X			X	X	OUI
GL events AS Turquie	Turquie						OUI
GL events Belgium	Belgique	X			X		OUI
GL events Brussels	Belgique	X					OUI
GL events CCIB	Espagne	X				X	OUI
GL events Centro de Convenções	Brésil						OUI
GL events Estação Centro de Convenções	Brésil						OUI
GL events Exhibitions Shanghai	Chine	X		X	X	X	OUI
GL events Hong Kong	Hong Kong	X				X	OUI
GL events Macau	Chine	X				X	OUI
GL events Oasys Consortium	Afrique du Sud					X	OUI
GL events Suisse	Suisse						OUI
GL Furniture Asia	Hong Kong	X					OUI
GL Portugal	Portugal						OUI
GL USA	Etats-Unis	X	X			X	OUI
GL World Forum La Haye	Pays Bas					X (RP)	OUI
Hungexpo	Hongrie	X		X	X	X	OUI
Oasys Innovations	Afrique du Sud					X	OUI
Owen Brown	Royaume Uni	X			X	X	OUI
Spaciotempo UK Ltd	Royaume Uni				X	X	OUI
Traiteurs Loriers	Belgique	X (RP)				X	OUI

(RP) : administrateurs représentants permanents de GL events

Note: La détention de capital s'entend directe et indirecte.

06

Renseignements de caractère général concernant GL events et son capital

- 128** Renseignements de caractère général concernant GL events
- 130** Renseignements de caractère général concernant le capital de GL events

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT GL EVENTS**Dénomination et siège social :**

GL events
Route d'Irigny – Zone Industrielle – 69530 BRIGNAIS

Nationalité : Française

Forme et législation : Société Anonyme régie par la législation française.

Registre du Commerce et des Sociétés : 351 571 757 RCS LYON – Code APE : 741 J

Activité :

La société a pour objet :

La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, G.I.E français ou étrangers, créés ou à créer et ce, par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion, etc....

Toutes opérations financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;

Toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche et de développement ;

L'organisation, la communication, la gestion, l'installation générale et l'aménagement d'expositions, de salons, de foires, de manifestations publiques ou privées, d'événements de tout type, nationaux et internationaux, la formation ;

La conception, la fabrication, la location, l'installation et l'aménagement de stands, de revêtements de sols, de décoration florale, de décoration de tous locaux et d'exposition, de signalétique, de muséographie, de scénographie, d'ameublement, de mobilier-matériel et accessoires, de distribution électrique, de systèmes d'éclairage, de scénographie lumineuse, de chauffage, de climatisation, de sonorisation, de captation et de projection de film et de vidéo projection haute puissance sur tout support, murs d'images-multimédia, de structures provisoires, de tribunes, d'éléments d'exposition, et plus généralement de tous produits, procédés et entreprises se rapportant à ces manifestations et événements ainsi qu'à leur publicité et à leur promotion sous quelque forme que ce soit.

Elle peut agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association, groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également prendre tous intérêts et participations dans toutes les sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Assemblées Générales (articles 22 et 23 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, à défaut, par les Commissaires aux Comptes et par toute personne légalement habilitée à cet effet.

Notamment, un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la Loi, ont la facilité de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la Loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être le siège social, ou tout autre lieu, et son ordre du jour.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis trois jours au moins avant la date de la réunion.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée. Tout actionnaire peut, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser son formulaire de procuration et de vote par correspondance, concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du conseil d'administration, publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Un actionnaire peut également se faire représenter dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur à condition que le mandataire soit lui-même actionnaire. Il peut encore se faire représenter par son conjoint. L'actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français et dont les titres sont inscrits en compte au nom d'un intermédiaire dans les conditions de l'article L 228-1 du Code de Commerce, peut se faire représenter par cet intermédiaire.

Le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire titulaire d'actions nominatives dans les comptes tenus par la société, soit au dépôt au lieu indiqué dans l'avis de convocation des certificats délivrés par les intermédiaires habilités constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée, des actions au porteur inscrites en compte chez eux, ces formalités devant être accomplies au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration peut abréger ou supprimer ces délais.

Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité, les propriétaires d'actions au porteur sur justification du dépôt prévu ci-dessus.

L'accès de l'assemblée est ouvert aux actionnaires inscrits sur simple justification de leur qualité. Le Conseil d'Administration peut toutefois, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.

Droits de vote (article 25 des statuts)

Dans les Assemblées Générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, ce droit de vote double étant conféré à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de l'inscription sous la forme nominative des actions à raison desquelles elles ont été attribuées.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celles-ci ont institué un droit de vote double.

Répartition des bénéfices (article 28 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale" limité au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque la "réserve légale" est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report à nouveau.

Sur ce bénéfice, l'assemblée prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

Franchissement de seuil (article 12 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions des droits de vote attachés au capital, tout actionnaire, personne physique ou morale, qui vient à posséder ou contrôler, directement ou indirectement, ou encore de concert avec d'autres actionnaires au sens de la loi, 2,5 % au moins du capital et/ou droits de vote de la société, doit en informer la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours du franchissement de seuil, en indiquant si les actions sont ou non possédées pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales. Cette notification est renouvelée pour la détention de chaque fraction additionnelle de 2,5 % du capital et /ou des droits de vote jusqu'au seuil de 50 % du capital.

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société :

Au siège social : Route d'Irigny – Zone Industrielle – 69530 Brignais.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE GL EVENTS

Capital social

Le capital social s'est ainsi trouvé fixé à la date du 31 décembre 2010 à 71 694 960 €, divisé en 17 923 740 actions de 4 €.

Les actions de GL events sont inscrites sur le marché Euronext Paris - compartiment B.

Titres donnant accès au capital

Néant

Options d'achat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2006 a autorisé le conseil d'administration à émettre un volume global de 100 000 options de souscription et 100 000 options d'achat d'actions au profit des salariés de GL events et du groupe et/ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés du groupe GL events. Ces options ont fait l'objet d'attributions par le Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2006 (plan n° 9).

L'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 a autorisé le conseil d'administration à émettre un volume global de 200 000 options d'achat et/ou de souscription d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés du groupe GL events. Ces options ont fait l'objet d'attributions par le Conseil d'Administration en date du 8 décembre 2008 (plan n° 10).

L'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2009 a autorisé le conseil d'administration à émettre un volume global de 200 000 options d'achat et/ou de souscription d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés du groupe GL events. Ces options ont fait l'objet d'attributions par le Conseil d'Administration en date du 5 mars 2010 (plan n°11).

Les bénéficiaires ne pourront exercer les options qui leur ont été consenties par le Conseil d'Administration, qu'après un délai de trois ans après le jour de leur octroi par le Conseil d'Administration, à la condition d'avoir toujours eu la qualité de salarié ou dirigeant de la société GL events ou de l'une des Sociétés du groupe pendant cette période. En conséquence, dans le cas où ils cesseraient leurs fonctions salariées ou leurs fonctions de dirigeant avant d'avoir exercé leurs options, les bénéficiaires des options perdraient de plein droit les droits acquis.

Situation des plans d'option d'achat d'action en vigueur :

	Plan n°9 06-01	Plan n°10 08-01	Plan n°11 10-01
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	19.05.2006	16.05.2008	24.04.2009
Date du conseil d'administration	13.12.2006	08.12.2008	05.03.2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	8 000	121 000	45 000
Dont nombre aux dix premiers attributaires	8 000	60 000	33 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	--	25 000	30 000
Dont nombre aux administrateurs	--	5 000	5 000
Point de départ d'exercice des options	13.12.2008	08.12.2011	05.03.2013
Fin de la période d'indisponibilité	13.12.2010	08.12.2012	05.03.2014
Date limite de levée de l'option	13.12.2011	08.12.2013	05.03.2015
Prix de souscription (en €)	32,79	12,02	16,34
Actions souscrites (*)	--	--	--
Actions restant à souscrire	8 000	121 000	45 000

(*) Au 4 mars 2011, après constatation de levées d'options par le Conseil d'Administration du 4 mars 2011.

Situation des plans d'option de souscription d'action en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n°10 08-01	Plan n°11 10-01
<u>Nombre d'actions pouvant être souscrites</u>		
Erick Rostagnat	5 000	5 000
<u>Nombre d'actions restant à souscrire</u>		
Erick Rostagnat	5 000	5 000

Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2008 a autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder dans un délai de trente huit mois à compter de cette autorisation à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la société. L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé à 100 000 le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement. Le Conseil d'administration du 8 décembre 2008 a décidé d'attribuer 88 700 actions gratuites existantes de la société. (Plan n° 2).

L'attribution gratuite des actions est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- croissance moyenne du chiffre d'affaires du groupe GL events sur les années 2009 et 2010 au moins égale à 3 % par an.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2009 a autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder dans un délai de trente huit mois à compter de cette autorisation à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la société. L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé à 100 000 le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement. Le Conseil d'administration du 5 mars 2010 a décidé d'attribuer 70 675 actions gratuites existantes de la société. (Plan n° 3).

L'attribution gratuite des actions est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- croissance moyenne du chiffre d'affaires du groupe GL events sur les années 2010 et 2011 au moins égale à 6 % par an.

Par application des dispositions de l'article L225-197-4 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :

Situation des plans d'attribution d'action en vigueur :

	Plan n° 2	Plan n° 3
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	16.05.2008	24.04.2009
Date du conseil d'administration	08.12.2008	05.03.2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	88 700	70 675
Valeur au jour d'attribution	12,02	16,34
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	25 000	37 500
Dont nombre aux administrateurs	5 000	5 000
Dont nombre aux dix premiers attributaires	61 500	49 500
Date de fin de période d'acquisition	08.12.2011	05.03.2012
Date limite d'incessibilité	08.12.2013	05.03.2014
Nombre d'actions levées	--	--

Situation des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n° 2	Plan n° 3
<u>Nombre d'actions pouvant être attribuées</u>		
Erick Rostagnat	5 000	5 000
<u>Nombre d'actions définitivement acquises</u>		
Erick Rostagnat	--	--

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2010 a délégué sa compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la société ou tous types de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de la société et ce, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 30 millions d'euros.

Cette délégation de compétence a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 30 juillet 2012. Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2010.

Évolution du capital de la société GL events sur les cinq dernières années

Date	Nature de l'opération	Variation du capital			Montant successif du capital	Nombre d'actions		Valeur nominale
		Émission en numéraire ou en nature		Incorpor. de réserves compens. créances		émises	cumulées	
		nominal	Prime					
14/03/2006	Levée d'options	56 400	77 315		61 424 664	14 100	15 356 166	4 €
14/03/2006	Exercice de bons de souscription	47 724	167 034		61 472 388	11 931	15 368 097	4 €
10/07/2006	Levée d'options	56 400	99 065		61 528 788	14 100	15 382 197	4 €
10/07/2006	Exercice de bons de souscription	1 491 812	5 221 342		63 020 600	372 953	15 755 150	4 €
5/09/2006	Levée d'options	8 000	8 900		63 028 600	2 000	15 757 150	4 €
5/09/2006	Exercice de bons de souscription	387 944	1 357 804		63 416 544	96 986	15 854 136	4 €
13/12/2006	Levée d'options	103 200	154 070		63 519 744	25 800	15 879 936	4 €
12/03/2007	Levée d'options	30 000	83 995		63 549 744	7 500	15 887 436	4 €
16/07/2007	Levée d'options	72 000	182 950		63 621 744	18 000	15 905 436	4 €
03/09/2007	Levée d'options	10 800	20 061		63 632 544	2 700	15 908 136	4 €
07/11/2007	Apports en numéraire	7 961 216	69 660 640		71 593 760	1 990 304	17 898 440	4 €
07/12/2007	Levée d'options	63 200	149 414		71 656 960	15 800	17 914 240	4 €
07/03/2008	Levée d'options	10 000	26 875		71 666 960	2 500	17 916 740	4 €
13/03/2008	Levée d'options	4 000	12 570		71 670 960	1 000	17 917 740	4 €
09/05/2008	Levée d'options	4 000	8 020		71 674 960	1 000	17 918 740	4 €
14/05/2008	Levée d'options	12 000	24 060		71 686 960	3 000	17 921 740	4 €
04/09/2008	Levée d'options	8 000	25 140		71 694 960	2 000	17 923 740	4 €

Répartition du capital et des droits de vote

Au 4 mars 2011, le nombre total de droits de vote était de 28 651 509. Les informations sur l'attribution des droits de vote se trouvent page 135 du document de référence ou à l'article 25 des statuts.

A la connaissance de la société, le capital se répartit comme suit au 4 mars 2011 :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Polygone ⁽¹⁾	10 147 859	56,62	69,68
Banque de Vizille	905 602	5,05	6,36
Mandataires sociaux			
- Olivier Ginon	71 986	0,51	0,51
- Olivier Roux	4 200	0,02	0,03
- Gilles Guedard-Comte	41 318	0,23	0,29
- Nicolas de Tavernost	563	0,00	0,00
- Aquasourça	1	0,00	0,00
- Philippe Marcel	3 925	0,02	0,02
- Yves-Claude Abescat	100	0,00	0,00
- André Perrier	4 950	0,02	0,02
- Erick Rostagnat	28 544	0,16	0,20
Public	6 714 692	37,46	22,89
TOTAL	17 923 740	100,00	100,00

(1) POLYGONE est une structure holding dont la répartition du capital est la suivante :

- Monsieur Olivier GINON 50,20 %
- Monsieur Olivier ROUX 19,70 %
- Aquasourça 8,00%
- Banque de Vizille 5,01 %
- Salvepar 5,00%
- Monsieur Xavier GINON 3,91 %
- Compagnie du Planay 3,17 %
- Crédit Agricole Capital Investissement 2,25%
- Le Grand Rey 2,00 %
- LCL Régions Développement 0,43%
- Calixte Investissement 0,32%
- Diverses personnes physiques détiennent ensemble 0,01 % du capital.

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

La société COMPAGNIE DU PLANAY est une structure holding contrôlée à 99,99 % par Gilles GOUEDARD COMTE.

Franchissements de seuils

A notre connaissance, aucun franchissement de seuil n'est intervenu en 2010

Autocontrôle et Auto détention

Par application des dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :

Dans le cadre du programme de rachat d'actions renouvelé par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2010, GL events a effectué les opérations suivantes :

	Solde au 31/12/2009		Achats 2010 soit 12 mois		Ventes 2010 soit 12 mois		Solde au 31/12/2010		Solde au 31/12/2010
	1	2	1	2	1	2	1	2	Total
Nombre d'actions	223 432	14 292	49 597	433 552		439 750	273 029	8 094	237 724
Cours moyen (en euros)	23,73	17,14 ⁽¹⁾	13,31	20,30		20,24	26,75	25,60 ⁽¹⁾	31,59
Valeur au cours d'achat (milliers d'euros)	6 643	245 ⁽¹⁾	660	8 805		8 900	7 303	207 ⁽¹⁾	7 510
Valeur au cours de vente (milliers d'euros)						8 903			
Pourcentage du capital	1,25%	0,08%	0,28%	2,42%		2,45%	1,52%	0,05%	1,33%

Col. 1 : Actions propres

Col. 2 : Contrat de liquidité

⁽¹⁾ Valorisation au cours de bourse du jour.

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat se sont élevés à 30 500 euros sur l'exercice 2010.

Les actions propres sont détenues aux fins de croissances externes, de programmes d'options ou d'attribution d'actions gratuites.

Actions incessibles

Néant.

Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis trois ans

Il résulte des variations décrites dans le tableau figurant sous la rubrique " Evolution du capital de la société GL events " ci-dessus, les modifications suivantes dans la répartition du capital :

% du capital (au 31 décembre de chaque année)	2008	2009	2010
Polygone	56,05	57,52	56,62
Autres administrateurs	2,49	1,10	0,87
Banque de Vizille	5,05	5,05	5,05
Autres actionnaires	37,82	36,33	37,46

% des droits de vote (au 31 décembre de chaque année)	2008	2009	2010
Polygone	65,59	66,83	69,68
Autres administrateurs	2,20	1,40	1,07
Banque de Vizille	6,05	6,27	6,36
Autres actionnaires	26,16	25,50	22,89

Pacte d'actionnaires et accord connu de l'émetteur pouvant avoir un impact sur son contrôle

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires.

Nantissements, garanties et sûretés

Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur : Au 8 décembre 2010, en garantie du contrat Club Deal, la société Polygone SA a nanti 2 343 100 actions GL events.

07

Informations complémentaires

- 137** Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 29 avril 2011
- 144** Document annuel d'information
- 146** Responsable du document de référence
- 146** Attestation du responsable du document de référence
- 147** Contrôleurs légaux des comptes
- 147** Informations incluses par référence
- 148** Table de concordance

TEXTE DU PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 AVRIL 2011**De la compétence de l'assemblée générale ordinaire****PREMIERE RESOLUTION**

(Approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et quitus aux administrateurs)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et de leur rapport sur le rapport du Président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 22 460 Euros.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport établi par le Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat social de l'exercice)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 10 639 108,90 euros, comme suit :

Détermination des sommes distribuables

Résultat de l'exercice	10 639 108,90 €
Report à nouveau	<u>13 856 685,37 €</u>
Montant à affecter	24 495 794,27 €

Affectation proposée

Réserve légale	531 955,44 €
Dividendes soit 0,90 € par action (x 17 923 740(*))	16 131 366,00 €
Report à nouveau	<u>7 832 472,83 €</u>
Total	24 495 794,27 €

Les capitaux propres de la société, après affectation des résultats s'élèveraient à 211 874 563 euros

Conformément à la loi, il est rappelé le montant du dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	Dividende net	Réfaction (**)
31/12/2007	0,90 €	0,36 €
31/12/2008	0,90 €	0,36 €
31/12/2009	0,90 €	0,36 €

(**) pour les personnes physiques, taux de réfaction de 40 % pour les dividendes distribués en 2010, 2009 et 2008 au titre des exercices clos en 2009, 2008 et 2007.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué que le montant du dividende ci-dessus est réparti de la manière suivante, au regard de son éligibilité ou de sa non éligibilité à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code Général des Impôts, dans sa rédaction issue de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 :

Exercice	Actions nominatives détenues par des personnes physiques(*)	Actions nominatives détenues par des personnes morales	Dividende ouvrant droit à la réfaction de 40 %	Dividende n'ouvrant pas droit à la réfaction de 40 %
31/12/2010	6 870 279		6 183 251,10 €	
		11 053 461		9 948 114,90

(*) Cette catégorie comprenant par défaut l'ensemble des actions au porteur y compris celles pouvant être détenues par des personnes morales.

Et ce, sous réserve que les bénéficiaires du dividende ou certains d'entre eux n'optent pas pour le prélèvement forfaitaire libératoire.

Que les actionnaires personnes physiques optent ou non pour le prélèvement forfaitaire libératoire, l'Assemblée Générale prend acte que les prélèvements sociaux (CSG – CRDS) sur les revenus mobiliers seront retenus par la société pour être versés au Trésor Public au plus tard dans les quinze premiers jours du mois qui suit celui de la mise en paiement du dividende. Le montant du dividende revenant aux actionnaires personnes physiques se trouvera ainsi réduit de 12,3 %.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les conventions qui sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce dont il a été donné lecture.

CINQUIEME RESOLUTION

(Ratification de la nomination d'un administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'administration)

L'assemblée générale ratifie la nomination d'un administrateur faite à titre provisoire par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 4 mars 2011, savoir Madame Caroline Weber, en remplacement de Monsieur Damien Bertrand.

En conséquence, l'administrateur ainsi nommé exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013.

SIXIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouvel administrateur)

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Ming-Po Cai demeurant 25, rue Marbeuf 75008 Paris, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du conseil d'administration actuellement en fonction, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2014.

SEPTIEME RESOLUTION

(Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de procéder au rachat d'actions propres)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010 dans sa septième résolution, de procéder à l'achat de ses propres actions par la Société ;
- autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la société, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital de la société au jour de la présente assemblée (en ce compris les actions détenues par la société), dans les conditions suivantes :
 - Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 80 € (hors frais d'acquisition), étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ou de division ou de regroupement des actions, ou encore de modification du montant nominal des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 141 140 936 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 4 mars 2011 et des 281 123 actions auto-détenues à la même date, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'assemblée générale.

La présente autorisation est consentie en vue :

- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions
- de conserver les actions en vue de les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers et dans les limites prévues par l'alinéa 6 de l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des Marchés Financiers, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;
- de réduire le capital de la société en application de la huitième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, et à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique, sur le marché ou hors marché, notamment

de gré à gré y compris par voie d'acquisition ou de cession de blocs ou par le recours à des instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat dans le respect de la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article L.225-209 alinéa 3 du Code de commerce, le Conseil d'administration peut déléguer à son directeur général, les pouvoirs nécessaires pour réaliser un ou plusieurs programmes de rachat, étant entendu que le directeur général rendra compte au Conseil d'administration de l'utilisation faite de ce pouvoir.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- établir, le cas échéant, le descriptif du programme visé à l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et le publier selon les modalités fixées à l'article 221-3 du même Règlement, préalablement à la réalisation d'un programme de rachat ;
- passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert ;
- conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

II : Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation pour le Conseil d'administration de réduire le capital social de la société par annulation des actions détenues en propre par la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, sous réserve de l'approbation de la septième résolution ci-avant, autorise le Conseil d'administration à :

- annuler les actions acquises au titre de la mise en œuvre de la septième résolution ci-avant et des autorisations antérieures, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital social au jour où le Conseil d'administration prendra cette décision d'annulation et par période de vingt-quatre mois, et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social de la société ;
- procéder, si besoin est, à l'ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions dont l'émission aurait été antérieurement décidée et encore en validité à la date de réalisation de la réduction de capital autorisée au terme de la présente résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- prendre toutes décisions pour la réalisation des opérations d'annulation et de réduction du capital ;
- imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur les postes de réserves de son choix, y compris celui des « primes d'émissions, de fusions et d'apports » ;
- accomplir tous actes, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités, y compris toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- modifier les statuts de la société en conséquence ;
- et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace celle conférée aux termes de la huitième résolution de l'assemblée générale du 30 avril 2010.

NEUVIEME RESOLUTION

(Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2009, dans sa huitième résolution ;
- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés au 1er et 2e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, à l'émission d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs des titres ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 % du capital de la société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée).

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour arrêter la liste des titres de capital ou des valeurs mobilières apportées à l'échange, fixer la parité d'échange et, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés au 1er et 2e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports.

DIXIEME RESOLUTION

(Autorisation de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux de la Société et des sociétés du groupe GL events)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce et plus particulièrement de l'article L225-186-1 du Code de commerce et dans le respect des dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée générale, à consentir, en une ou plusieurs fois, aux membres du personnel salariés ainsi qu'aux mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la Société et des sociétés ou des groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L225-180 du Code de commerce, et dans la limite des textes en vigueur :

- des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou,
- des options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la Société dans les conditions légales,

dans la limite globale de 200 000 options d'achat et/ou de souscription d'action, chaque option donnant droit à la souscription d'une seule action.

Le montant nominal des augmentations de capital résultant, le cas échéant, de la levée d'options de souscription consenties en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le plafond global de la quinzième résolution

l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2010. Les options de souscription ou d'achat ne pourront être consenties durant les périodes d'interdiction prévues par la loi.

La décision de l'assemblée générale emporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le Conseil d'administration à la date à laquelle les options seront consenties, dans les limites et selon les modalités prévues par la loi.

Le prix de souscription ou d'achat ne pourra être modifié pendant la durée de l'option. Toutefois, en cas d'amortissement ou de réduction du capital, de modification de la répartition des bénéfices, d'attribution gratuite d'actions, d'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de distribution de réserves ou de toute émission de titres de capital ou de titres donnant droit à l'attribution de titres donnant accès au capital comportant un droit de souscription réservé aux actionnaires, le Conseil d'administration devra prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions prévues à l'article L 228-99 du Code de commerce.

Les options pourront être exercées par les bénéficiaires dans un délai maximal de 10 ans à compter du jour où elles auront été consenties.

L'assemblée générale décide de conférer au Conseil d'administration, dans les limites fixées ci-dessus ainsi que celles des dispositions statutaires, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente résolution, et notamment pour :

- arrêter la nature des options offertes (options de souscription ou d'achat),
- fixer les dates auxquelles seront consenties des options,
- déterminer les dates de chaque attribution, fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options (ces conditions pouvant notamment comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des titres dans les conditions légales et réglementaires), arrêter la liste des bénéficiaires des options et décider du nombre d'actions auquel chacun pourra souscrire ou acquérir,
- fixer les conditions d'exercice des options et notamment la ou les périodes d'exercice des options, étant précisé que le Conseil d'administration pourra prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options dans les conditions légales et réglementaires,
- décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre d'actions à souscrire ou acheter seront ajustés dans les cas prévus par la loi,
- déterminer, sans qu'il puisse excéder dix (10) ans, le délai pendant lequel les bénéficiaires pourront exercer leurs options ainsi que les périodes d'exercice des options,
- accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution,
- modifier les statuts en conséquence et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

La présente délégation ne met pas fin à la délégation de pouvoir donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2009 aux termes de sa neuvième résolution, laquelle reste en vigueur pour sa fraction non utilisée.

ONZIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément à l'article L225-197-1 du Code de commerce et dans le respect des dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF :

- autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés liées au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi,
- décide que le Conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,

- décide que le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement sera limité à 100 000,
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, sauf cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L341-4 du code de la sécurité sociale, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à 2 ans, sauf cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant à son classement dans les catégories précitées du code de la sécurité sociale,
- autorise le Conseil d'administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires,
- autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L225-129-2 du Code de commerce, à réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission qui, le cas échéant, servira en cas d'émission d'actions nouvelles,
- prend acte que la présente décision comporte renonciation de plein droit des actionnaires pour la partie des réserves, bénéfiques ou primes qui, le cas échéant, servira en cas d'émission d'actions nouvelles,
- délègue tous pouvoirs au Conseil, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation est consentie pour une période de 38 mois à compter de la présente assemblée générale. La présente délégation ne met pas fin à la délégation de pouvoir donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2009 aux termes de sa dixième résolution, laquelle reste en vigueur pour sa fraction non utilisée.

DOUZIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise en application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration établi en application des articles L.225-102 et L.225-129-6 du Code de commerce, du rapport spécial du Commissaire aux comptes, et des dispositions des articles L. 225-129-6, L. 225-138 I et II et L. 225-138-1 du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration, à l'effet de procéder à une augmentation du capital social de la société par émission d'actions ordinaires, réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, adhérents d'un plan d'épargne entreprise. Cette augmentation de capital sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

En conséquence, l'assemblée générale :

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées adhérents d'un plan d'épargne entreprise ;
- décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration par référence au cours de l'action de la société sur le marché Euronext Paris, étant entendu que ce prix ne peut être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne entreprise est supérieure ou égale à 10 ans ;
- limite le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant être réalisée par le Conseil d'administration qui ne pourra porter le montant de la participation desdits salariés (y compris la participation déjà détenue) à plus de 3 % du montant total du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration de mettre en œuvre la présente autorisation ;
- décide que les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance au premier jour de l'exercice au cours duquel sera réalisée l'augmentation de capital ;

- délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet, sous les conditions et limites fixées ci-dessus, de décider et de réaliser, en une fois, cette augmentation de capital, de fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires, ces conditions pouvant comporter des conditions d'ancienneté du lien salarial, sans que le délai imposé puisse excéder 6 mois, de fixer les conditions dans lesquelles les actions seront émises et libérées, de modifier les statuts et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire ;
- décide que l'augmentation de capital autorisée par la présente résolution devra être réalisée dans un délai d'un an à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale constate que la présente autorisation a pour effet de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce au regard de la délégation consentie par la dixième résolution qui précède

DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Le présent Document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF. Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1er janvier 2010 et le 31 mars 2011 par GL events pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires.

INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES SITES (www.gl-events.com et www.amf-France.org)

Communiqués

Dates	Communiqués
Déclarations mensuelles et hebdomadaires des transactions sur actions propres	
Informations mensuelles des droits de vote	
Janvier 2010	Bilan annuel du contrat de liquidité
2 février 2010	Chiffre d'affaires 2009
14 février 2010	La commission spéciale de la ville de Paris retient GL events pour la gestion de Palais Brongniart
10 mars 2010	Résultats de l'exercice 2009
24 mars 2010	avis de réunion à l'assemblée du 30 avril 2010
14 avril 2010	avis de Convocation à l'assemblée du 30 avril 2010
27 avril 2010	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2010
12 mai 2010	Le conseil de Paris confirme le choix de GL events pour la gestion du Palais de Brongniart
29 juin 2010	GL events remporte un contrat de 32 M€ pour les jeux du Commonwealth 2010 en Inde
Juillet 2010	Bilan semestriel du contrat de liquidité
29 juillet 2010	Résultat du 1 ^{er} semestre 2010
12 octobre 2010	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2010
Janvier 2011	Bilan annuel du contrat de liquidité
6 janvier 2011	GL events renforce ses activités de service avec l'acquisition de Brelet
1 février 2011	Chiffre d'affaires 2010
14 février 2011	GL events renforce ses activités de service aux événements internationaux avec l'acquisition de Slick Seating Systems
08 mars 2011	Résultats de l'exercice 2010
25 mars 2011	avis de réunion à l'assemblée du 29 avril 2011

Document de référence et note d'opération

Dates	Communiqués
16 avril 2010	Document de référence 2009 D.10-272

INFORMATIONS DIFFUSEES PAR VOIX DE PRESSE

Dates	Communiqués	Supports
3 février 2010	Chiffre d'Affaires au 4 ^{ème} trimestre : 581,4 M€, très bonne résistance du groupe en 2009 Contrat historique pour la coupe du Monde FIFA, Afrique du Sud 2010	Les Echos
15 février 2010	La commission spéciale de la ville de Paris retient GL events pour la gestion de Palais Brongniart	Les Echos
10 mars 2010	Résultat annuel 2009 – Bonne performance du Groupe Perspectives 2010 : importants développements à l'international	Les Echos
28 avril 2010	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2010 : 191 M€ Forte internalisation et retour confirmé à la croissance	Les Echos
12 mai 2010	Le conseil de Paris confirme le choix de GL events pour la gestion du Palais de Brongniart	Les Echos
30 juin 2010	GL events remporte un contrat de 32 M€ pour les jeux du Commonwealth 2010 en Inde	Les Echos
29 juillet 2010	1 ^{er} semestre 2010 : GL events poursuit sa croissance Croissance de près de 19% de l'activité Fort effet de levier sur le résultat net : + 23,4%	Les Echos
13 octobre 2010	Forte croissance au 3 ^{ème} trimestre : 45,7% Confiance dans le développement solide et pérenne du groupe	Les Echos
22 décembre 2010	GL events se renforce au capital de Première Vision	Les Echos

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES ET OBLIGATOIRES

Dates	N° de parution	Communiqués
24 mars 2010	36	Avis de réunion Assemblée générale
14 avril 2010	45	Avis de convocation Assemblée générale
8 septembre 2010	108	Droits de vote
8 septembre 2010	108	Attestation des commissaires aux comptes
25 mars 2011	34	Avis de réunion Assemblée générale

INFORMATION DEPOSEE AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Dates	Communiqués
5 juillet 2010	Dépôt des comptes annuels 2009
5 juillet 2010	Dépôt des comptes consolidés 2009

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Olivier GINON
Président Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant en page 32 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi que la description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, figurant page 104, contient une observation.

Lyon le 11 avril 2011

Olivier GINON
Président

CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat (AGO statuant sur les comptes arrêtés au)
Titulaires : MAZA - SIMOENS Michel MAZA 302, rue Garibaldi 69007 LYON	16 mai 2008		31 décembre 2013
MAZARS Christine Dubus 131, boulevard Stalingrad 69624 VILLEURBANNE	13 juillet 2005	16 mai 2008	31 décembre 2013
Suppléants : Raphaël VAISON DE FONTAINE 513, rue de Sans Souci 69760 LIMONEST	16 mai 2008		31 décembre 2013
Olivier BIETRIX 131, boulevard Stalingrad 69624 VILLEURBANNE	13 juillet 2005	16 mai 2008	31 décembre 2013

INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Document de Référence:

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 73 à 109 et 110 du document de référence n°D10-272 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 avril 2010 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 85 à 119 et 120 du document de référence n°D09-210 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 avril 2009 ;

TABLE DE CONCORDANCE

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

Rubrique de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004	Pages du document de référence
1. PERSONNES RESPONSABLES	146
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	147
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations historiques	7 - 8, 9 - 11
3.2. Informations intermédiaires	N/A
4. FACTEURS DE RISQUE	38 - 42
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	14 - 15
5.2. Investissements	35
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	18 - 22
6.2. Principaux marchés	17
6.3. Évènements exceptionnels	7 - 8
6.4. Dépendance éventuelle	N/A
6.5. Positionnement concurrentiel	18 - 23
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description du groupe	5
7.2. Liste des filiales	84 - 85
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	88, 100
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	28 - 29
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	34
9.2. Résultat d'exploitation	34
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux de l'émetteur	74, 91
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	34, 73
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	3, 38 - 40
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5. Sources de financement attendues	34 - 35
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	43
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	23, 37
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Organes d'administration et de direction	49 - 50
14.2. Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	56

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	51 - 54
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	51 - 54
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	49 - 50
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	53
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	63
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur	63
17. SALARIÉS	
17.1. Nombre de salariés	99
17.2. Participation et stock options	52 - 54, 130 - 132
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	54
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	134
18.2. Existence de droits de vote différents	129
18.3. Contrôle de l'émetteur	134
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	135
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	102, 116
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques	10
20.2. Informations financières pro-forma	N/A
20.3. Etats financiers	69
20.4. Vérification des informations historiques annuelles	104
20.5. Date des dernières informations financières	70
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	10, 13
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	42
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	35 - 37
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1. Capital social	130
21.2. Acte constitutif et statuts	128 - 130
22. CONTRATS IMPORTANTS	56
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	13
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	84 - 85



« Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 avril 2011 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires »